

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**COMITE NATIONAL
DU RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL
DU RECENSEMENT**

***RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 2006 (RGPH-2006)***

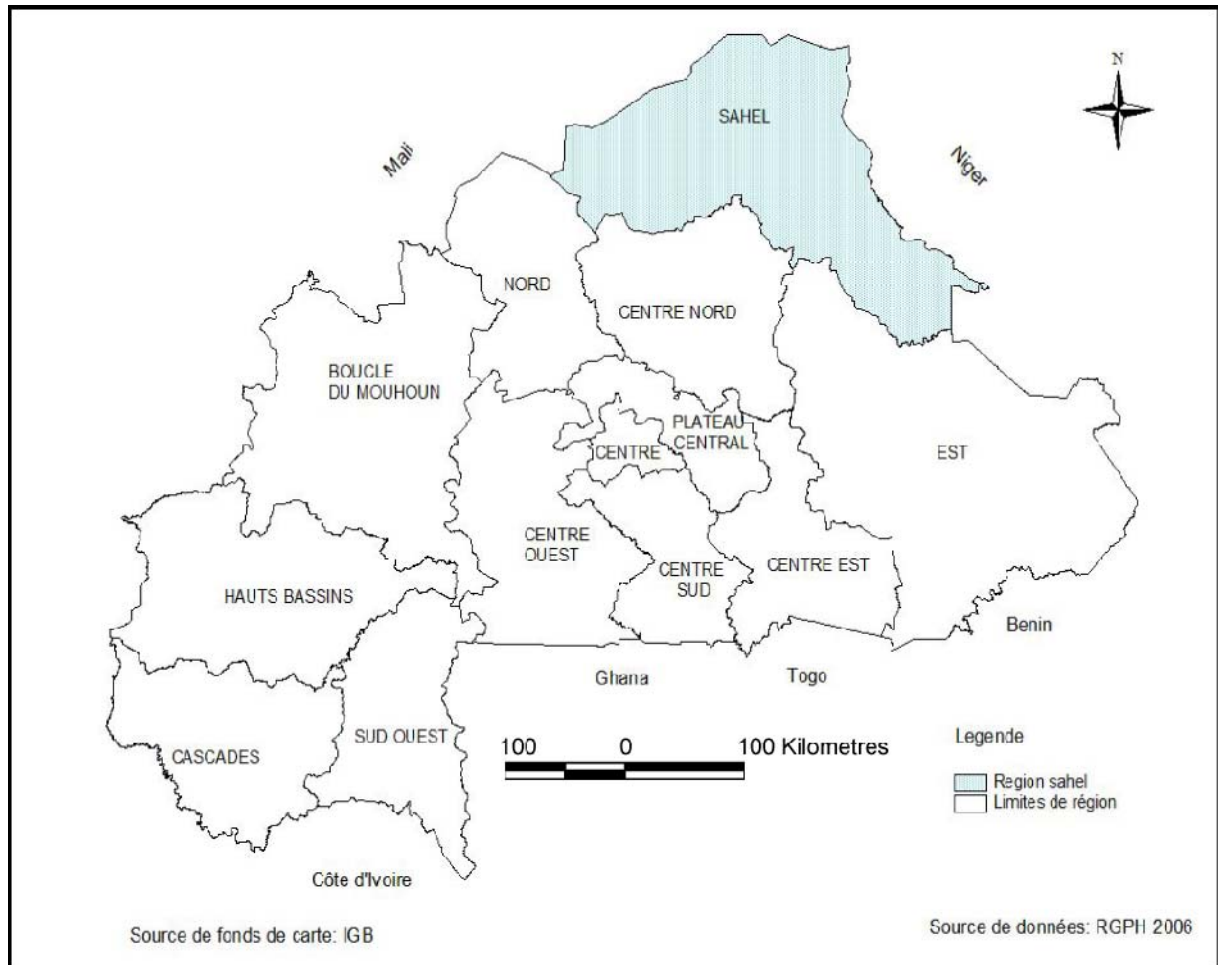
<p>MONOGRAPHIE DE LA REGION DU SAHEL</p>

Analyste :

BOLY Dramane
Démographe à l'INSD

Décembre 2009

Carte n°1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso a entamé son processus de décentralisation intégrale avec l'adoption de la constitution en 1991. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de cette décentralisation ont besoin des données statistiques multisectorielles. Malheureusement de telles informations sont souvent inexistantes, ou très peu fournies.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006), donne l'occasion de pallier en partie cette insuffisance. En effet, le RGPH permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village.

C'est pourquoi, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, a jugé opportun de mettre à la disposition des décideurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales variées dans divers domaines (démographique, économique, social, culturel, etc.) de la vie des populations.

Nous espérons que les informations contenues dans la présente monographie seront utiles aux acteurs du développement, en particulier l'administration déconcentrée et les collectivités locales, pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets de développement économique, social et culturel.

Des informations plus détaillées sont disponibles à travers 16 rapports thématiques du RGPH, une plaquette des résultats, un dépliant des indicateurs et des tableaux statistiques qui peuvent être obtenues à l'INSD.

Nous vous en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Bamory OUATTARA

Chevalier de l'Ordre du Mérite



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	17
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	19
1.1- Présentation du cadre physique.....	19
1.2- situation administrative.....	20
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	21
2.1 – état de la population.....	22
2.2 – Structure par sexe et par âge.....	26
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION.....	33
3.1 - Croyances religieuses.....	33
3.2 - Caractéristiques de la population selon les langues parlées.....	36
3.3 – Caractéristiques de la population selon la nationalité.....	38
CHAPITRE 4: NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION et SCOLARISATION.....	45
4.1 - Niveau d'instruction.....	47
4.2 - Alphabétisation.....	50
4.3 - Fréquentation scolaire.....	53
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL et NUPTIALITE DE LA POPULATION.....	65
5.1 - Population par état matrimonial.....	66
5.2- Nuptialité.....	69
CHAPITRE 6 : ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION.....	73
6.1 – Population et statut d'activité.....	75
6.2 – Population occupée.....	78
CHAPITRE 7 : FECONDITE.....	83
7.1 - Natalité.....	84
7.2 - Fécondité.....	84
CHAPITRE 8 : MIGRATION.....	87
8.1 - Statut migratoire de la population.....	88
8.2 - Migrations inter-provinciales.....	88
8.3 - Migrations inter régionales.....	89
8.4 – Echanges migratoires avec l'extérieur.....	91
CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION.....	93
9.1 – Nature du handicap.....	94
9.2 –Type du handicap.....	95
9.3 – Structure par sexe et âge des personnes vivant avec un handicap.....	95
9.4 – Répartition spatiale des personnes vivant avec un handicap.....	97
CHAPITRE 10 : POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE.....	99
10.1 - Données globales.....	99
10.2 - Milieu de résidence et possession d'un acte de naissance.....	101
10.3 - Niveau d'instruction et possession d'un acte de naissance.....	102
10.4 - Analyse différentielle de la possession d'un acte de naissance par province.....	104
10.5 – Possession d'acte de naissance dans les Communes.....	105
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....	111
11.1 - Effectif et taille moyenne des ménages.....	112
11.2 - Taille Moyenne des menages par province.....	112
11.3 - Structure par sexe et âge des chefs de ménage.....	113
CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION.....	115
12.1 - Type d'habitat.....	116
12.2 - Mode d'éclairage.....	117
12.3 - Source d'énergie pour la cuisson.....	119
12.4 - Source d'approvisionnement en eau de boisson.....	121
12.5 - Type d'aisance.....	122
12.6 - Mode d'évacuation des ordures.....	124
12.7 - Mode d'évacuation des eaux usées.....	125

12.8 – Biens d'équipement.....	127
12.9 – Moyens de déplacement.....	128
Chapitre 13 : PROJECTIONS DE LA POPULATION.....	131
CONCLUSION GENERALE.....	147
BIBLIOGRAPHIE.....	149
ANNEXES.....	151

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année	22
Tableau 2.2 : Répartition de la population par province selon le sexe	23
Tableau 2.3 : Répartition de la population par commune.....	24
Tableau 2.4 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe (en pour 1000)	27
Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population par province selon la religion	34
Tableau 3.2 : Répartition de la population (%) par milieu de résidence selon la religion	34
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges et sexe selon les principales communautés religieuses	36
Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population par langue parlée selon le milieu de résidence.....	37
Tableau 3.5 : Répartition (%) de la population par langue parlée selon la province	38
Tableau 3.6 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par groupe d'âges selon les principales langues parlées	38
Tableau 3.7 : Répartition de la population par nationalité selon la province	39
Tableau 3.8 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	40
Tableau 3.9 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon la province	40
Tableau 3.10 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon les principales nationalités et le sexe	41
Tableau 3.11 : Répartition (%) de la population par nationalité selon les principales croyances religieuses	43
Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus ayant un niveau d'instruction par groupe d'âges selon le sexe	47
Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon le milieu de résidence et le sexe.	48
Tableau 4.3: Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon la province et le sexe.....	50
Tableau 4.4: Répartition (%) des taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe.....	51
Tableau 4.5 : Répartition (%) du taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	51
Tableau 4.6 : Répartition (%) des taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par province selon le sexe	52
Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire.....	54
Tableau 4.8 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'instruction selon le sexe.....	55
Tableau 4.9 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire par âge selon le sexe	57
Tableau 4.10 : Taux brut et net de scolarisation au primaire par sexe des 7-12 ans.....	57
Tableau 4.11 : Répartition (%) des taux brut et net de scolarisation au primaire par province.....	59
Tableau 4.12 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire au secondaire par âge selon le sexe.....	60
Tableau 4.13 : Taux brut et net de scolarisation au secondaire par sexe et par milieu de résidence.....	61
Tableau 4.14 : Répartition (%) du taux brut de scolarisation au secondaire par province selon le milieu de résidence	62
Tableau 4.16 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire du supérieur par âge selon le sexe	63
Tableau 5.1 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe.....	66

Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population par état matrimonial selon le milieu de résidence.....	67
Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe.....	68
Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial.....	69
Tableau 5.5 : Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus.....	70
Tableau 5.6 : Table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus.....	70
Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) par milieu de résidence et groupe d'âges selon le sexe.....	76
Tableau 6.2 : Répartition (%) des taux d'activité et de chômage par groupe d'âges de la population de 15 ans et plus selon le sexe.....	78
Tableau 6.3 : Répartition (%) des actifs par profession selon le sexe.....	79
Tableau 6.4 – Répartition (%) des actifs occupés par occupation selon le secteur d'activité.....	79
Tableau 6.5 : – Répartition (%) des actifs occupés par la situation dans l'occupation selon le milieu de résidence et le sexe.....	80
Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰) par province.....	84
Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	84
Tableau 8.1 : Répartition (%) de la population du sahel par statut migratoire selon la province et le sexe.....	88
Tableau 8.2 : Matrice migratoire inter-provinciale de la région du Sahel.....	89
Tableau 8.3 : Répartition des résidents du Sahel connaissant leur commune de naissance selon la région de naissance.....	90
Tableau 8.4 Répartition des natifs du Sahel résidant au Burkina selon la région de destination.....	90
Tableau 8.5 : Répartition (%) des résidents du Sahel nés hors du Burkina selon le lieu de naissance.....	91
Tableau 8.6 Répartition des émigrés du Sahel par pays de destination.....	92
Tableau 9.3 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges selon le sexe.....	96
Tableau 9.4 : Répartition des personnes vivant avec handicap par province selon le type du handicap.....	97
Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance.....	100
Tableau 10.2 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans selon la possession d'acte de naissance.....	100
Tableau 10.3 : Répartition (%) de la population résidente selon la possession d'un acte de naissance par milieu de résidence et par sexe.....	101
Tableau 10.4 : Répartition (%) de la population résidente par niveau d'instruction et sexe selon la possession d'un acte de naissance.....	103
Tableau 10.5 : Répartition (%) des enfants de 6 ans selon la possession d'un acte de naissance.....	104
Tableau 10.6 : Répartition (%) de la population résidente par province selon la possession d'un acte de naissance.....	104
Tableau 10.7 : Répartition (%) de la population de l'Oudalan par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	105
Tableau 10.8 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	106
Tableau 10.9 : Répartition (%) de la population du Seno par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	106
Tableau 10.10 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq du Seno par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	107

Tableau 10.11 : Répartition (%) de la population du soum par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	107
Tableau 10.12 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	108
Tableau 10.13 : Répartition (%) de la population du Yagha par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	108
Tableau 10.14 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	109
Tableau 11. 1 : Répartition des effectifs et de la taille des ménages par milieu de résidence.....	112
Tableau 11.2 : Répartition de la taille moyenne des ménages par province selon le milieu de résidence.....	112
Tableau 11. 3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe.....	114
Tableau 12.1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon le milieu de résidence.....	116
Tableau 12.2 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la province	117
Tableau 12.3 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon le milieu de résidence.....	118
Tableau 12.4 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la province.....	119
Tableau 12.5 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence.....	120
Tableau 12.6 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la province	121
Tableau 12.7 : Répartition des unités d'habitation (%) par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence.....	121
Tableau 12.8 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province	122
Tableau 12.9 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon le milieu de résidence.....	123
Tableau 12.10 Répartition des unités d'habitation (%) par type d'aisance selon la province....	124
Tableau 12.11 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence.....	124
Tableau 12.12 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province	125
Tableau 12.13 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	126
Tableau 12.14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province.....	127
Tableau 12.15 : Répartition (%) des ménages par bien possédé selon le milieu de résidence.....	127
Tableau 12.16 : Répartition (%) des ménages par bien possédé selon la province	128
Tableau 12.17 : Répartition (%) des ménages par moyen de déplacement possédé selon le milieu de résidence.....	129
Tableau 12. 18 : Répartition (%) des ménages par moyen de déplacement possédé selon la province.....	130
ANNEXES	151
Tableau A1 : Répartition de la population par commune selon le sexe	151
Tableau A2 : Répartition de la population par année d'âge selon le milieu de résidence et le sexe.....	152
Tableau A3 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe	154

Tableau A4 : Répartition de la population par religion et milieu de résidence selon la province.....	154
Tableau A5 : Répartition de la population par langue parlée selon la province	155
Tableau A6 : Répartition de la population par nationalité et milieu de résidence selon la province.....	155
Tableau A7 : Répartition de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe.....	157
Tableau A.8 : Répartition de la population de 5 ans ou plus par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe	159
Tableau A.9 : Répartition de la population active par groupe d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe	159
Tableau A.10 : Répartition de la population occupée par occupation principale.....	160
Tableau A.11 : Répartition de la population occupée par occupation principale selon le milieu de résidence	160
Tableau A.12 : Répartition de la population occupée par situation dans l'occupation principale selon le milieu de résidence et le sexe	160
Tableau A13 : Répartition de la population vivant avec un handicap par type d'handicap et sexe selon la province.....	161
Tableau A14 : Répartition de la population par province et commune selon la possession d'un acte de naissance.....	162

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide par groupe d'âges de la population totale de la région du Sahel.	28
Graphique 2.2 : Pyramide par groupe d'âges de la population urbaine	28
Graphique 2.3 : Pyramide des âges de la population rurale.	30
Graphique 2.4 : courbes des rapports de masculinité (%) de la population par milieu de résidence.....	30
Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence	34
Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population des trois principales communautés religieuses par province	35
Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population selon les principales langues parlées	36
Graphique 3.4 : Répartition (%) de la population par la langue parlée selon le milieu de résidence.....	37
Graphique 3.5 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité	39
Graphique 3.6 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	40
Graphique 3.7 : Pyramide des âges des résidents burkinabè.....	42
Graphique 3.8 : Pyramide des âges des résidents étrangers	43
Graphique 4.1 : Taux d'instruction des 10 ans ou plus par niveau et sexe.....	49
Graphique 4.2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par sexe selon les groupes d'âges.....	52
Graphique 4.3 : Taux d'alphabétisation par province de la population de 15 ans ou plus selon le sexe.....	53
Graphique 4.4 : Courbes des rapports de masculinité de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire	55
Graphique 4.5 : Proportions (%) des 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'études atteint	56
Graphique 4.6 : Taux brut de scolarisation au primaire par milieu de résidence selon le sexe	58
Graphique 4.7 : Taux net de scolarisation au primaire par milieu de résidence selon le sexe	58
Graphique 4.8 : Taux nets de scolarisation au primaire par province selon le sexe	59
Graphique 4.9 : Taux brut de scolarisation au secondaire par milieu de résidence selon le sexe.....	61
Graphique 4.10 : Taux brut de scolarisation au secondaire par province selon le sexe	62
Graphique 5.1 : Etat matrimonial par sexe (%)	66
Graphique 6. 1 : Taux d'activité (%) par groupe d'âges	77
Graphique 6.2 Proportions (%) d'actifs par secteurs d'activité.....	80
Graphique 6.3- Répartition (%) des occupés par milieu de résidence selon la situation dans l'occupation	81
Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée.....	85
Graphique 9.1 : Pyramide par groupe d'âges des personnes handicapées.	96
Tableau 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance	100
Graphique 10.2 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance.....	102
Graphique 10.3 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	102
Graphique 10.4 : Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance.....	105
Graphique 11. 1 Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence.....	113
Graphique 11.2 : Répartition des chefs de ménage (CM) par sexe et milieu de résidence	113
Graphique 12.1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat	117
Graphique 12.2 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage.....	118
Graphique 12.3 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'énergie pour la cuisson.....	120

Graphique 12.4 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson	122
Graphique 12.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance résidence.....	123
Graphique 12.6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures	125
Graphique 12. 7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées	126
Graphique 12. 8 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les biens possédés	128
Graphique 12. 9 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les moyens de déplacement possédés	129

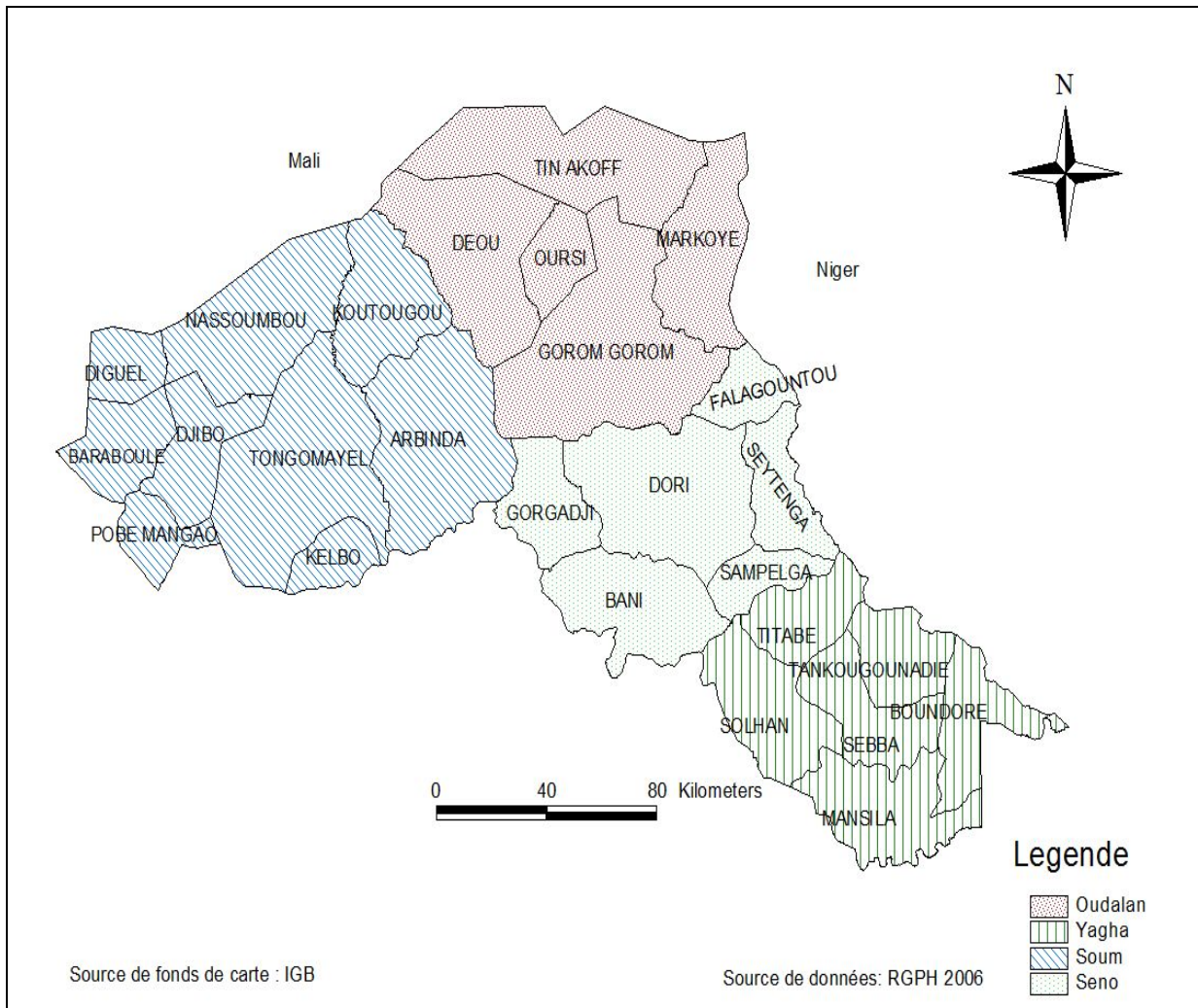
LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Carte des régions administratives du Burkina Faso.....	3
Carte n°2 : Carte des provinces et communes de la région du Sahel.....	16
Carte n°3 : Carte de densité (hbts / km ²) des communes de la région du Sahel	25

TABLEAU SYNOPTIQUE

INDICATEUR	VALEUR
Indicateurs du Burkina Faso (Ensemble du pays)	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Densité de la population (hbts/km ²)	51,8
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes) (%)	93,4
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
Nombre moyen d'enfants par femme (ISF)	6,2
Espérance de vie à la naissance (années)	56,7
Indicateurs de la région du Sahel	
Population totale	968 442
Population masculine	481 375
Population féminine	487 067
Population urbaine	64 856
Population rurale	903 585
Densité de la population (hbts/km ²)	15,0
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes) (%)	98,8
Population des enfants de moins d'un an (0 an) (%)	2,9
Population des enfants de moins de 5 ans (0-4 ans) (%)	18,1
Population des enfants de 6 à 11 ans (%)	18,3
Population des enfants de 6 à 14 ans (%)	25,3
Population des enfants de moins de 15 ans (0-14 ans) (%)	47,2
Population des jeunes de 15 à 29 ans (%)	25,3
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) (%)	22,2
Population des femmes en union (%)	70,6
Taux d'urbanisation (%)	6,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,2
Nombre moyen d'enfants par femme (ISF)	7,1
Nombre de naissances vivantes pour 1000 habitants (%0)	49
Nombre de ménages ordinaires	182 769
Taille moyenne des ménages	5,4
Taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus	10,0
Taux d'activité des personnes de 15 ans ou plus (%)	57,3
Proportion de personnes possédant un acte de naissance (%)	30,3
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant un acte de naissance	15,9
Nombre de résidents nés hors Burkina	9 962
Nombre d'émigrés du Sahel résidant hors du Burkina	12 316

Carte n°2 : Carte des provinces et communes de la région du Sahel



INTRODUCTION

Située à l'extrême nord du pays entre les 13° et 15° parallèles nord, la région du Sahel s'étend sur

36 166 km² soit 13,2 % du territoire national. Elle est limitée au Nord par la République du Mali, au Nord-Est par la République du Niger, au Sud par les régions de l'Est et du Centre Nord, à l'Ouest par la région du nord. La région du Sahel dans ses limites internationales, partage plus de 1500 Km de frontière avec le Mali et le Niger. Sa population est essentiellement composée de Peulh, de Touaregs, des Mossi, des Sonraï. Le Chef lieu de la région est Dori.

Région désertique et à forte potentialité d'élevage, le Sahel regorge aussi des sites touristiques importants notamment la mare ornithologique d'Oursi, le musée archéologique de Pobé-Mengao, etc.

La région du Sahel renferme également des activités d'exploitation minière et artisanales. En effet, plusieurs sites d'orpaillage sont implantés sur son territoire dont la plus importante est Essakane situé dans le département de Gorom-Gorom. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

En matière de données statistiques, très peu d'études existent sur la région et celles qui s'y intéressent, s'attèlent à une description sommaire des phénomènes. La présente monographie se justifie donc par ce manque d'informations. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données démographiques et socioéconomiques se rapportant à la région. Elle fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la Société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes. Les données du RGPH se rapportent à plusieurs secteurs de la vie socioéconomique et culturelle de la population (structures de la population, santé, éducation, emploi, environnement, etc.).

La présente monographie est structurée en treize (13) chapitres comme suit :

- présentation du cadre physique et administratif de la région ;
- état et structures de la population ;
- caractéristiques socioculturelles de la population ;
- niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ;
- état matrimonial et nuptialité de la population ;
- activité économique de la population ;
- fécondité ;
- migration ;
- handicaps au sein de la population ;
- possession d'un acte de naissance ;
- caractéristiques des ménages ;
- caractéristiques de l'habitation ;
- projections de la population.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

Introduction

Issue du découpage administratif du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Sahel est l'une des treize (13) du Burkina Faso. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

1.1 - PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1 – Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils expliquent la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines terres.

1.1.1.1 – le relief

Le relief est étroitement lié au contexte géologique et dominé par le système dunaire, les talwegs et les dépressions, les buttes et les collines, les grandes zones de glaciais.

La géomorphologie du sahel se caractérise par la présence de buttes cuirassées ou rocheuses, d'alignements dunaire d'orientations est-ouest se succédant du nord au sud, de glaciais plus ou moins dénudés, et de mares endoréiques.

1.1.1.2 – les sols

On distingue en outre quatre types de sols que sont : les sols sur sables éoliens, les sols profonds argileux ou sols bruns eutrophes, les sols profonds alluviaux, les sols à profondeur moyenne et faible. La nature sableuse des sols fait que la culture du petit mil (*Pennisetum glaucum*) et du niébé (*Vigna unguiculata*) est dominante.

1.1.2 – Climat

Le climat est de type sahélien couvrant l'Oudalan, le Soum et le nord du Séno où l'on enregistre une pluviométrie moyenne de 400 mm ; un climat de type soudano – sahélien englobant le Yagha et le sud-Séno et où la pluviométrie varie entre 400 et 600 mm.

L'isohyète 600, situé auparavant au-dessus de Dori (1951/1960) se trouve aujourd'hui en dessous de Kaya (1981/1990). La saison sèche est longue d'environ 9 mois et la saison pluvieuse 3 mois de juin à août. Les variations inter-annuelles et spatio-temporelles de la pluviométrie engendrent des années excédentaires (1994, 2003, 2005) et des années déficitaires à l'origine de crises écologiques plus ou moins sévères (1972, 1984, 2004). De manière globale on observe une aridification croissante caractérisée par une descente des isohyètes vers le sud (Ouattara et Ouédraogo, 2004). Des températures variant entre 10°C à plus de 43°C.

1.1.3 – Végétation

La végétation est composée de steppes arbustives dominées par *Acacia tortilis* en pleine expansion et *Balanites aegyptiaca*, et de brousses tigrées plus ou moins dégradées

dominées par *Pterocarpus lucens* en forte mortalité dans la partie septentrionale (Ganaba et Guinko, 1995). Les bas-fonds et les lits des mares endoréiques sont colonisés par des prairies aquatiques constituées de bourgoutières (formation à *Echinochloa* ssp.) et de *Vosicia cuspidata*, *Oryza longistaminata* se développant sur des sols hydromorphes.

Depuis plusieurs décennies, la région sahélienne est caractérisée par des déficits pluviométriques fréquents avec des crises écologiques graves comme celles de 1972/73 et 1984/85. Ces crises se sont caractérisées par une forte mortalité sélective des plantes ligneuses avec diminution de la diversité biologique.

La formation végétale comprend essentiellement : la steppe arborée et arbustive ; le fourré tigré ou brousse tigrée ; la steppe herbeuse ; la savane arbustive.

1.1.4 – Hydrographie

Le réseau hydrographique relativement dense, constitué essentiellement : du Béli dans l'Oudalan, du Gorouol (Séno/Oudalan), du Feildégassé ou Goudébo (Oudalan), du Sirba, du Yali et du Faga (Yagha). Le réseau comprend en plus un grand nombre de mares naturelles et de bas-fonds. C'est le cas de la mare d'Oursi dans l'Oudalan. Il y a également des grands barrages qui ont été construits à l'image du barrage de Yakouta dans le Seno.

1.2 – SITUATION ADMINISTRATIVE

La région du Sahel compte quatre provinces (le Séno, le Soum, l'Oudalan et le Yagha), six cent cinquante (650) villages. Elle compte en outre, quatre communes urbaines et 22 communes rurales. Dori la capitale régionale est, à l'instar de Djibo et Aribinda, un centre administratif important depuis l'époque coloniale.

Conclusion

La région du Sahel fait frontière avec le Niger et le Mali. Depuis plusieurs décennies, la région sahélienne est caractérisée par des déficits pluviométriques fréquents avec des crises écologiques graves comme celles de 1972/73 et 1984/85. Ces crises se sont caractérisées par une forte mortalité sélective des plantes ligneuses avec diminution de la diversité biologique. Toutefois, l'élevage y est très développé.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Introduction

L'état de la population donne le reflet de celle-ci à un moment donné et permet de la connaître dans ses différentes composantes. La connaissance de la structure de la population permet d'évaluer les différents besoins sociaux (santé, scolarisation, emploi...) liés à des groupes spécifiques et d'anticiper des problèmes qui résulteraient d'éventuels déséquilibres. Ce chapitre aborde essentiellement la structure par âge et par sexe de la population du sahel ainsi que sa répartition spatiale.

Collecte des données

Le recensement de 2006 a collecté entre autres des informations sur les caractéristiques démographiques de la population. Les informations sur le sexe et l'âge des individus sont les principales variables de cette étude. En effet, ces variables sont essentielles voire transversales dans l'étude des phénomènes (sociaux, économiques, démographiques, etc.) touchant la population.

Les questions ayant permis de collecter ces informations sont les suivantes : pour l'âge, « quel est la date de naissance de (nom) » ? Cette date est inscrite en mois et année ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) ». Quant au sexe, l'agent recenseur observe l'individu ou demande le sexe et entoure le code correspondant.

Définitions des concepts

Cette section aborde la définition des concepts utilisés dans ce chapitre.

Résident (e) : est résident (e), toute personne qui habituellement vit dans le ménage depuis plus de six (6) mois ou qui en a l'intention. La population résidente d'un territoire est celle qui vit habituellement sur ce territoire.

Résident (e) absent (e) : est résident (e) absent (e) toute personne qui vit habituellement dans le ménage recensé, mais qui est absente la nuit précédant le passage de l'agent recenseur, l'intéressé n'ayant pas l'intention ou l'absence ne devant pas excéder six (6) mois à l'extérieur du ménage. Dans le cas contraire, l'individu est considéré comme émigré¹.

Résident présent : est considérée comme résident présent toute personne qui, habituellement réside dans le ménage depuis au moins six mois et qui a passé la nuit de référence dans le ménage. Si une personne vit dans le ménage depuis moins de six mois, avec l'intention d'y séjourner pendant six mois au moins, elle est considérée comme résident présent.

¹ Dans certains cas, les personnes absentes de leur ménage d'origine même pour moins de six mois ne seront pas enregistrées. Il s'agit des personnes faisant partie des ménages collectifs comme :

- Les détenus dans les établissements pénitentiaires ;
- Les travailleurs logés dans le baraquement temporaire de chantier ;
- Les militaires dans les casernes ;
- Les religieux dans les couvents et séminaires ;
- Les personnes se trouvant dans une situation analogue ;
- Les élèves et étudiants à l'internat au moment du recensement.

Les élèves ou étudiants fréquentant ailleurs et en vacances dans leur ménage d'origine au moment du recensement, sont recensés comme visiteur

Visiteur : est visiteur, la personne présente dans le ménage recensé, qui y a passé la nuit précédant l'interview mais qui n'y réside pas parce que sa résidence habituelle se trouve ailleurs.

La population de droit encore appelé **population résidente** : ce concept désigne les personnes qui résident habituellement dans un ménage. Ce sont les résidents présents et les résidents absents. Cette population fera l'objet de la présente analyse car avec elle, on saisit des situations plus permanentes sur lesquelles sont bâtis les projets et programmes de développement.

La Population de fait : la **population de fait** est l'ensemble des personnes résidentes présentes dans un ménage plus les visiteurs.

L'âge : l'**âge** est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Les Villes : Dans la présente monographie, on considère comme villes, les quatre chefs-lieux de province. La définition administrative retenue ici est donnée par le code général des collectivités territoriales (CGCT).

2.1 – ETAT DE LA POPULATION

Le recensement est une photographie de la population à un moment donné. L'exhaustivité de la collecte permet de disposer des informations sur l'ensemble et s'en servir à diverses fins. Ce sous chapitre est consacré aux caractéristiques de la population et son évolution.

2.1.1 - Volume global de la population et son évolution

Au recensement de 2006, il a été dénombré dans la région du Sahel 980 446 individus composés de 485 803 hommes (49,5 %) et de 494 643 femmes (50,5 %). Cette population est constituée de 12 004 visiteurs et de 968 442 résidents. Par rapport à la population résidente totale du pays (14 017 262), la région du sahel compte pour 7,0 %. La suite des analyses sera basée sur la seule population résidente.

Tableau 2.1 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année

Milieu de résidence	2006			1996*
	Masculin	Féminin	Total	
Urbain	32 573	32 283	64 856	23768
Rural	448 802	454 784	903 586	684564
Ensemble	481 375	487 067	968 442	708 332

*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

La structure par sexe de la région du Sahel est semblable à la structure de l'ensemble de la population burkinabè. La population est composée de 49,7 % d'hommes et de 50,3 % de femmes. La situation est pareille en milieu rural où on obtient 49,7 % d'hommes. Par contre, en milieu urbain, il y a un peu plus d'hommes que de femmes (50,2% d'hommes contre 49,8 % de femmes). Le taux d'urbanisation de 6,7 % est en dessous du niveau observé au plan national (22,7 %).

Avec un taux d'accroissement intercensitaire entre 1996 et 2006 (3,2 %) légèrement supérieur à celui du pays (3,1 %), l'effectif de la population du Sahel est passé de 708 332 en 1996 à 968 442 en 2006. A ce rythme, la population du Sahel va doubler en 2020.

2.1.2 – Répartition spatiale de la population

La distribution spatiale de la population permet de mieux comprendre le peuplement des unités administratives en vue des actions à entreprendre au profit de cette population.

2.1.2.1 – La population des provinces

La région du sahel, rappelons-le, est composée de quatre provinces : l'Oudalan, le Seno, le Soum et le Yagha. La population de la province de l'Oudalan compte 195 964 résidents composés de 97 563 hommes et de 98 401 femmes. Celle de la province du Seno 264 991 avec 131 754 hommes et 133 237 femmes. Pour la province du Soum, la population totale résidente est de 347 335 avec 171 505 hommes et 175 830 femmes. En ce qui concerne la province du Yagha, la population totale résidente est de 160 152 avec 80 553 hommes et 79 599 femmes. Dans la région du sahel, la province du Seno en terme de poids population est la plus importante (35,9%), ensuite vient la province du Soum (27,4%). Ceci se justifie car c'est dans la province du Seno que se retrouve le chef de la région et la plus grande ville (Dori). La province du Yagha, a le plus faible poids (16,5%) en termes de population dans la région (Tableau 2.2).

A l'exception de la province du Yagha, dans toutes les provinces de la région du sahel, il y a plus d'hommes que de femmes et c'est dans la province du Soum que le nombre pour 100 femmes est le plus faible.

Tableau 2.2 : Répartition de la population par province selon le sexe

Provinces	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Nombre d'hommes pour 100 femmes
	Masculin	Féminin	Total		
Oudalan	97 563	98 401	195 964	20,2	99,1
Seno	131 754	133 237	264 991	27,4	98,9
Soum	171 505	175 830	347 335	35,9	97,5
Yagha	80 553	79 599	160 152	16,5	101,2
Total	481 375	487 067	968 442	100	98,8

2.1.2.2 – La population des communes

La répartition de la population par commune montre que Dori et Gorom Gorom sont les plus grandes communes. Les deux communes à elles seules représentent plus du quart de la population totale de la région. Elles sont suivies des communes d'Arbinda qui en regroupe 9,4 %, Tongomayel 7,3 % et Djibo 6,2% de la population. Les plus petites des communes sont dans les provinces du Soum et de l'Oudalan que sont Diguel et Oursi qui représentent respectivement 0,9 % et 1,7 % de la population.

Tableau 2.3 : Répartition de la population par commune

Commune	Effectif	Poids de chaque commune	Nombre d'hommes pour 100 femmes
DEOU	25 321	2,6	103,2
GOROM GOROM	106 436	11,0	99,8
MARKOYE	27 478	2,8	98,8
OURSI	15 806	1,6	96,1
TIN-AKOFF	21 013	2,2	93,9
TOTAL OUDALAN	195 964	20,2	99,1
BANI	59 278	6,1	98,6
DORI	106 808	11,0	98,5
FALAGOUNTOU	18 180	1,9	96,2
GORGADJI	29 913	3,1	96,5
SAMPELGA	19 227	2,0	102,0
SEYTENGA	31 585	3,3	102,8
TOTAL SENO	264 991	27,4	98,9
ARBINDA	91 020	9,4	95,8
BARABOULE	29 883	3,1	95,0
DIGUEL	8 989	0,9	100,4
DJIBO	60 042	6,2	100,9
KELBO	24 157	2,5	93,9
KOUTOUGOU	18 655	1,9	101,6
NASSOUMBOU	20 165	2,1	102,6
POBE-MENGAO	24 052	2,5	93,9
TONGOMAYEL	70 372	7,3	97,9
TOTAL SOUM	347 335	35,9	97,5
BOUNDORE	22 773	2,4	99,9
MANSILA	42 805	4,4	101,3
SEBBA	32 374	3,3	101,9
SOLHAN	25 108	2,6	99,7
TANKOUGOUNADIE	16 453	1,7	101,9
TITABE	20 639	2,1	102,6
TOTAL YAGHA	160 152	16,5	101,2
TOTAL REGION	968 442	100	98,8

Le tableau 2.3 montre une fois de plus l'inégalité des effectifs d'hommes et de femmes au niveau désagrégé. On remarque que dans la quasi-totalité des communes, les rapports de masculinité sont en deçà de 100, ce qui indique un déficit d'hommes dans ces unités administratives. Les communes où on compte plus d'hommes que de femmes sont : Tankougounadie, Titabe, Mansila, Sebba, Koutougou, Nassoumbou, Diguel, Djibo, Sampelga, Seytenga et Deou.

2.1.3 - Densité des provinces et des communes

La densité d'une entité administrative est un indice synthétique de peuplement. Il exprime la pression démographique qui s'exerce sur un territoire donné. Le calcul de la densité à différent niveau géographique permet ainsi de mettre en relief les disparités de peuplement.

2.1.3.1 – La densité des provinces

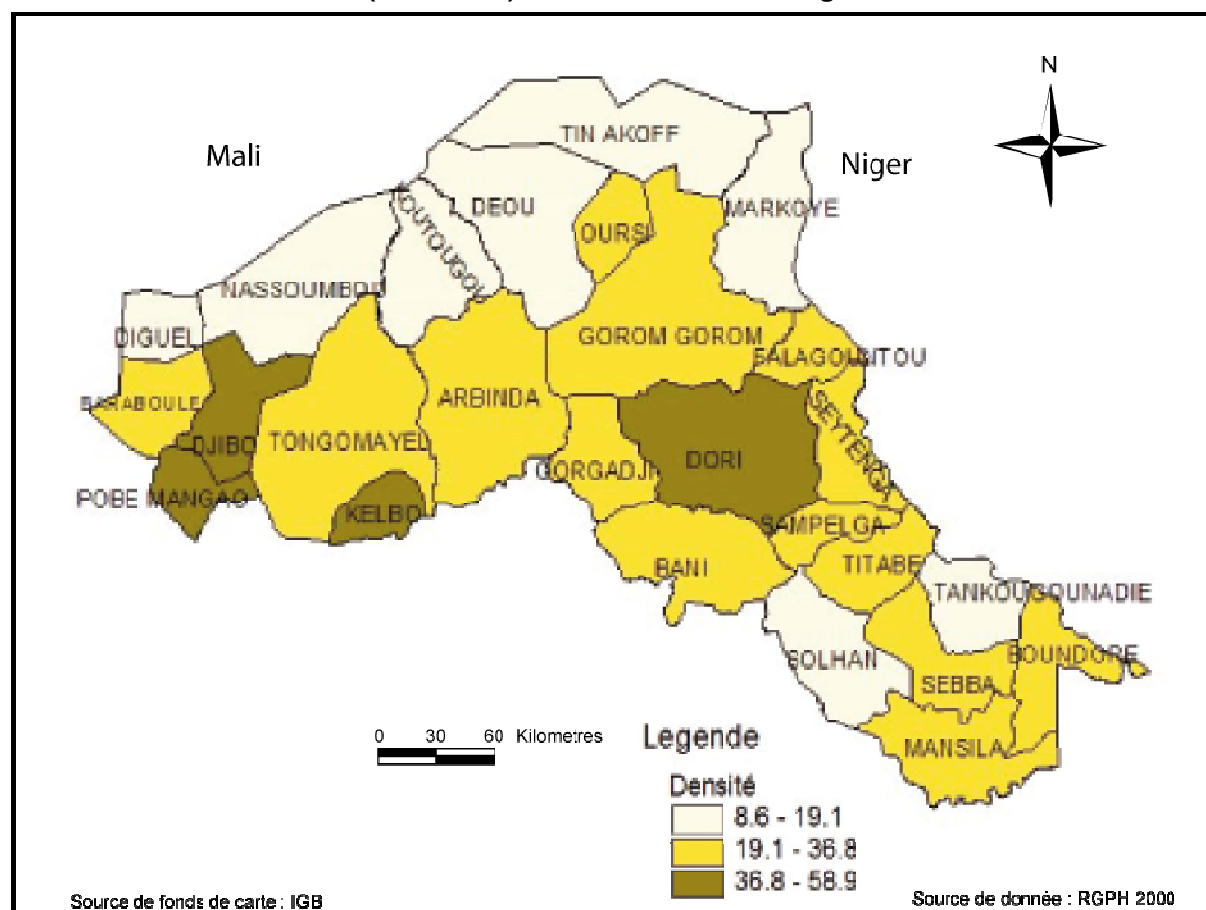
La population de la région du Sahel se répartit sur une superficie de 28 504,27 Km² (BNDT, 2002); ce qui donne une densité moyenne de 34,0 habitants (hbts) au Km². Cette densité qui semble faible au regard de la moyenne nationale (51,8 hbts au Km²) masque d'énormes disparités au niveau désagrégé.

Le Soum qui occupe 38,2 % de la superficie de la région réunit également 35,9 % de la population régionale. La province du Yagha occupant 19,6% de la superficie de la région réunit 16,5% de la population régionale. C'est le même constat qui se dégage pour les autres provinces de la région (tableaux A15 et A16). Il ressort ainsi, une inégale répartition de la population par province. En effet la densité de population varie 19,5 hbts/km² dans la province de l'Oudalan à 37,9 hbts /Km² dans le Seno. Si au niveau provincial on observe une si grande différence, qu'en est-il alors du niveau communal ?

2.1.3.2 – La densité des communes

Les inégalités de densité sont plus prononcées au niveau des communes. En effet, il y'a une variation de 50,2 points entre la densité la plus faible constatée dans la commune de Tin Akoff (8,6 hbts /km²) et la densité la plus forte dans la commune de Djibo (58,9 hbts / km²).

Carte n°3 : Carte de densité (hbts / km²) des communes de la région du Sahel



On peut distinguer trois (3) groupes de communes à densités intermédiaires entre ces densités extrêmes. Le premier groupe est constitué de Deou, Markoye, Tin Akoff, Diguel, Baraboulé, Koutougou, Nassoumbou, Solhan, Tankougounadié (de 8,6 à moins de 20,0 hbts/km²). Le deuxième groupe les plus nombreux est composé des communes de Gorom

Gorom, Oursi, Bani, Falagountou, Gorgadji, Sampelga, Seytenga, Arbinda, Baraboulé, Tongomayel, Boundoré, Mansila, Sebba et Titabé qui ont des densités comprises entre 20 et 37 habitants au Km². Le dernier groupe de communes a des densités supérieures à 47 habitants au Km². Il s'agit de Dori, Djibo, Kelbo et Pobé-Mengao

2.2 – STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

Pour rendre compte de la structure par sexe et âge, plusieurs indicateurs tels que l'âge moyen, l'âge médian, le rapport de masculinité, sont calculés. Il sera également construit des graphiques qui donnent les variations générales telles que les pyramides des âges, et les courbes de rapport de masculinité.

2.2.1 – Ensemble de la population de la région

La population de la région est aussi jeune que la population du pays. En effet, plus de la moitié (57,0 %) de la population à moins de 20 ans, et l'âge moyen est de 21,6 ans contre 21,7 ans au niveau national (Tableau 2.4). On observe en milieu urbain tout comme en milieu rural, la jeunesse de la population. Cependant, la population du milieu rural est plus jeune que celle du milieu urbain. En effet, l'âge moyen et l'âge médian, sont respectivement de 21,6 ans et 16,1 en milieu rural, contre 22,9 ans et 18,4 ans en milieu urbain. En considérant les groupes d'âges fonctionnels ²(NGWE. E, 2006), ce constat se confirme davantage car les enfants de moins de 15 ans constituent 47,2 % de la population totale.

² Ce sont des groupes d'âges qui traduisent les besoins spécifiques de la population.

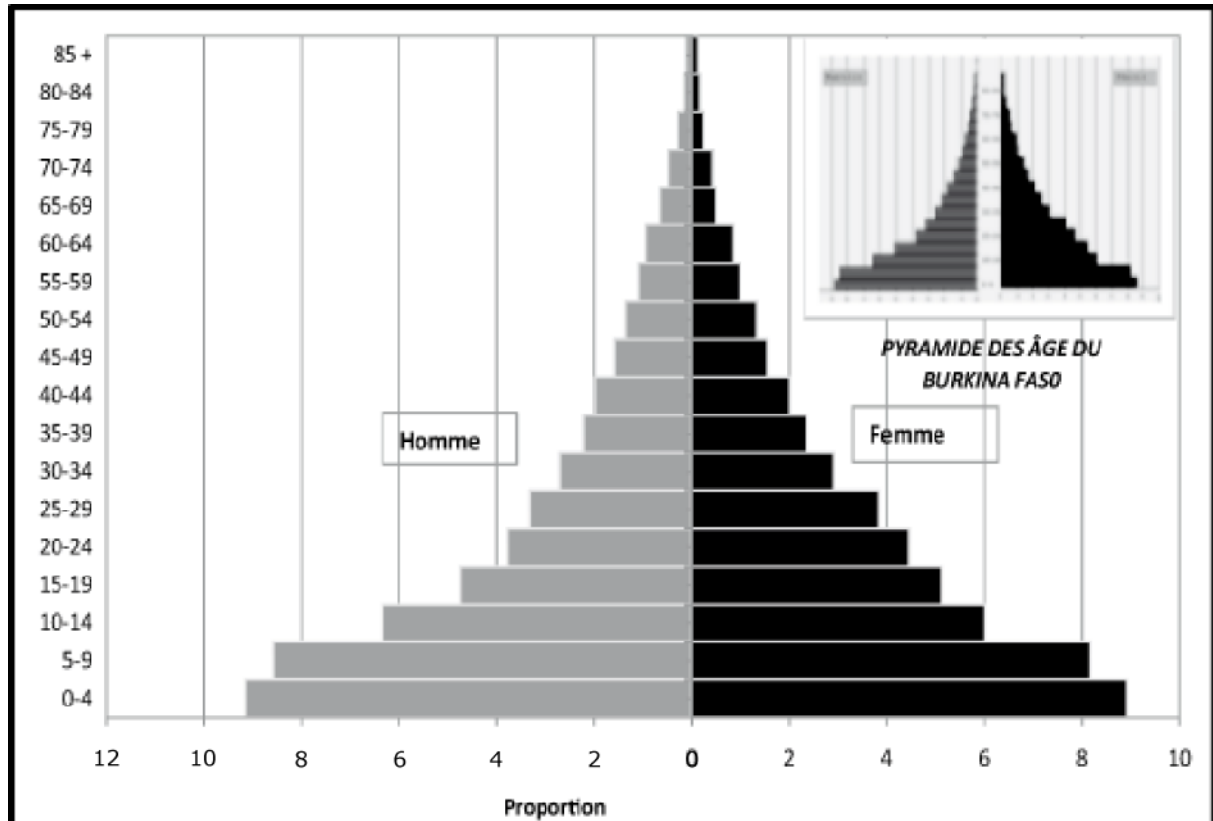
Tableau 2.4 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe (en pour 1000)

Groupe d'âges	ENSEMBLE			URBAIN			RURAL		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	91,6	89,1	180,7	76,5	73,8	150,3	92,6	90,2	182,9
5-9	85,8	81,7	167,4	72,1	72,1	144,2	86,7	82,4	169,1
10-14	63,4	60,1	123,5	61,1	61,3	122,4	63,6	60,0	123,5
15-19	47,4	51,3	98,6	60,3	58,4	118,7	46,4	50,8	97,2
20-24	37,9	44,6	82,5	48,1	45,8	93,9	37,1	44,5	81,7
25-29	33,2	38,4	71,6	38,5	40,2	78,6	32,8	38,3	71,1
30-34	27,1	29,0	56,0	31,9	29,0	61,0	26,7	29,0	55,7
35-39	22,0	23,5	45,6	25,3	24,5	49,7	21,8	23,4	45,3
40-44	19,9	20,1	40,0	21,5	20,6	42,1	19,8	20,0	39,8
45-49	15,7	15,4	31,1	15,9	16,7	32,6	15,7	15,3	31,0
50-54	13,5	13,4	26,9	13,6	15,2	28,8	13,5	13,2	26,8
55-59	10,9	9,8	20,8	10,9	11,7	22,6	10,9	9,7	20,6
60-64	9,3	8,5	17,7	8,9	9,0	17,9	9,3	8,4	17,7
65-69	6,4	4,9	11,4	6,2	5,5	11,7	6,4	4,9	11,3
70-74	4,7	4,4	9,2	4,6	5,1	9,7	4,7	4,4	9,1
75-79	2,7	2,3	5,0	2,5	2,5	5,1	2,7	2,3	5,0
80-84	1,4	1,6	3,0	1,0	1,9	2,9	1,4	1,6	3,0
85 et +	1,1	1,2	2,3	0,9	1,5	2,5	1,1	1,2	2,3
ND	3,2	3,7	6,9	2,5	3,0	5,5	3,2	3,7	7,0
Total	497,1	502,9	1000,0	502,2	497,8	1000	496,7	503,3	1000,0
Age moyen³	21,6	21,7	21,6	22,7	23,1	22,9	21,5	21,6	21,6
Age médian⁴	15,7	16,8	16,3	18,3	18,4	18,4	15,4	16,7	16,1

En analysant la répartition selon le sexe, il s'avère que la population féminine est aussi jeune que la population masculine avec des âges moyen et médian respectifs de 21,7 et 16,8 ans chez les femmes contre 21,6 et 15,7 ans chez les hommes.

³ L'âge moyen est la moyenne des âges qui compose la population

⁴ L'âge médian est l'âge qui divise la population en deux sous populations de mêmes effectifs.

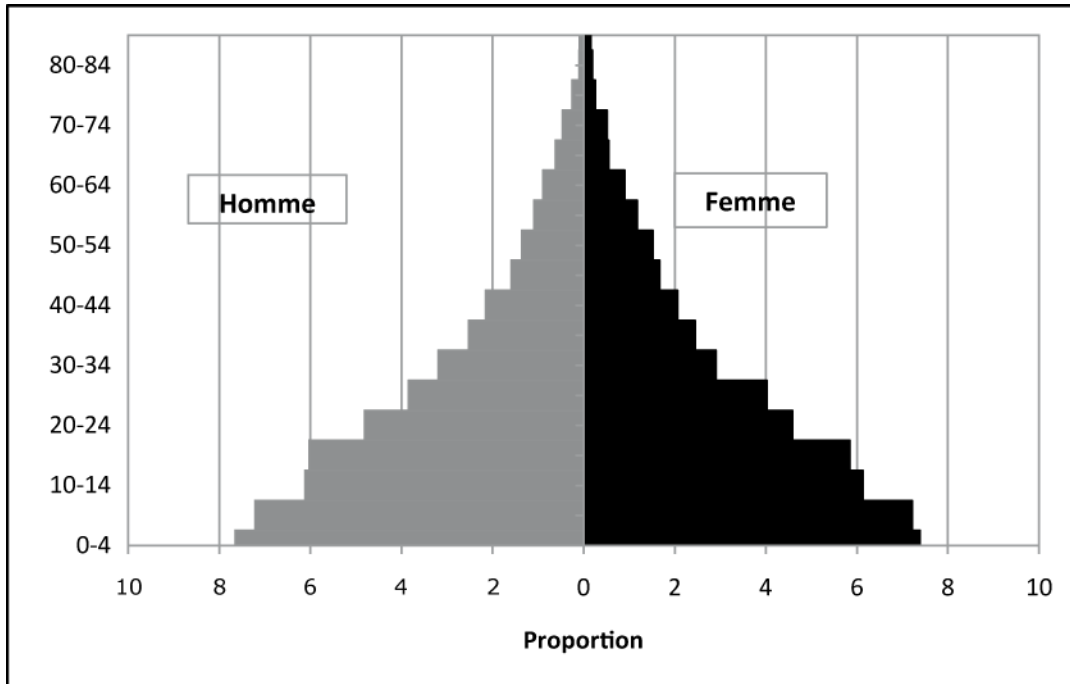
Graphique 2.1 : Pyramide par groupe d'âges de la population totale de la région du Sahel.

Avec à peu près la même forme que la pyramide de l'ensemble de la population du Burkina, cette pyramide est caractéristique d'une population à fortes fécondité et mortalité. En effet, elle a une base large qui est la résultante de la fécondité élevée et un sommet effilé qui est le résultat de la forte mortalité aux âges élevés. Ainsi, La pyramide une fois de plus, met en exergue, la jeunesse de la population du Sahel.

Par ailleurs, on observe dans l'ensemble, une décroissance régulière des effectifs. Cependant, on observe un décalage important entre les groupes d'âges 5-9 ans et 10-14 ans. Avant 15 ans, il y a plus de garçons que de filles. Au-delà de cet âge et ce, jusqu'à 54 ans, avec la migration masculine aux tranches d'âges actifs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. A partir de 55 ans, il y a à peu près autant d'hommes que de femmes et cela peut s'expliquer par la faible mobilité des personnes âgées.

2.2.2 – Population urbaine

L'examen de la pyramide des âges de la population urbaine indique une base plus retrécie, un sommet effilé et des échancrures par endroits (graphique 2.2). On observe des saillies à 5-9 ans et à 15-19 ans.

Graphique 2.2 : Pyramide par groupe d'âges de la population urbaine

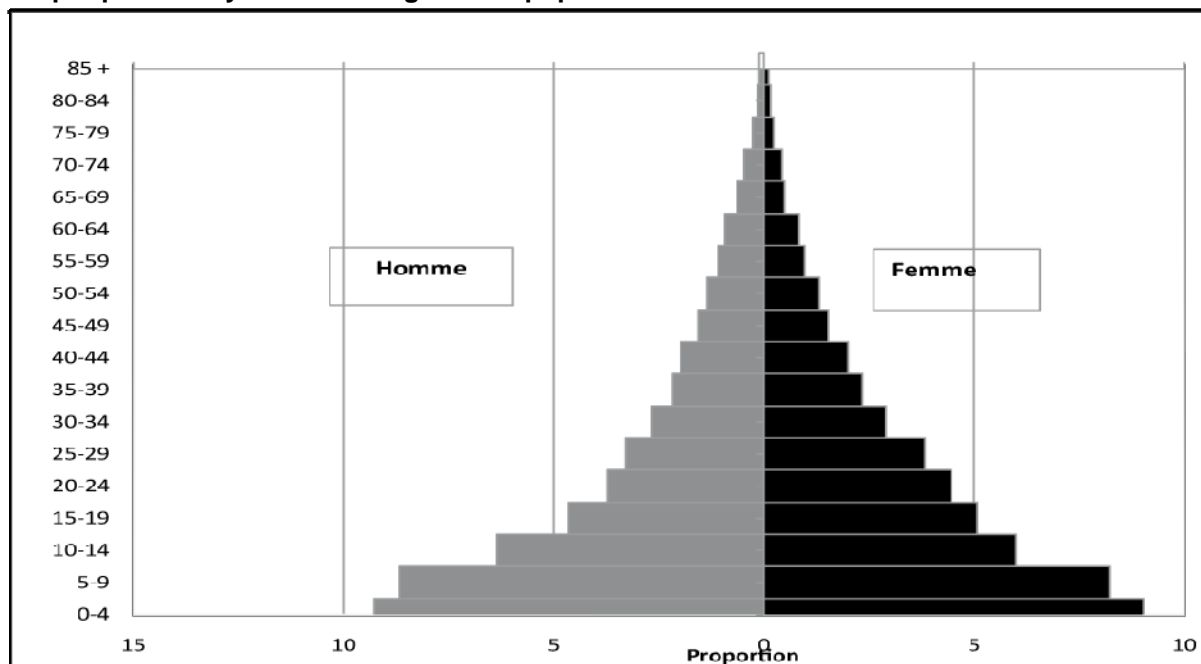
Ce résultat pourrait s'expliquer par une migration des enfants quittant le milieu rural pour fréquenter l'école dans le milieu urbain.

Par ailleurs, le milieu urbain étant pourvoyeur d'emplois, les hommes s'y rendent dans l'espoir de trouver du travail ce qui se traduit par une prédominance de l'effectif des hommes sur celui des femmes jusqu'à 65 ans. Le déficit de personnes âgées peut s'expliquer en partie par le retour des migrants de la ville vers leur lieu d'origine une fois la retraite acquise.

2.2.3 – Population rurale

La pyramide des âges de la population rurale est presque identique à la pyramide des âges de la population régionale de part sa forme et sa structure. La base très large est le fruit de la forte fécondité et l'effilement de son sommet très rapide, le résultat d'une forte mortalité qui va croissant aux âges avancés.

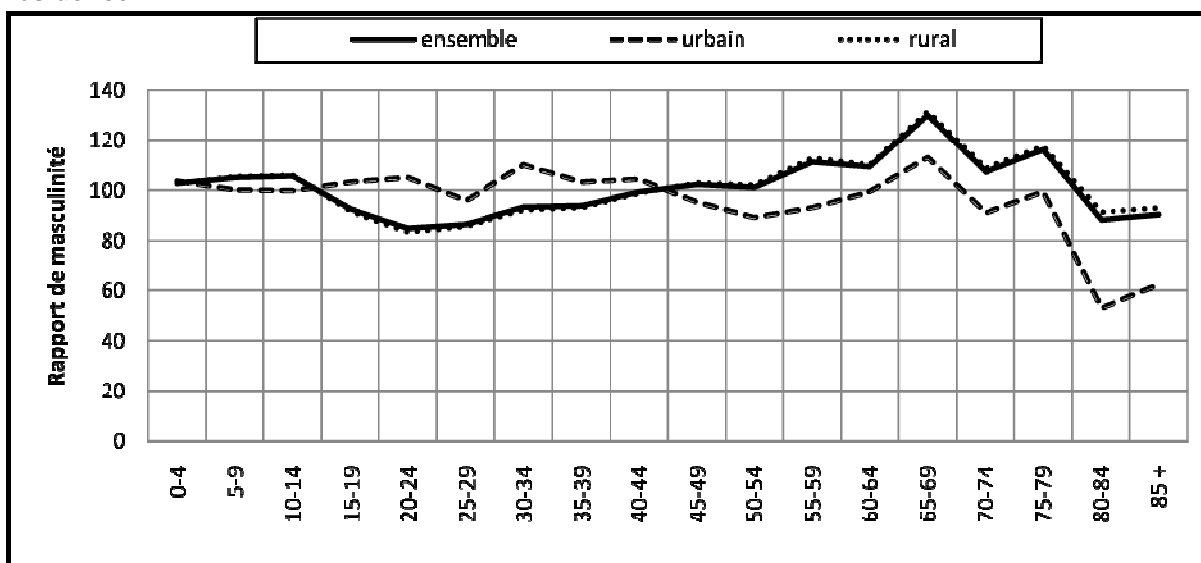
Graphique 2.3 : Pyramide des âges de la population rurale.



2.2.4 - Rapport de masculinité

La courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges montre que le nombre d'hommes pour 100 femmes varie selon l'âge et le milieu de résidence (graphique 2.4). Lorsqu'on considère l'ensemble de la région, on observe que cette courbe est au-dessus de la barre de 100 entre 0 et 14 ans et entre 45 et 79 ans. Par contre entre 15 et 44 ans et à partir de 80 ans, il y a un déficit d'hommes. Ces variations seraient la résultante de la migration aux âges actifs et de la surmortalité masculine aux âges avancés.

Graphique 2.4 : courbes des rapports de masculinité (%) de la population par milieu de résidence



Le rapport de masculinité varie selon le milieu de résidence ; entre 0-14 ans et 45 ans et plus le rapport de masculinité du milieu urbain est inférieur à celui du milieu rural, tandis qu'entre 15 à 44 ans, c'est le contraire qui s'observe. Cette variation s'explique par l'exode rural conduisant à un déficit d'hommes dans le milieu rural aux âges actifs et à un excédent dans le milieu urbain.

Conclusion

En résumé, les 968 442 habitants de la région du Sahel représentent 7,0 % de la population totale du Burkina Faso. Elle est composée en majorité de jeunes. Le rapport homme/femme en faveur des femmes dans l'ensemble de la région cache des disparités entre les communes et les milieux de résidence. La population est inégalement répartie sur le territoire : la pression démographique est plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

Introduction

En dehors du fait qu'elles permettent une bonne identification des individus et des groupes sociaux, les caractéristiques socioculturelles constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques, démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Collecte des données

Les questions posées lors du RGPH-2006 pour saisir les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (Nom) ? Quelle est la nationalité de (Nom) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (Nom) ?

Définition des concepts opératoires

Pour une meilleure compréhension du lecteur, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion : la religion est l'ensemble de croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble de pratiques et de rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Cependant, au cours du RGPH 2006, pour les enfants de moins de six ans il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée : il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été renseignée sur les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus. En ce qui concerne la région du Sahel, nous considérons les principales langues parlées que sont le dioula (ou bambara), le sénoufo, le mooré, le gouin, le fulfuldé (ou peulh) et les autres langues (nationales ou non).

Nationalité : la nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. Nous distinguerons la nationalité burkinabè, celle de quelques pays limitrophes et des autres nationalités.

3.1 - CROYANCES RELIGIEUSES

La religion réunit des individus autour d'un certain nombre de principes et de valeurs qui peuvent influencer les comportement et attitudes des adeptes.

3.1.1 - Composition de la population selon la religion

La région du Sahel est en majorité musulmane (96,4%). La même tendance est observée dans toutes les provinces de la région. Après les musulmans, viennent les animistes (1,7%), les catholiques (0,7%) et les protestants (0,5%). En comparant les différentes provinces, la

proportion des animistes est plus élevée dans la province du Yagha (2,9%) que dans les autres provinces (1,1% dans l'Oudalan, 1,5% dans le Seno et 1,6% dans le Soum). C'est le même constat également pour ce qui est des protestants (Tableau 3.1).

Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population par province selon la religion

Provinces	Religions						Total
	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	
Oudalan	1,1	98,0	0,3	0,1	0,4	0,0	100
Seno	1,5	96,8	0,8	0,3	0,5	0,1	100
Soum	1,6	96,3	0,8	0,4	0,8	0,1	100
Yagha	2,9	94,1	0,5	1,5	0,5	0,5	100
Total	1,7	96,4	0,7	0,5	0,6	0,1	100

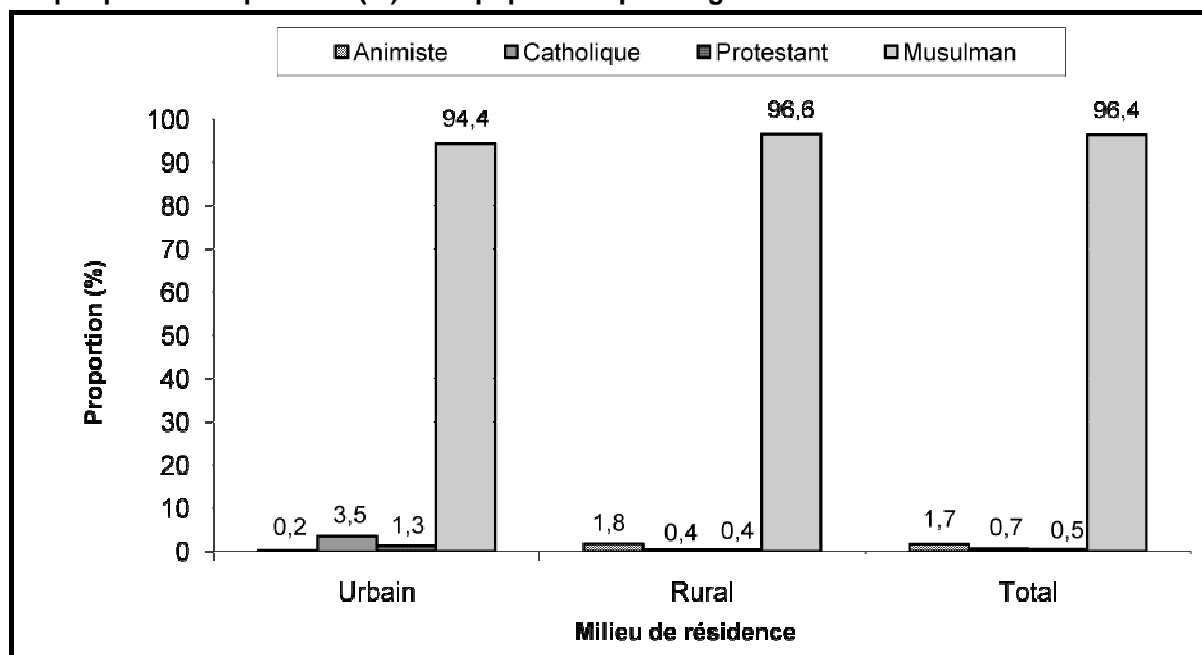
3.1.2 - Appartenance religieuse et milieu de résidence

L'examen du tableau 3.2 indique que quel que soit le milieu de résidence, la religion musulmane reste la plus importante en effectif de population. Ainsi, les musulmans représentent 96,6 % en milieu rural et 94,4 % en milieu urbain. Comme l'Islam, la religion traditionnelle est plus pratiquée en milieu rural (1,8 %) qu'en milieu urbain (0,2%). Par contre, les catholiques sont plus nombreux en milieu urbain (3,5 %) qu'en milieu rural (0,4 %). Le graphique 3.1 illustre bien ces résultats.

Tableau 3.2 : Répartition de la population (%) par milieu de résidence selon la religion

Milieu de résidence	Religion						Total
	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	
Urbain	0,2	94,4	3,5	1,3	0,5	0,0	100
Rural	1,8	96,6	0,4	0,4	0,6	0,1	100
Ensemble	1,7	96,4	0,7	0,5	0,6	0,1	100

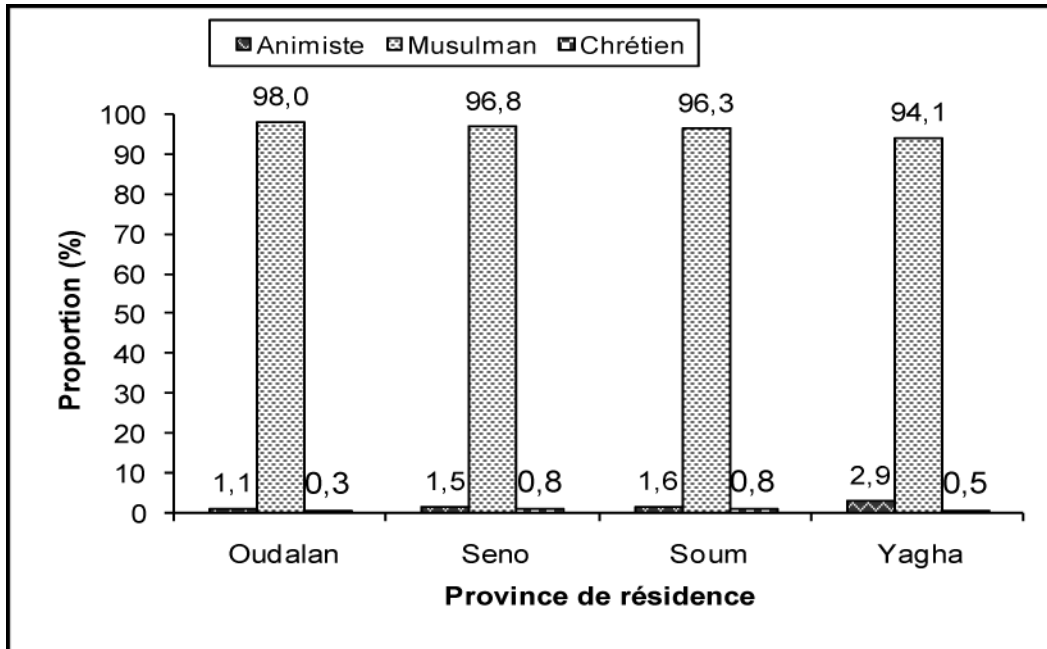
Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



3.1.3 – Communautés religieuses des provinces

La communauté musulmane est plus représentée par ordre décroissant dans l'Oudalan, le Seno, le Soum et le Yagha. En effet, 98,0 % de la population de l'Oudalan sont des musulmans contre 96,8%, 96,3% et 94,1% respectivement dans les provinces du Seno, Soum et Yagha. Quant à la communauté animiste, elle est plus présente dans le Yagha (2,9 %) que dans les autres provinces (2,3 %). L'illustration de ces résultats est faite par le graphique 3.2.

Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population des trois principales communautés religieuses par province



3.1.4 - Structure par sexe et âge des principales communautés religieuses

L'examen du tableau 3.3 indique de façon globale que la religion musulmane est plus pratiquée et ceci quelle que soit la génération considérée et le sexe. Cependant, au sein d'une génération donnée, on observe quelques nuances selon le sexe. En effet, pour la génération avant 15 ans, on constate pratiquement la même représentativité aussi bien chez les garçons que chez les filles en matière de pratiques religieuses.

En ce qui concerne les générations de 15 à 59 ans, en dehors de la religion traditionnelle (animiste), les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes dans les religions musulmane et chrétienne. Par ailleurs, on remarque que c'est surtout dans les plus jeunes générations (0-14 ans) et dans les plus vieilles générations (40 ans et plus) que la religion musulmane est la plus pratiquée. On pourrait penser que les générations intermédiaires pratiquent de plus en plus autre religion que celle de leurs parents.

Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges et sexe selon les principales communautés religieuses

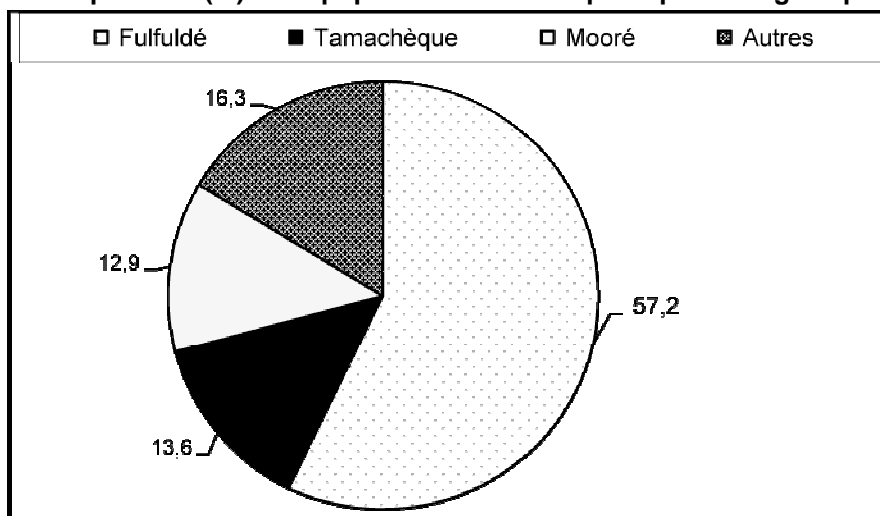
Groupes d'âges	Sexe	Religion				Total
		Animiste	Musulman	Chrétien	Autre	
0-14	Masculin	1,8	96,7	1,0	0,5	100,0
	Féminin	1,8	96,5	1,1	0,6	100,0
15-39	Masculin	1,5	96,4	1,6	0,5	100,0
	Féminin	1,6	96,5	1,3	0,6	100,0
40-59	Masculin	1,4	97,1	1,1	0,4	100,0
	Féminin	1,6	97,0	0,8	0,6	100,0
60 +	Masculin	1,8	97,0	0,6	0,5	100,0
	Féminin	1,6	97,1	0,6	0,7	100,0
Total	Masculin	1,6	96,5	0,6	0,7	100,0
	Féminin	1,7	96,4	0,7	0,8	100,0

3.2 - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Les principales langues parlées dans une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

3.2.1 - Population et langue parlée

On constate d'une manière générale que le fulfuldé (57,2 %) est la langue nationale la plus parlée dans la région du Sahel. Elle est suivie du Tamachèque (13,6 %) et du Mooré (12,9 %). Le mooré et le fulfuldé occupent respectivement la première et la deuxième place au niveau national en termes de langues parlées. Les autres langues regroupant plus de trente langues nationales ou non, sont parlées par 42,8% de la population de la région. Ces résultats sont illustrés par le graphique 3.3.

Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population selon les principales langues parlées

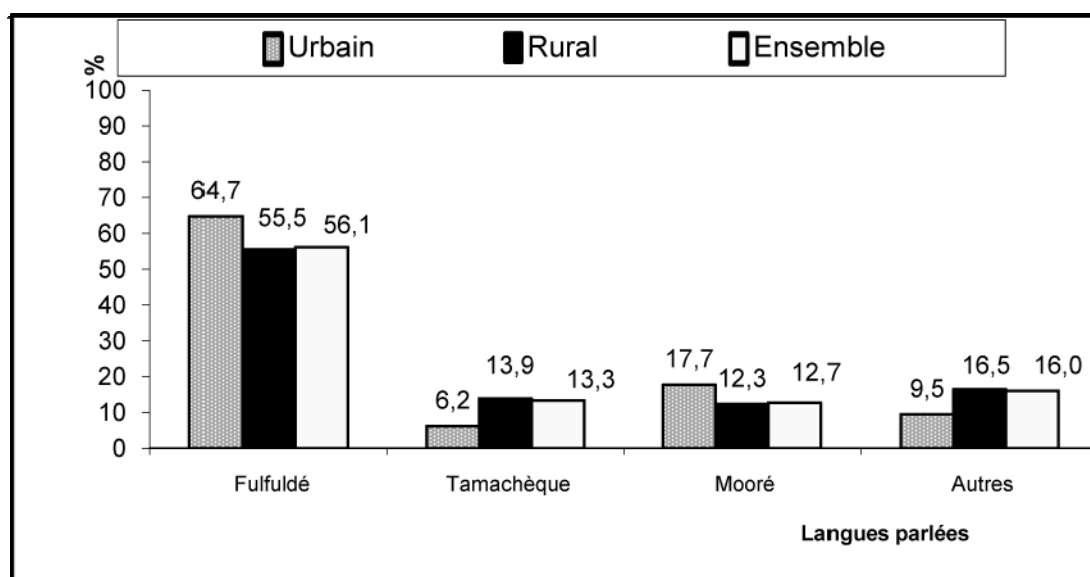
3.2.2 - Langue parlée et milieu de résidence

L'examen du tableau 3.4 montre une disparité de la langue parlée par rapport au milieu de résidence. En effet, le fulfuldé (64,7%), le mooré (17,7 %) sont les langues les plus couramment parlées en ville ; alors qu'en milieu rural, le fulfuldé (55,5 %), le tamachèque (13,9 %) et le mooré (12,7 %) sont les langues majoritairement parlées. Ces résultats sont illustrés par le graphique 3.4.

Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population par langue parlée selon le milieu de résidence

Langue Parlée	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Fulfuldé	64,7	55,5	56,1
Tamachèque	6,2	13,9	13,3
Mooré	17,7	12,3	12,7
Autres	9,5	16,5	16,0
ND	1,9	1,8	1,8
Total	100	100	100

Graphique 3.4 : Répartition (%) de la population par la langue parlée selon le milieu de résidence



3.2.3 – Langue parlée et province de résidence

La langue parlée présente une diversité par rapport à la province de résidence. En effet, les principales langues à savoir le tamachèque et le fulfuldé sont les plus parlées dans l'oudalan avec respectivement 50,2 % et 27,5 %. Dans le Seno, c'est surtout le fulfuldé qui est la plus parlée. Dans le soum ce sont le fulfuldé et le mooré qui sont les plus parlées. Enfin, dans le Yagha, le fulfuldé est la langue la plus parlée.

Tableau 3.5 : Répartition (%) de la population par langue parlée selon la province

Principales langues parlées	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Fulfuldé	27,5	78,4	45,9	76,6	56,1
Tamachèque	50,2	4,4	4,5	1,4	13,3
Mooré	3,0	5,2	29,1	1,9	12,7
Autres	17,0	10,6	18,6	18,2	16,0
ND	2,2	1,4	1,9	1,9	1,8
Total	100	100	100	100	100

3.2.4 - Structure par âge de la population selon les principales langues parlées

On constate d'une manière générale que parmi les principales langues parlées dans la région du Sahel, le fulfuldé est la langue dominante. En effet, 56,1 % de la population du Sahel parlent couramment le fulfuldé contre 13,3 % et 12,7 % qui parlent respectivement le tamachèque et le mooré. Par ailleurs une proportion non négligeable de la population (16,0 %) parle autres langues. On note cependant que dans toutes les générations, le fulfuldé est la langue la plus parlée, même si elle est dans des proportions plus faibles dans certaines générations. C'est dans la génération 60 ans et plus que le fulfuldé est la plus parlée (Tableau 3.6).

Tableau 3.6 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par groupe d'âges selon les principales langues parlées

Groupes d'âges	Principales langues parlées					Total
	Fulfuldé	Tamachèque	Mooré	Autres	ND	
0-14	54,5	13,7	13,5	16,6	1,8	100
15-39	57,0	13,0	13,0	16,1	1,0	100
40-59	59,0	14,2	10,9	15,1	0,8	100
60 et +	61,5	12,9	9,9	14,7	1,0	100
ND	15,9	3,4	5,1	4,7	70,8	100
Total	56,1	13,3	12,7	16,0	1,8	100

3.3 – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. En l'absence d'un fichier de population, le recensement est l'une des meilleures sources d'information pour renseigner sur ces étrangers.

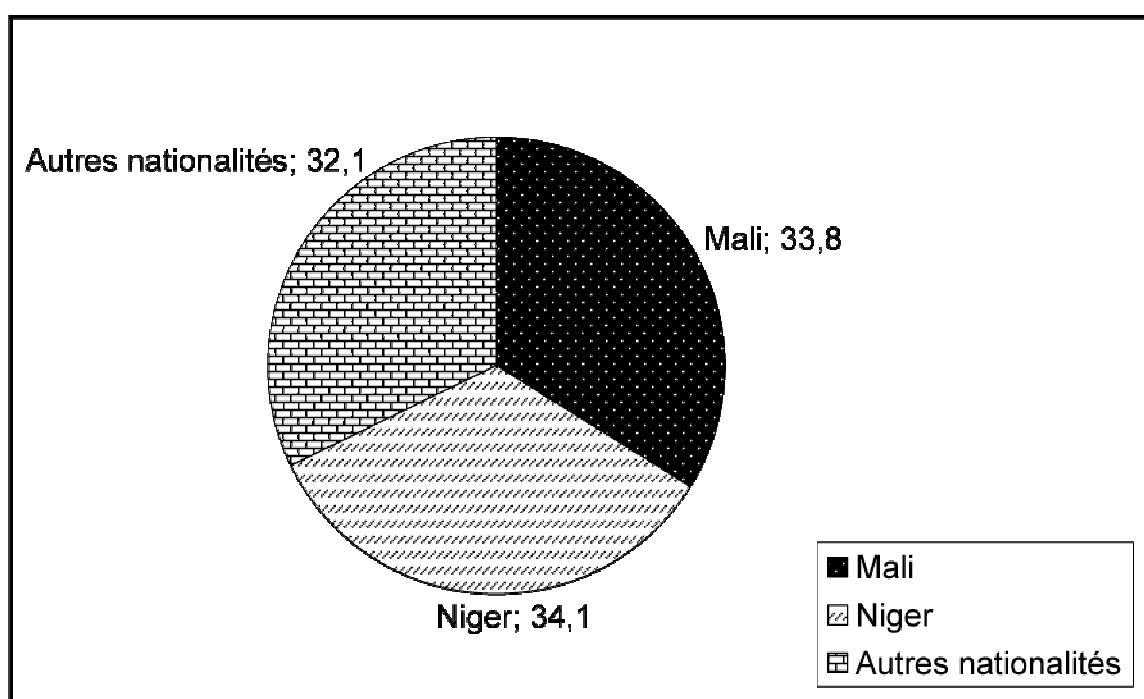
3.3.1 - Volume des différentes nationalités

Dans la région du Sahel, la quasi-totalité des résidents sont de nationalité burkinabé (99,6 %) contre 0,4 % pour les étrangers. Cette importance numérique des Burkinabé s'affirme aussi bien dans l'Oudalan (99,5 %), dans le Séno (99,7%), dans le Soum (99,6%) que dans le Yagha (99,5 %) (Tableau 3.7). Ainsi, comme au niveau national, la région du Sahel renferme peu d'étrangers.

Tableau 3.7 : Répartition de la population par nationalité selon la province

Nationalité	Oudalan		Seno		Soum		Yagha		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Burkina	194 360	99,5	264 013	99,7	345 103	99,6	158 893	99,5	962 369	99,6
Etrangers	935	0,5	704	0,3	1 423	0,4	742	0,5	3 804	0,4
Total	195 295	100	264 717	100	346 526	100	159 635	100	966 173	100

Les étrangers, au nombre de 3 804 proviennent principalement du Niger (34,1 %) et du Mali (33,8%). A eux seuls, les ressortissants de ces deux pays représentent 67,9 % de la population étrangère. Les autres nationalités (regroupement de plus d'une vingtaine de nationalités) représentent 32,1 %.

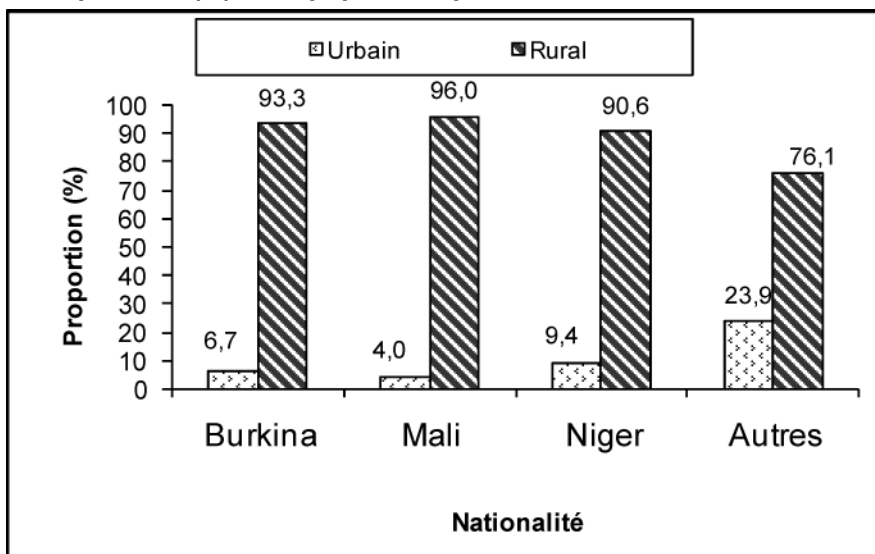
Graphique 3.5 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité

3.3.2 Structure de la population selon la nationalité et le milieu de résidence

Dans l'ensemble, le tableau 3.8 indique qu'environ 93 % de la population du Sahel toute nationalité confondue résident en milieu rural contre près de 7 % en milieu urbain. Ce sont les « autres » nationalités et les nigériens qui résident le plus en milieu urbain. Ce qui voudra dire que les burkinabè et les maliens travaillent plus dans le secteur primaire et que les autres (autres nationalités et nigériens) sont occupés dans les activités urbaines. L'illustration de ces résultats est faite par le graphique 3.6.

Tableau 3.8 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Burkina	6,7	93,3	100
Mali	4,0	96,0	100
Niger	9,4	90,6	100
Autres	23,9	76,1	100
Ensemble	6,7	93,3	100

Graphique 3.6 : Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

3.3.3 – Population étrangères des provinces

Le tableau 3.9 montre que parmi les principales nationalités présentes dans les provinces de l'Oudalan, du Seno et du Soum, les maliens sont beaucoup plus nombreux que les nigériens. Par contre dans la province du Yagha, c'est surtout les nigériens (66,4%) qui sont les plus nombreux.

Tableau 3.9 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon la province

Nationalité	Oudalan		Seno		Soum		Yagha		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Mali	460	50,7	357	63,7	7	49,2	473	0,5	1 297	34,1
Niger	228	10,2	72	5,4	945	24,4	40	66,4	1 285	33,8
Autres nationalités	247	39,1	275	30,9	471	26,4	229	33,1	1 222	32,1
Total	935	100	704	100	1 423	100	742	100	3 804	100

3.3.4 - Structure par sexe et âge de la population des principales nationalités.

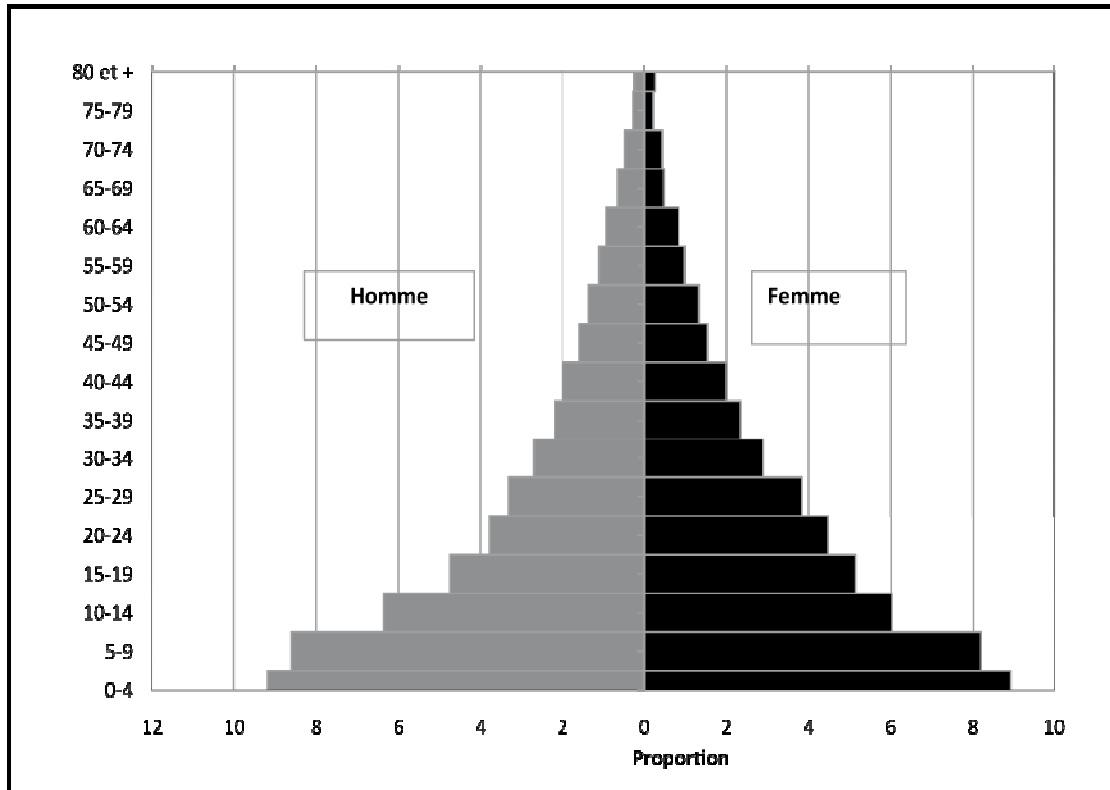
D'une manière générale, on constate que les femmes, toutes générations confondues, représentent un peu plus de la moitié (50,3 %) des burkinabè. Dans la population malienne résidante au Sahel la proportion des femmes est très importante (63,7%). Par contre dans la population étrangère nigérienne ce sont les hommes qui sont le plus représentés (58,1%). La population Burkinabè est plus jeunes que celle des autres nationalités : les moins de 20 ans représentent 34,9 % des burkinabè contre 30,1 % pour les Nigériens et 24,8% pour les Maliens. Ainsi, les personnes d'âges actifs sont plus représentées chez les maliens, les nigériens que chez les burkinabè (Tableau 3.10).

Tableau 3.10 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon les principales nationalités et le sexe

Groupes d'âges	Principales nationalités											
	Burkina			Mali			Niger			Autres pays		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
0-4	9,2	8,9	18,1	7,9	6,9	14,9	8,8	7,3	16,1	7,5	6,3	13,8
5-9	8,6	8,2	16,8	4,4	5,6	10,0	8,1	5,9	14,0	8,3	7,6	16,0
10-19	11,1	11,2	22,3	6,1	8,1	14,2	8,3	8,8	17,1	11,8	11,6	23,4
20-29	7,1	8,3	15,4	4,5	13,8	18,3	12,5	8,7	21,2	6,7	10,6	17,3
30-39	4,9	5,2	10,2	4,7	10,8	15,6	8,7	5,9	14,6	5,2	6,8	12,0
40-49	3,6	3,5	7,1	4,0	7,5	11,6	5,3	1,9	7,2	3,6	3,8	7,4
50-59	2,4	2,3	4,8	2,6	4,0	6,6	3,9	2,0	5,9	2,0	2,3	4,3
60-69	1,6	1,3	2,9	1,2	3,9	5,1	1,2	0,6	1,8	1,1	1,6	2,7
70-79	0,7	0,7	1,4	0,6	1,7	2,3	0,5	0,4	0,9	0,5	0,1	0,6
80 +	0,2	0,3	0,5	0,2	1,1	1,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3	0,6
ND	0,2	0,3	0,5	0,1	0,2	0,2	0,5	0,2	0,8	0,9	1,1	2,0
Total	49,7	50,3	100	36,3	63,7	100	58,1	41,9	100	48,0	52,0	100

Masc.=Masculin ; Fém. =Féminin

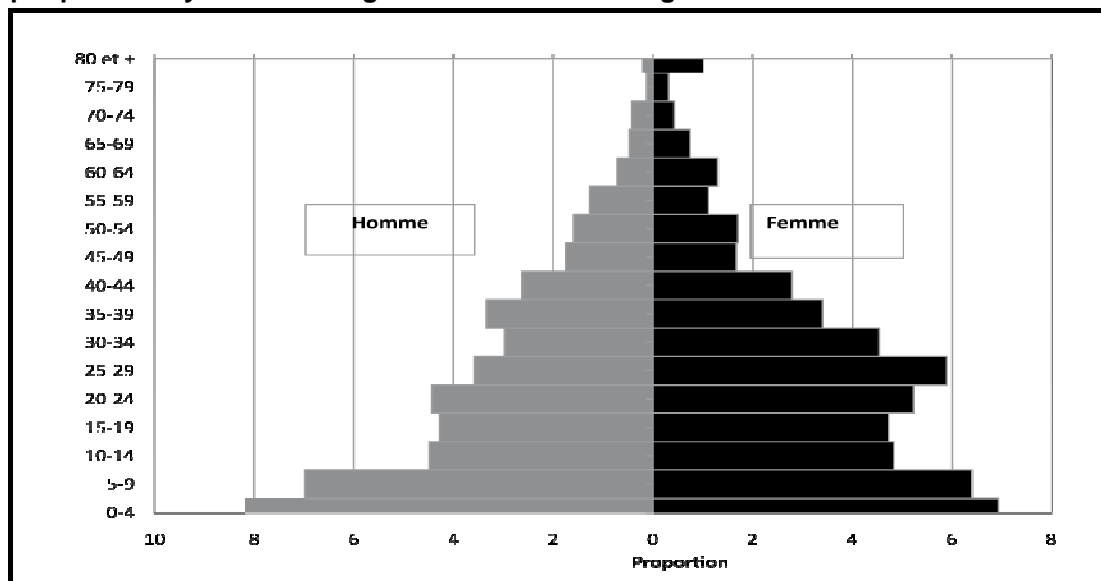
Graphique 3.7 : Pyramide des âges des résidents burkinabè



Le graphique 3.7 est une pyramide des âges à base large qui est synonyme d'une population jeune et un sommet effilé traduisant une forte mortalité. En outre, la répartition par sexe montre qu'avant 15 ans la proportion des hommes est plus importante que celle des femmes.

La pyramide des âges des résidents étrangers indique une allure irrégulière différente de celle des burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (10-24 ans), synonyme d'une faible proportion d'individus et des saillies (0-9 ans et 30-44 ans) traduisant une proportion élevée d'individus. La population étrangère est beaucoup plus adulte (Graphique 3.8).

Graphique 3.8 : Pyramide des âges des résidents étrangers



3.3.5 – Appartenance religieuse des différentes nationalités

L'examen du tableau 3.11 nous renseigne que parmi les principales croyances religieuses, la religion musulmane a beaucoup plus d'adeptes et ceci quelle que soit la nationalité. Cependant, cette pratique religieuse diffère d'une nationalité à une autre. En effet, l'islam est pratiqué par 98,9 % des nigériens et 99,1% des maliens, 96,7 % des burkinabè. La religion traditionnelle a plus d'adeptes chez les burkinabè (1,7 %) que chez les nigériens (0,5%) que chez les maliens (0,2). C'est le même constat pour ce qui est de la religion chrétienne. Toutefois, il faut signaler que ceux qui ont déclarés pratiquer autres religions sont la plupart d'autres nationalités (51,6%).

Tableau 3.11 : Répartition (%) de la population par nationalité selon les principales croyances religieuses

Nationalité	Religion				Total
	Musulman	Animiste	Chrétien	Autre	
Burkina	96,7	1,7	1,1	0,4	100
Mali	99,1	0,2	0,2	0,5	100
Niger	98,9	0,5	0,1	0,5	100
Autres nationalités	33,3	10,9	3,8	51,6	100
Ensemble	96,4	1,7	1,1	0,6	100

Conclusion

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que 96,4 % de la population de la région sont musulmans, 1,7 % sont des animistes et 1,1 % des chrétiens.

Les principales langues couramment parlées sont le fulfuldé (57,2 %), le tamachèq (13,6%) et le mooré (12,9 %).

Les burkinabè représentent 99,5 % de la population totale. Dans la population étrangère, les nigériens sont les plus nombreux (34,1 %) suivis des maliens (33,8 %).

CHAPITRE 4: NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

Introduction

L'éducation est un facteur de développement, en témoigne la théorie du capital humain. Par ailleurs, les indicateurs de l'éducation rentrent en ligne de compte dans le calcul de l'indice de Développement Humain. D'où l'importance de l'éducation pour un pays ou une région d'un pays.

Collecte des données

Le recensement général de la population et de l'habitation de 2006 du Burkina Faso a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population.

La question sur l'alphabétisation a concerné les 3 ans ou plus et était posée en ces termes : « Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue ? ». A cette question il fallait préciser la principale langue étrangère parlée et écrite ainsi que la principale langue locale parlée et écrite.

L'information sur la scolarisation a été recueillie pour les 3 ans ou plus. A cet effet, la question suivante a été posée : « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école ? »

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question ci-après : « quelle est la dernière classe achevée ou entrain d'être achevée ? ». Les personnes de 3 ans ou plus ont fait l'objet d'interview pour cette question.

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension des lecteurs, les concepts utilisés dans ce chapitre sont définis comme suit :

L'alphabétisation : dans le cadre du recensement de 2006, l'alphabétisation est définie comme l'aptitude d'une personne de 3 ans ou plus, à lire et à écrire couramment dans une langue. Cette langue peut être nationale ou étrangère.

La scolarisation : C'est, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » Kobiané (2006, p.62). Il comprend d'une part la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement au moment du recensement, d'autre part l'accès à l'enseignement qui différencie les personnes scolarisées de celles qui ne le sont plus ou qui ne l'ont jamais été.

La population scolaire : elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

La population préscolaire : elle désigne l'ensemble des individus de bas âge défini officiellement qui fréquentent une structure d'enseignement préscolaire formelle.

La population scolarisable ou en âge d'être scolarisée : elle correspond aux populations des groupes d'âges officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation. Les groupes d'âges des populations scolarisables correspondant aux cycles de l'enseignement au Burkina Faso sont :

3-6 ans pour le préscolaire;

7-12 ans pour l'enseignement primaire ;

13-16 ans pour le premier cycle de l'enseignement secondaire ;

17-19 pour le second cycle de l'enseignement secondaire ;

20-24 ans pour le supérieur.

L'instruction : C'est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degré.

La population alphabétisable : pour des besoins de comparaisons internationales, elle correspond en général (recommandation de l'UNESCO) aux populations de 15 ans et plus. C'est cette définition qui sera retenue pour le calcul des indicateurs d'alphabétisation.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné : c'est le rapport du nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le taux de scolarisation par âge spécifique (TSAS) : c'est le rapport du nombre d'enfants inscrits d'un âge ou d'un groupe d'âge donné dans l'enseignement quel que soit le cycle ou le niveau et de la population du même âge ou du même groupe d'âges. La différence entre le chiffre obtenu et 100 % indique le pourcentage des jeunes gens du même groupe d'âges qui ne bénéficie d'aucune forme d'enseignement.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) : c'est le rapport de l'effectif de la population scolaire d'âge officiel et de l'effectif total de la population de cet âge ;

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants : c'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

L'indice de parité : L'indice de parité est un indicateur de mesure de l'inégalité de deux groupes de population face à une situation donnée. Dans cette monographie, il est calculé sur les indicateurs relatifs à l'éducation.

Le taux d'alphabétisation : c'est, pour une population cible donnée, le rapport de l'effectif de cette population sachant lire et écrire dans une langue et l'effectif de la population correspondante. Ce taux sera calculé pour les 15 ans et plus dans le cadre de cette étude.

Le taux d'analphabétisme : c'est, pour une population cible donnée le rapport de l'effectif de cette population ne sachant pas lire ou écrire dans une langue et l'effectif total de la population correspondante.

Ce chapitre aborde d'abord le niveau d'instruction, ensuite l'alphabétisation et enfin la scolarisation au primaire, au secondaire et au supérieur. Les disparités provinciales seront mises en exergue dans chacune des sections abordées.

4.1 - NIVEAU D'INSTRUCTION

Ce sous-chapitre traite du niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus et des 10 ans ou plus ayant fréquenté l'école, dans la région du Sahel. Les disparités provinciales en termes de niveau d'instruction sont également abordées.

4.1.1 - Niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus

Les données du tableau 4.1 révèlent que, quel que soit le groupe d'âges considéré, il y a plus d'hommes instruits que de femmes de même situation. L'écart entre hommes instruits et femmes instruites devient plus important au fil des âges. Ainsi, à 30-39 ans, le nombre d'hommes instruits est près du double de celui des femmes. En observant les résultats de la plus vieille génération (50 ans ou plus), il ressort qu'il y a plus de 2 fois d'hommes que de femmes instruites. Le sens d'évolution de ces résultats (croissant selon les générations) traduit entre autres les efforts en vue de la réduction des inégalités entre garçons et filles en matière d'éducation. Ces résultats méritent une analyse plus fine intégrant les structures de la population masculine et féminine selon les groupes d'âges. Dans l'ensemble, on retient que, plus du tiers de la population instruite a un âge compris entre 6 et 11 ans ; tandis que 76,4 % de cette population a moins de 20 ans (âge officiel d'accès à l'enseignement supérieur).

Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus ayant un niveau d'instruction par groupe d'âges selon le sexe

Groupes d'âges	Proportions		Ensemble	Rapport de masculinité (%)
	Masculin	Féminin		
3-5	1,9	2,5	2,2	105,2
6-11	40,4	50,5	44,6	112,3
12-15	19,2	19,8	19,5	136,5
16-19	10,8	9,2	10,2	165,0
20-24	8,2	6,7	7,6	173,8
25-29	6,5	4,6	5,7	200,2
30-39	7,2	4,2	6,0	239,0
40-49	3,3	1,4	2,5	327,8
50 ou plus	2,4	1,0	1,9	337,4
Total	100	100	100	140,6

Ce résultat cache des disparités entre sexe. En effet, le même tableau permet d'observer que les deux sous-populations ont quasiment la même structure mais, avant l'âge de 15 ans, les proportions des filles instruites sont plus importantes que celles des garçons : entre 3-5 ans il y a environ 1,9 % d'hommes instruits contre 2,5 % des filles instruites. Cet écart se creuse entre 6-11 ans en faveur des femmes car, à ces âges, la proportion des femmes instruites est de 50,5 % contre 40,4 % pour les hommes. Toutefois, après l'âge de 15 ans, les proportions des hommes instruits sont plus élevées que celles des femmes nonobstant une baisse des proportions pour chaque sexe. Ceci serait consécutif aux abandons scolaires pour des raisons multiples dont le mariage des filles. Bien que l'instruction de la population soit une nécessité pour les pays, le niveau d'instruction apparaît-il encore plus important?

La section suivante renseigne sur le niveau d'instruction atteint par la population non scolaire de 10 ans ou plus ayant fréquenté.

4.1.2 - Niveau d'études atteint par la population non scolaire de 10 ans et plus ayant été à l'école

L'examen du tableau 4.2 montre que moins de 2 personnes sur 3 de la population non scolaire de 10 ans ou plus ayant fréquenté a atteint le niveau CM2 correspondant à la fin du cycle primaire.

On constate dans la région du sahel que, seulement 18,6 % et 16,1 % respectivement des garçons et des filles de 10 ans ou plus ayant été à l'école atteignent le secondaire premier cycle. Au niveau du supérieur ce sont 2,6 % et 1,7 % de la population masculine et féminine respectivement qui ont atteint ce niveau.

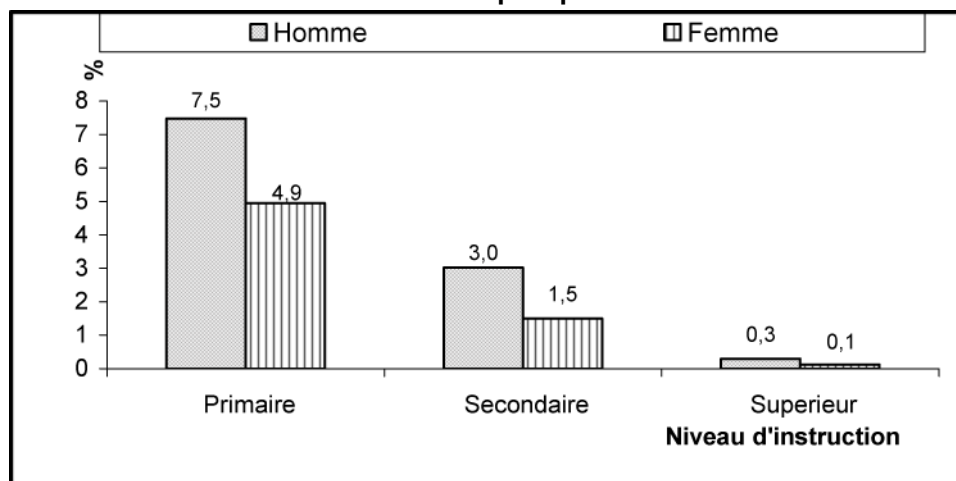
On note par ailleurs qu'au niveau du primaire et du secondaire premier cycle, la parité filles/garçons est quasiment acquise mais au niveau du secondaire second cycle et du supérieur les garçons ont environ 2 (1/0,6) fois plus de chances d'atteindre ces niveaux comparativement aux filles.

Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon le milieu de résidence et le sexe.

Niveau d'instruction	Ensemble			Milieu de résidence		
	Homme	Femme	Parité F/G	Urbain	Rural	Parité U/R
CP1	1,9	1,6	0,8	0,9	2,1	0,4
CP2	8,2	9,5	1,1	3,4	10,7	0,3
CE1	12,4	14,6	1,2	6,8	15,7	0,4
CE2	12,2	13,8	1,1	8,9	14,3	0,6
CM1	11,1	11,6	1,0	9,6	12,0	0,8
CM2	18,8	16,3	0,9	16,6	18,2	0,9
secondaire premier cycle	18,6	16,1	0,9	35,7	10,6	3,4
secondaire second cycle	7,6	4,4	0,6	11,8	4,2	2,8
supérieur	2,6	1,7	0,6	3,7	1,6	2,3
Non déclaré	6,6	10,5	1,6	2,3	10,4	0,2
Total	100	100		100	100	

F/G=Fille/Garçon ; U/R=Urbain/Rural

Par rapport au milieu de résidence, les résultats vont dans le même sens que ceux observés dans l'ensemble de la population. Toutefois, les différences entre le milieu urbain et le milieu rural sont plus importantes que celles observées précédemment. En effet, environ 35,7 % et 10,6 % de la population non scolaire de 10 ans ou plus du Sahel ayant fréquenté ont atteint le niveau secondaire premier cycle respectivement dans les milieux urbain et rural (tableau 4.2). Concernant les niveaux secondaire et supérieur, il ressort que la population non scolaire de 10 ans ou plus du milieu urbain ayant fréquenté a eu de 2 fois plus de chances d'atteindre ces niveaux que celle du milieu rural. Le graphique 4.1 permet de mieux observer les différences de niveau d'instruction selon le sexe.

Graphique 4.1 : Taux d'instruction des 10 ans ou plus par niveau et sexe

De ce graphique, on retient que, quel que soit le niveau d'instruction, les garçons sont plus représentés que les filles. En effet, c'est environ 8 garçons sur 100 qui ont un niveau primaire contre 5 filles sur 100. L'écart entre garçon et fille se creuse avec l'augmentation du niveau d'instruction. Ainsi, au niveau du secondaire, le graphique révèle qu'il y a environ 2 fois plus de garçons instruits que de filles même si les taux d'instruction sont faibles. Ces taux sont très faibles au niveau du supérieur. Ces différences de niveau d'instruction selon le sexe dans la région du Sahel, cachent des disparités au niveau provincial que nous examinons dans la section suivante.

4.1.3 - Niveau d'études atteint par province

Cette section aborde le niveau d'études atteint par les populations de 10 ans ou plus du Sahel selon les provinces de la région.

Tableau 4.3: Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon la province et le sexe

Niveau d'instruction	Oudalan				Seno			
	Masc.	Fém.	Ens,	Parité F/G	Masc.	Fém.	Ens,	Parité F/G
CP1	1,6	1,2	1,4	0,8	2,2	1,6	2,0	0,7
CP2	7,1	7,9	7,4	1,1	9,8	10,1	9,9	1,0
CE1	11,2	12,6	11,8	1,1	12,1	13,6	12,7	1,1
CE2	11,0	11,5	11,2	1,0	10,9	12,0	11,3	1,1
CM1	10,3	11,8	10,9	1,1	10,0	11,0	10,4	1,1
CM2	19,6	17,3	18,7	0,9	18,5	16,8	17,8	0,9
secondaire 1 ^{er} cycle	17,2	13,5	15,7	0,8	19,8	21,4	20,4	1,1
secondaire 2 nd cycle	7,1	2,6	5,3	0,4	9,8	6,5	8,5	0,7
Supérieur	2,1	1,4	1,8	0,6	3,7	1,6	2,9	0,4
Non déclaré	12,9	20,2	15,8	1,6	3,3	5,3	4,1	1,6
Total	100	100	100		100	100	100	
Niveau d'instruction	Soum				Yagha			
	Masc.	Fém.	Ens,	Parité F/G	Masc.	Fém.	Ens,	Parité F/G
CP1	1,8	1,4	1,6	0,8	2,4	2,7	2,5	1,1
CP2	6,9	9,2	7,8	1,3	10,8	11,4	11,0	1,1
CE1	12,4	14,6	13,3	1,2	14,8	20,0	16,9	1,3
CE2	12,9	15,3	13,8	1,2	14,8	17,3	15,8	1,2
CM1	11,8	11,5	11,7	1,0	12,6	13,0	12,8	1,0
CM2	19,5	15,9	18,1	0,8	15,9	14,4	15,3	0,9
secondaire 1 ^{er} cycle	20,4	16,3	18,8	0,8	13,2	9,2	11,6	0,7
secondaire 2 nd cycle	6,3	4,4	5,6	0,7	7,7	2,7	5,7	0,4
Supérieur	2,4	2,2	2,3	0,9	1,5	0,6	1,1	0,4
Non déclaré	5,5	9,2	6,9	1,7	6,4	8,7	7,3	1,4
Total	100	100	100		100	100	100	

Masc. = Masculin, Fém. = Féminin, Ens. = Ensemble

Le tableau 4.3 révèle que 15,7 % des personnes de 10 ans ou plus ont atteint le secondaire premier cycle, 17,8% dans le Seno, 18,8% dans le Soum et seulement que 11,6% dans la province du Yagha. Les résultats par sexe montrent que les filles abandonnent l'école plus tôt que les garçons. En effet, au niveau du primaire (du CP1 au CM2), les proportions des filles ayant abandonné sont plus importantes que celles des garçons de la même situation ; mais, à partir du secondaire, la tendance s'inverse. Ceci signifie également que les garçons sont plus instruits que les filles.

4.2 - ALPHABETISATION

Le tableau 4.4 montre que dans la région du Sahel, le taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus est de 10,0 % ; en d'autres termes, une personne sur 10 est alphabétisée dans cette région du Burkina Faso. Ce taux varie selon le milieu de résidence et le sexe. Ainsi, dans le milieu urbain, environ 54 personnes de moins de 15 ans sur 100 sont alphabétisées contre seulement 7 personnes sur 100 dans le milieu rural, soit moins du quart du taux d'alphabétisation du milieu urbain. Selon le sexe, on remarque que, plus de 15 hommes sur 100 sont alphabétisés contre 6 femmes sur 100 dans cette région. En considérant chacun des milieux de résidence, il ressort que les taux d'alphabétisation sont respectivement de 65,5 % et 42,1 % pour les hommes et les femmes du milieu urbain contre respectivement 11,0 % et 3,6 % en milieu rural. Ainsi, les écarts relatifs entre garçons et filles sont plus importants dans le milieu rural que dans le milieu urbain. En matière d'alphabétisation, les inégalités entre milieu urbain et milieu rural sont plus importantes que celles observées entre les hommes et les femmes.

Tableau 4.4: Répartition (%) des taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	65,2	42,1	54,0
Rural	11,0	3,6	6,8
Ensemble	15,4	5,9	10,0

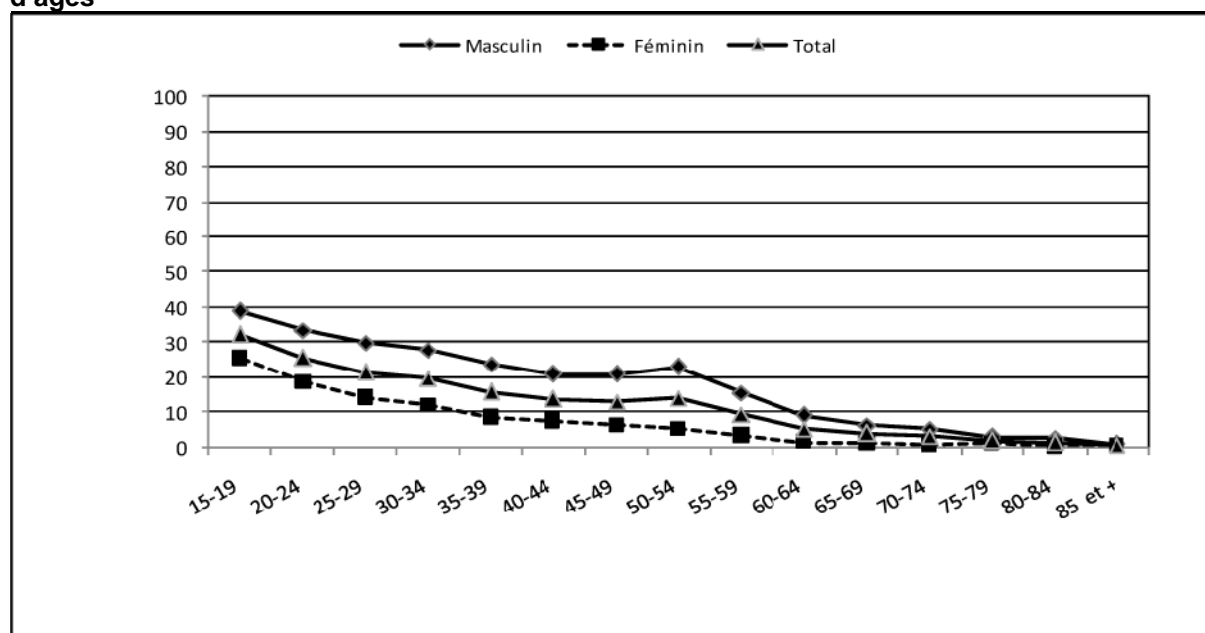
4.2.1 - Répartition du taux d'alphabétisation par groupe d'âges

L'examen des taux d'alphabétisation présentés dans le tableau 4.5 montre que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes (15,4 % pour les hommes contre 5,9 % pour les femmes). Ces taux décroissent suivants les générations surtout chez les hommes. La décroissance traduit le fait que les jeunes générations sont les plus alphabétisées. Par ailleurs, on remarque que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes quelle que soit la génération considérée et les écarts sont plus considérables dans les anciennes générations.

Tableau 4.5 : Répartition (%) du taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges quinquennaux	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
15-19	20,7	10,4	15,0
20-24	16,5	6,9	10,9
25-29	17,8	6,3	11,2
30-34	15,5	4,8	9,5
35-39	14,8	4,8	9,1
40-44	11,3	2,9	6,5
45-49	11,7	2,2	6,3
50-54	10,5	2,0	5,4
55-59	7,9	1,5	4,3
60-64	5,0	0,5	2,3
65-69	5,0	0,6	2,5
70-74	4,3	0,3	1,9
75-79	3,0	0,3	1,5
80-84	2,3	0,2	1,0
85 et +	1,9	1,2	1,5
Ensemble	15,4	5,9	10,0

Ces résultats sont éventuellement consécutifs aux efforts consentis dans le cadre des programmes de développement de l'éducation de base et d'autres programmes exécutés dans le domaine de l'alphabétisation. Le graphique 4.2 illustre bien la répartition des taux d'alphabétisation.

Graphique 4.2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par sexe selon les groupes d'âges

Le graphique 4.2 montre bien l'allure des courbes des taux d'alphabétisation et l'écart entre hommes et femmes. Mais, ces résultats régionaux ne traduisent pas les différences au niveau des provinces du Sahel. Pour cette raison, on examine dans la section suivante, les différentiels de l'alphabétisation par province.

4.2.2 - Aspects différentiels de l'alphabétisation par province

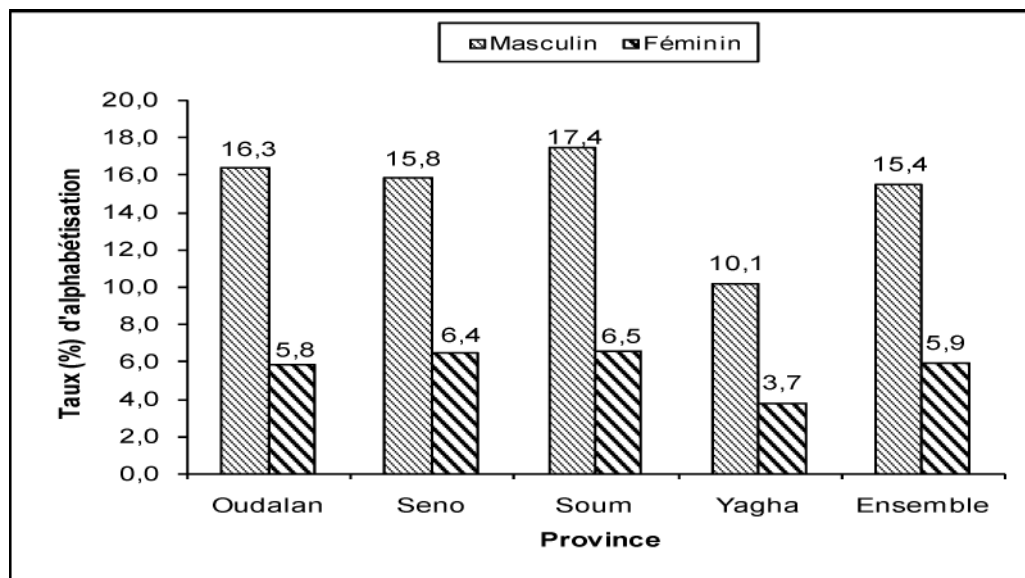
Le tableau 4.6 montre que le niveau d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus dans la province du Soum est la plus élevée de la région (11,2%). Ce taux est de 10,4 % dans l'Oudalan, le Seno et de 6,5% dans le Yagha.

Tableau 4.6 : Répartition (%) des taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par province selon le sexe

Province de résidence en 2006	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Oudalan	16,3	5,8	10,4
Seno	15,8	6,4	10,4
Soum	17,4	6,5	11,2
Yagha	10,1	3,7	6,5
Ensemble	15,4	5,9	10,0

Toutefois, à l'intérieur de chaque province, ces différences selon le sexe sont plus importantes que celles entre provinces. Dans la province de l'Oudalan, environ 16 hommes sur 100 et 6 femmes sur 100 sont alphabétisés soit une différence de plus de 10 points. Dans la province du Seno, la différence est encore plus importante car le taux d'alphabétisation des hommes est plus du double de celui des femmes soit respectivement 17,4 % et 6,5 %. C'est le même constat pour ce qui est de la province du Soum. Toutefois, c'est dans le Yagha même si le taux est le plus faible que l'écart entre homme et femmes est moindre. Ces disparités entre provinces et à l'intérieur de celles-ci selon le sexe sont illustrées par le graphique 4.3.

Graphique 4.3 : Taux d’alphabétisation par province de la population de 15 ans ou plus selon le sexe



Le graphique 4.3 révèle que les hommes et les femmes sont plus alphabétisés dans la province du Soum que dans les autres provinces.

4.3 - FREQUENTATION SCOLAIRE

Cette section examine la fréquentation scolaire de la population au moment du recensement, c'est-à-dire, au cours de l'année scolaire 2006/2007.

4.3.1 - Statut scolaire de la population de 3 à 29 ans

La proportion de la population scolarisée par rapport à l'ensemble des 3-29 ans est de 11,9 %⁵. En examinant le graphique 4.4 ci-après, on remarque que la population scolaire masculine est plus importante que la population féminine de la même catégorie. En somme, la scolarisation est en défaveur des filles. Les écarts dans chacune des catégories sont plus importants lorsque l'on remonte dans les anciennes générations (négligeables pour les jeunes générations).

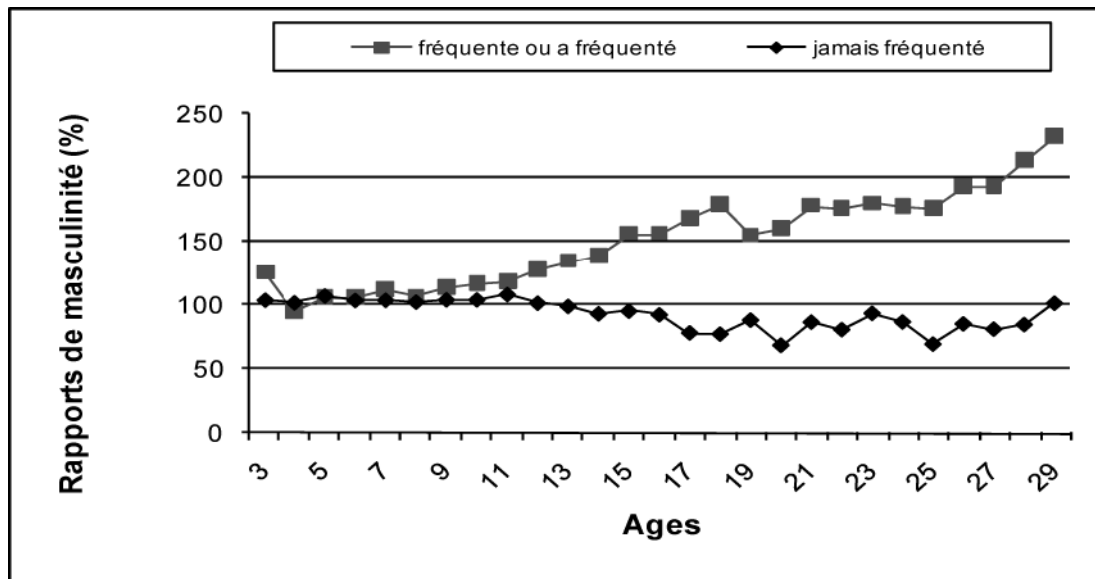
Le tableau 4.7 révèle que, la proportion de la population de 3-29 ans n'ayant jamais fréquenté est plus élevée avant 7 ans qui est l'âge légal d'admission à l'école en 2006. Ces proportions décroissent au fur et à mesure que les enfants sont inscrits à l'école. Ainsi la proportion des personnes scolarisées qui est de 11,9 % pour la population de 3-29 ans, augmente globalement avec l'âge jusqu'à 9 ans avant d'évoluer en dents de scie pour les autres âges.

⁵ Proportion de la population scolarisée = (Population scolarisée/population (3-29))*100=71655/599668*100=11,9 %

Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire

Ages	Fréquenté ou a fréquenté		N'a jamais fréquenté		Proportions des scolarisées
	Proportions	Rapport de masculinité	Proportions	Rapport de masculinité	
3	0,3	125,3	7,2	103,7	0,5
4	0,5	94,4	7,3	101,6	0,9
5	1,6	105,2	6,6	107,0	3,2
6	4,6	106,1	6,0	103,4	9,3
7	9,5	112,4	5,3	103,6	19,7
8	9,9	106,6	4,2	102,1	24,3
9	8,9	113,9	3,6	103,9	25,2
10	9,7	116,1	4,5	103,9	22,8
11	6,9	118,6	3,0	108,0	23,6
12	7,4	127,6	3,8	101,3	20,9
13	5,5	134,4	3,3	98,8	18,6
14	4,7	138,5	3,3	93,0	16,3
15	4,1	156,2	3,6	95,2	13,3
16	3,6	156,2	3,1	92,3	13,6
17	2,9	168,0	3,5	78,2	10,2
18	2,7	178,6	3,2	77,3	10,3
19	2,2	154,9	2,4	88,2	10,8
20	2,4	160,8	4,7	68,6	6,6
21	1,5	178,2	2,0	86,6	9,1
22	1,7	175,6	2,7	80,7	7,8
23	1,5	180,1	2,2	93,4	8,1
24	1,5	177,2	2,3	86,7	8,3
25	1,4	175,6	3,3	69,5	5,5
26	1,4	193,7	2,4	85,2	7,4
27	1,4	193,7	2,5	81,1	6,8
28	1,2	213,6	2,4	84,7	6,6
29	1,0	232,6	1,6	101,3	8,0
Total	100	131,1	100	93,9	11,9

La courbe des rapports de masculinité (graphique 4.4) montre que les hommes sont plus représentés dans la population ayant fréquenté ou qui fréquente comparativement aux femmes. Par contre si l'on considère la population n'ayant jamais fréquenté, c'est la situation inverse qu'on observe.

Graphique 4.4 : Courbes des rapports de masculinité de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire

4.3.2 - Niveau d'études atteint

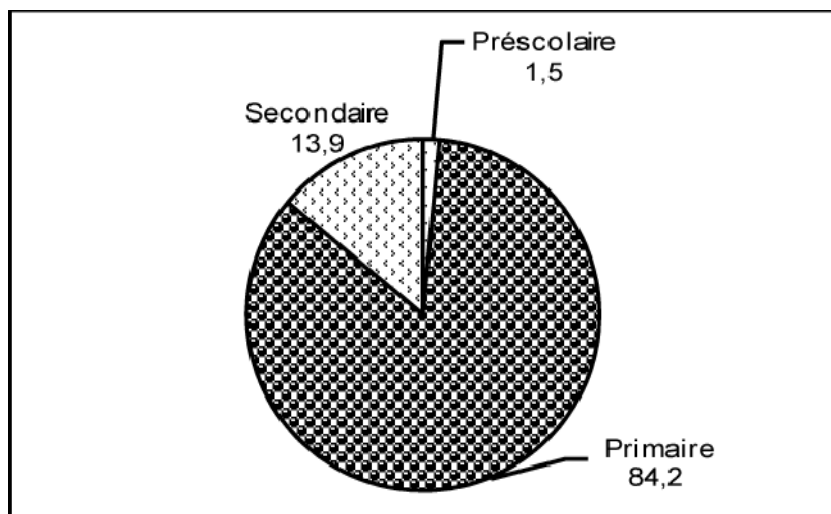
En observant les indicateurs du tableau 4.8, on constate que pour tous les niveaux d'études à l'exception du préscolaire et du primaire, les hommes sont plus nombreux que les femmes et les écarts croissent avec le niveau d'instruction excepté au supérieur où l'on observe une légère baisse. En plus, la grande majorité des personnes de 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement a un niveau primaire. Ainsi, moins d'une personne sur 5 personnes de cette sous-population a le niveau secondaire. Le préscolaire se classe avant dernier après le supérieur en terme de proportions de personnes fréquentant les différents niveaux d'instruction.

Tableau 4.8 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe			Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Parité F/G	
Préscolaire	1,3	1,6	1,2	103,3
Primaire	82,3	86,5	1,1	118,3
Secondaire	15,7	11,7	0,7	167,4
Supérieur	0,6	0,2	0,3	367,9
ND	0,0	0,0	0,5	250,0
Total	100	100		124,3

La comparaison de ces indicateurs selon le sexe, permet encore de voir que les proportions des filles fréquentant le primaire au moment du recensement sont plus importantes que celles des hommes (respectivement 86,5 % et 82,3 %). Cependant, au niveau du secondaire, la tendance est inversée : 15,7 % de garçons au secondaire contre 11,7 % de filles. Relevons qu'au primaire les proportions sont quasiment identiques mais au préscolaire les proportions des filles sont légèrement supérieures à celles des garçons. Les indices de parité entre garçons et filles montrent bien que c'est au secondaire et surtout au supérieur que les inégalités sont plus prononcées. Ces résultats sont illustrés par le graphique 4.5.

Graphique 4.5 : Proportions (%) des 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'études atteint



Les trois quarts du secteur sont occupés par le primaire et le reste est le domaine pratiquement du secondaire.

4.3.3 - Scolarisation au primaire

L'éducation primaire pour tous constitue l'un des objectifs des programmes en matière d'éducation au Burkina Faso et est aussi une partie intégrante de l'Objectif n°2 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette section analyse les niveaux et variations de l'éducation primaire dans la région du Sahel.

4.3.3.1 – Population scolarisable et population scolaire au primaire

Dans la région du Sahel, la population scolarisable (7-12 ans) est de 167 388 personnes : 86 158 garçons et 81 230 filles. Les garçons sont plus nombreux que les filles à tous les âges (Tableau 4.9) dans la population scolarisable. Dans l'ensemble, les 7 et 8 ans représentent près de 40 % de la population scolarisable. Cette observation est valable pour les deux sexes considérés séparément.

Pour ce qui est de la population scolaire de 7-12 ans, la tendance observée précédemment pour la population scolarisable est plus prononcée : plus de garçons qui fréquentent l'école que de filles à tous les âges. Les constats concernant les sexes sont les mêmes que ceux relevés au niveau de la population scolarisable.

Tableau 4.9 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire par âge selon le sexe

Ages	Population scolarisable (7-12 ans)				Population scolaire (7-12 ans) au primaire			
	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité (%)	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité (%)
7	17 910	17 020	34 930	105,2	3 612	3 217	6 829	112,3
8	14 973	14 526	29 499	103,1	3 570	3 347	6 917	106,7
9	13 196	12 418	25 614	106,3	3 282	2 870	6 152	114,4
10	15 892	14 918	30 810	106,5	3 561	3 069	6 630	116,0
11	10 991	9 953	20 944	110,4	2 437	2 047	4 484	119,1
12	13 196	12 395	25 591	106,5	2 476	1 967	4 443	125,9
Total	86 158	81 230	167 388	106,1	18 938	16 517	35 455	114,7

4.3.3.2 – Le niveau de la scolarisation au primaire

Cette section s'intéresse à la scolarisation au primaire dans la région du Sahel.

a) – L'analyse des taux spécifiques dans la région

Le tableau 4.10 montre que le Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est de 27,6% et le taux net de scolarisation (TNS) est de 21,2%. Des disparités sexuelles en matière de scolarisation sont fortes et en défaveur de la jeune fille. L'écart entre filles et garçons en matière de scolarisation est resté encore élevé et ceci en défaveur de la jeune fille.

Tableau 4.10 : Taux brut et net de scolarisation au primaire par sexe des 7-12 ans

Taux de scolarisation	Masculin	Féminin	Ensemble
TBS	29,0	26,0	27,6
TNS	22,0	20,3	21,2

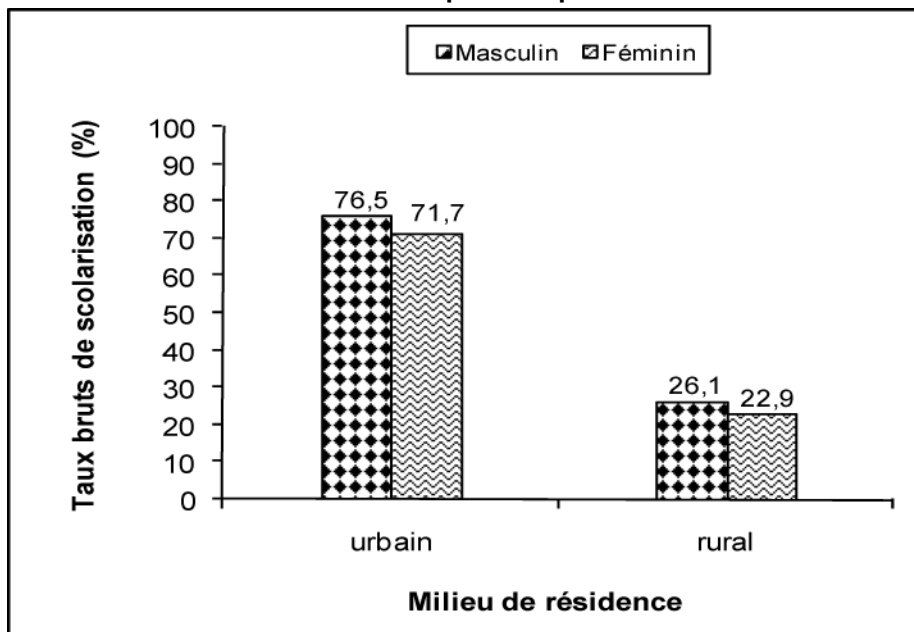
b) – l'analyse des taux bruts et nets de scolarisation au primaire par milieu de résidence et par province

En vue d'examiner les disparités provinciales et entre milieux de résidence en matière de scolarisation au primaire, les taux brut et net de scolarisation ont été produits au niveau de ces entités administratives.

L'analyse par milieu de résidence

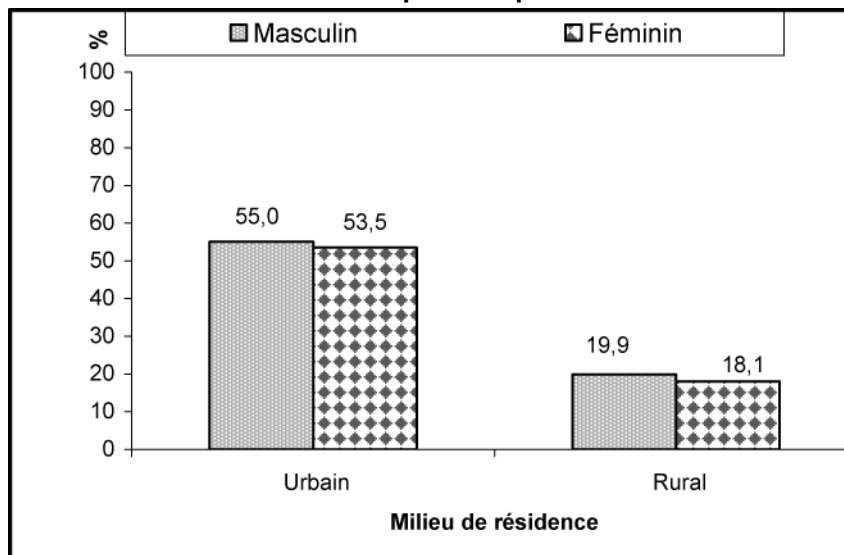
Les écarts du taux brut de scolarisation observés entre garçons et filles dans la région du Sahel dans sa globalité sont également constatés dans les milieux urbain et rural. On remarque cependant, que ces différences du taux brut de scolarisation entre sexe dans le même milieu sont faibles (graphique 4.6) mais les écarts entre garçons et filles de part et d'autre du milieu de résidence sont très considérables.

Graphique 4.6 : Taux brut de scolarisation au primaire par milieu de résidence selon le sexe



Les écarts du taux net de scolarisation observés entre garçons et filles dans la région du Sahel dans sa globalité sont également constatés dans les milieux urbain et rural. On remarque cependant, que ces différences du taux net de scolarisation entre sexe dans le même milieu sont faibles (graphique 4.7) mais les écarts entre garçons et filles de part et d'autre du milieu de résidence sont très considérables.

Graphique 4.7 : Taux net de scolarisation au primaire par milieu de résidence selon le sexe



L'analyse par province

Cette section étudie les disparités provinciales en matière de scolarisation au primaire dans la région du Sahel. Les indicateurs classiques que sont les taux brut et net de scolarisation au primaire sont produits pour appréhender les disparités interprovinciales.

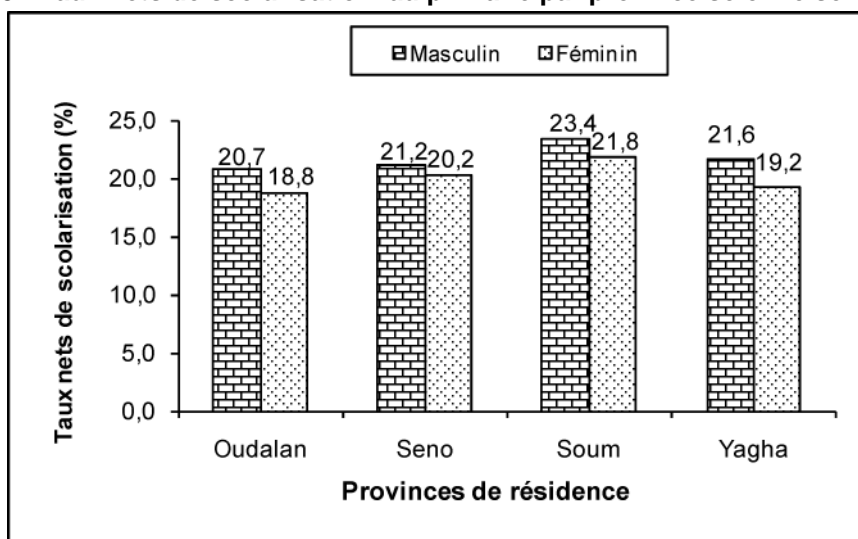
Tableau 4.11 : Répartition (%) des taux brut et net de scolarisation au primaire par province

Provinces	Taux brut de scolarisation				Taux net de scolarisation			
	Masculin	Féminin	Total	Parité F/G	Masculin	Féminin	Total	Parité F/G
Oudalan	27,7	24,6	26,2	0,89	20,7	18,8	19,8	0,91
Seno	28,4	26,0	27,2	0,92	21,2	20,2	20,7	0,95
Soum	30,6	27,6	29,2	0,90	23,4	21,8	22,6	0,93
Yagha	28,3	24,2	26,3	0,85	21,6	19,2	20,4	0,89
Total	29,0	26,0	27,6	0,90	22,0	20,3	21,2	0,93

Du tableau 4.11, il apparaît

que le taux brut de scolarisation au primaire est de 27,6 % et le taux net 21,2 % dans la région du Sahel. Ce taux net est en dessous de la moyenne nationale estimée à 50,6 %. En d'autres termes sur 10 enfants de 7-12 ans dans la région du Sahel, environ 2 sont au primaire et remplissent les conditions d'âge. Cet indicateur au niveau régional ne permet pas d'appréhender les disparités provinciales. Le même tableau révèle que c'est dans la province du Soum que le taux brut de scolarisation est le plus élevé (29,2%). C'est dans la province de l'Oudalan que l'on enregistre le plus faible taux brut de scolarisation (26,2%). C'est le même constat qui est fait pour ce qui est du Taux net de scolarisation (graphique 4.8). En examinant ces indicateurs pour les garçons et les filles, on remarque que ces taux sont meilleurs chez les premiers que chez les seconds. Ces inégalités sont plus fortes surtout pour ce qui est du taux net de scolarisation.

Graphique 4.8 : Taux nets de scolarisation au primaire par province selon le sexe



4.3.7 - Scolarisation au secondaire

Après analyse de la scolarisation au primaire dans la région du Sahel à la section précédente, on s'intéresse à présent à la scolarisation au secondaire.

4.3.7.1 – Population scolarisable et population scolaire au secondaire

Les populations scolarisables féminine et masculine sont quasiment identiques en termes d'effectifs. Avant l'âge de 17 ans ce sont les garçons qui sont plus représentés, âge à partir duquel la population féminine prend le relais (Tableau 4.12).

Au niveau de la population scolaire, les différences numériques entre garçons et filles sont plus marquées en faveur des garçons. Dans l'ensemble, on note un surplus de 51 garçons pour 100 filles. En d'autres termes, le rapport de masculinité est de 151 garçons pour 100 filles. Les différences numériques entre garçons et filles au secondaire se creusent au fil des âges, passant de 134 garçons pour 100 filles à 13 ans à 155 garçons pour 100 filles à 19 ans.

Tableau 4.12 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire au secondaire par âge selon le sexe

Ages	Population scolarisable (13-19 ans)				Population scolaire (13-19 ans)			
	Masc.	Fém.	Total	Rapp Masc.	Masc.	Fém.	Total	Rapp Masc.
13	10 906	10 419	21 325	104,7	2 254	1 677	3 931	134,4
14	10 402	10 484	20 886	99,2	1 962	1 417	3 379	138,5
15	11 207	11 026	22 233	101,6	1 792	1 147	2 939	156,2
16	9 415	9 495	18 910	99,2	1 562	1 000	2 562	156,2
17	9 490	11 231	20 721	84,5	1 314	782	2 096	168,0
18	8 790	10 442	19 232	84,2	1 263	707	1 970	178,6
19	6 973	7 452	14 425	93,6	940	607	1 547	154,9
Total	67 183	70 549	137 732	95,2	11 087	7 337	18 424	151,1

Rapp Masc. =Rapport de masculinité ; Masc. =Masculin ; Fém. =Féminin

4.3.7.2 – Niveau de scolarisation au secondaire

Les indicateurs produits dans cette section sont les taux de scolarisation au secondaire pour l'ensemble de la région du Sahel, par âge, par milieu de résidence et selon le sexe.

a) – Analyse des taux spécifiques dans la région

Le recensement n'a pas permis de saisir les niveaux d'études en termes de classe achevée ou entrain d'être achevée au secondaire, c'est seulement une classification en «secondaire premier cycle» et «secondaire second cycle» qui a été faite.

Le tableau 4.13 donne les taux de scolarisation au secondaire par sexe. Il en résulte que dans l'ensemble, le taux brut de scolarisation au secondaire est très faible (5,5%). Ceci est en défaveur de la jeune fille (4,0% chez les filles contre 7,1% chez les garçons). Le même constat est fait aussi pour le taux net de scolarisation qui est encore plus faible.

Les résultats relatifs au milieu de résidence sont plus discriminants que ceux observés entre sexe. En effet, sur 100 personnes en âge d'être au secondaire, il y a 2 environ qui y sont dans le milieu rural contre 42 dans le milieu urbain. Les discriminations entre filles et garçons

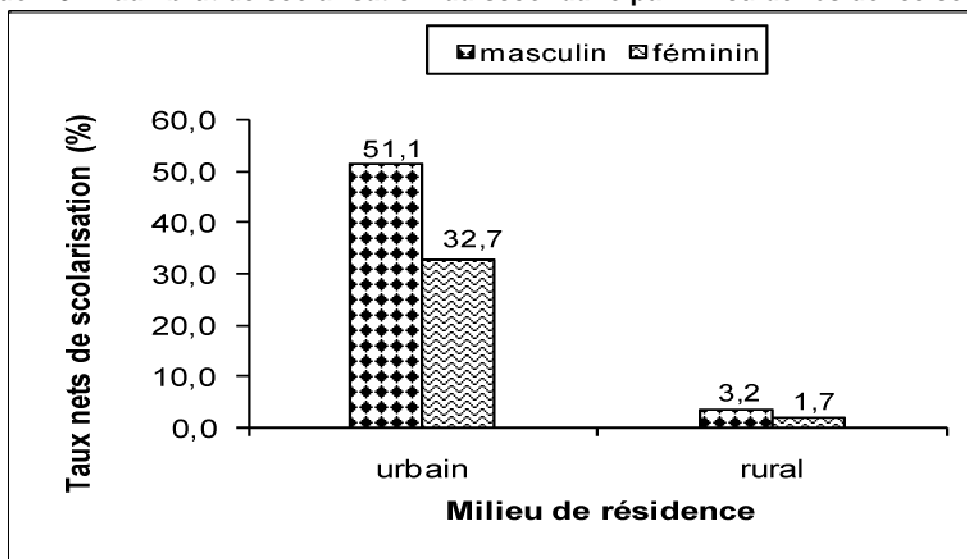
persistent dans chacun des milieux et sont plus marquées dans le milieu rural. En effet, un garçon du milieu rural a environ deux fois plus de chances d'être au secondaire qu'une fille tandis que dans le milieu urbain ses chances sont presque identiques.

Tableau 4.13 : Taux brut et net de scolarisation au secondaire par sexe et par milieu de résidence.

Milieu de résidence	Taux Brut de Scolarisation			Taux Net de Scolarisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	51,1	32,7	42,0	51,1	32,7	42,0
Rural	3,2	1,7	2,4	3,2	1,7	2,4
Ensemble	7,1	4,0	5,5	7,1	4,0	5,5

En Considérant le milieu de résidence, on peut observer les différences entre sexe et entre milieu de résidence en matière de scolarisation au secondaire. Le graphique 4.9 fournit plus de détails. Ainsi, quel que soit le milieu de résidence, les filles sont défavorisées par rapport aux garçons et le milieu rural est moins nanti que le milieu urbain en matière d'accès à l'enseignement secondaire.

Graphique 4.9 : Taux brut de scolarisation au secondaire par milieu de résidence selon le sexe



b) – Analyse des taux bruts et nets de scolarisation au secondaire par province

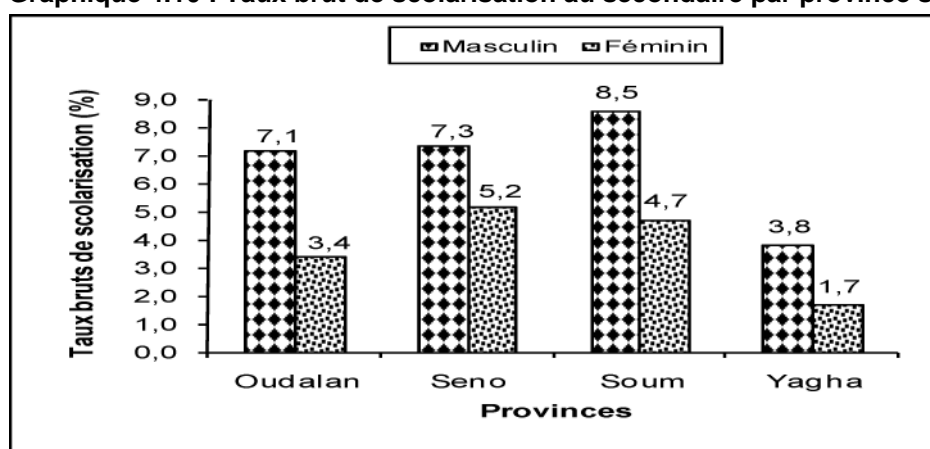
Le taux brut de scolarisation au secondaire au niveau provincial fait ressortir que la province du Soum possède le taux de scolarisation le plus élevé de la région (6,6%). La province qui enregistre le plus faible taux est le Yagha (2,7%). C'est le même constat qui est fait pour ce qui est du Taux Net de Scolarisation (Tableau 4.14). Les inégalités sexuelles en matière de taux de scolarisation sont plus prononcées dans la province du Yagha.

Tableau 4.14 : Répartition (%) du taux brut de scolarisation au secondaire par province selon le milieu de résidence

Provinces	Taux Brut de Scolarisation				Taux Net de Scolarisation			
	Masc.	Fém.	Total	Parité	Masc.	Fém.	Total	Parité
Oudalan	7,1	3,4	5,2	0,5	5,4	2,5	3,9	0,5
Seno	7,3	5,2	6,2	0,7	5,2	3,8	4,5	0,7
Soum	8,5	4,7	6,6	0,5	6,2	3,1	4,6	0,5
Yagha	3,8	1,7	2,7	0,4	2,7	1,1	1,9	0,4
Total	7,1	4,0	5,5	0,6	5,2	2,9	4,0	0,6

Masc. =Masculin ; Fém. =Féminin

Ces différences en matière de scolarisation au secondaire entre filles et garçons et entre milieux de résidence sont illustrées par le graphique 4.10.

Graphique 4.10 : Taux brut de scolarisation au secondaire par province selon le sexe

4.3.8 - Scolarisation au supérieur

La population scolarisable au supérieur est de 149 213 personnes et représente un potentiel de 15 407⁶ étudiants pour 100.000 habitants de la région. Dans cette population scolarisable du supérieur, les filles sont plus nombreuses que les garçons (Tableau 4.16). Les 20 ans sont les plus représentés soit environ 18 % de la population scolarisable au supérieur. Par contre, dans la population scolaire, ce sont les garçons qui sont les plus nombreux. Le ratio nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est de 24.

⁶ (Population scolarisable)/ (population totale)*100.000 = 154,81/100.000

Tableau 4.16 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire du supérieur par âge selon le sexe

Ages	Population scolarisable (20-29 ans)			Population scolaire de 20-29 ans		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
20	11 234	15 451	26 685	3	4	7
21	5 564	6 035	11 599	7	1	8
22	7 116	8 299	15 415	36	1	37
23	6 426	6 549	12 975	20	15	35
24	6 316	6 883	13 199	10	1	11
25	7 813	10 678	18 491	17	4	21
26	6 641	7 342	13 983	35	0	35
27	6 651	7 733	14 384	23	13	36
28	6 348	7 083	13 431	15	0	15
29	4 691	4 360	9 051	20	6	26
Total	68 800	80 413	149 213	186	45	231

Conclusion

A l'issue de ce chapitre, on retient que sur 100 personnes âgées de 15 ans ou plus dans la région du Sahel, 10 personnes environ savent lire et écrire dans une langue (nationale ou étrangère). C'est dans la province du Soum que le taux d'alphabétisation est le plus élevé de la région (11,2%).

Concernant la scolarisation au primaire, le taux brut de scolarisation est de 27,6 % et le taux net de scolarisation est de 21,2%.

Les résultats obtenus de l'analyse de la scolarisation au secondaire montrent que le taux brut de scolarisation est de 5,5 % et varie selon les provinces et le sexe.

Au niveau du supérieur, les résultats sont encore défavorables aux filles. Ce niveau d'étude est peu fréquenté et possède de ce fait la valeur la plus faible des indicateurs de scolarisation. Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est d'environ 24 dans la région du Sahel.

En somme, le défi de l'Education Pour Tous (EPT) en 2015 constitue une réelle préoccupation dans la région du Sahel au vu des indicateurs relatifs à la scolarisation. Des efforts orientés dans le sens de la réduction des inégalités en matière de scolarisation entre le milieu urbain et le milieu rural, pourraient aider à atteindre cet objectif car ces inégalités sont plus importantes que celles entre les sexes. Cependant, les inégalités entre sexe dans ces milieux sont plus marquées dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE DE LA POPULATION

Introduction

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, l'information sur l'état matrimonial est collectée sur tous les types d'unions auprès de population âgée de 12 ans ou plus. L'objectif est de prendre en compte toutes les pratiques courantes en la matière au Burkina Faso. La question posée était la suivante : Est-ce que (Nom) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ? Selon la réponse donnée par l'individu, des questions subsidiaires permettent à l'agent recenseur de le classer dans l'une des modalités retenues que sont : célibataire, marié(e) veuf (ve), divorcé(e), séparé(e), union libre.

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension du lecteur, on définit dans cette section, les concepts utilisés dans ce chapitre.

L'état matrimonial : il désigne la situation d'une personne par rapport au mariage.

Marié (e): est marié (e), toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, a déclaré être mariée. Cette définition prend en compte les mariages célébrés à l'état civil, les mariages religieux et traditionnels.

Célibataire : est célibataire, toute personne âgée de 12 ans et plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment du recensement.

Veuf (ve) : est veuf ou veuve, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment du recensement, n'est pas célibataire et qui a déclaré être veuf ou veuve. Cette définition suggère une union rompue par suite du décès de l'un des conjoints.

Divorcé (é) : est divorcée, toute personne âgée de 12 ans et plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissaient à son conjoint et qui ne s'est pas remariée.

Séparé (é) : est séparée, toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé. Pour l'analyse des données, nous classons les personnes divorcées et séparées ensemble.

Union libre : est en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus vivant avec une personne de sexe différent sans que le mariage civil, religieux, coutumier ait été célébré.

5.1 - POPULATION PAR ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités propres à elle.

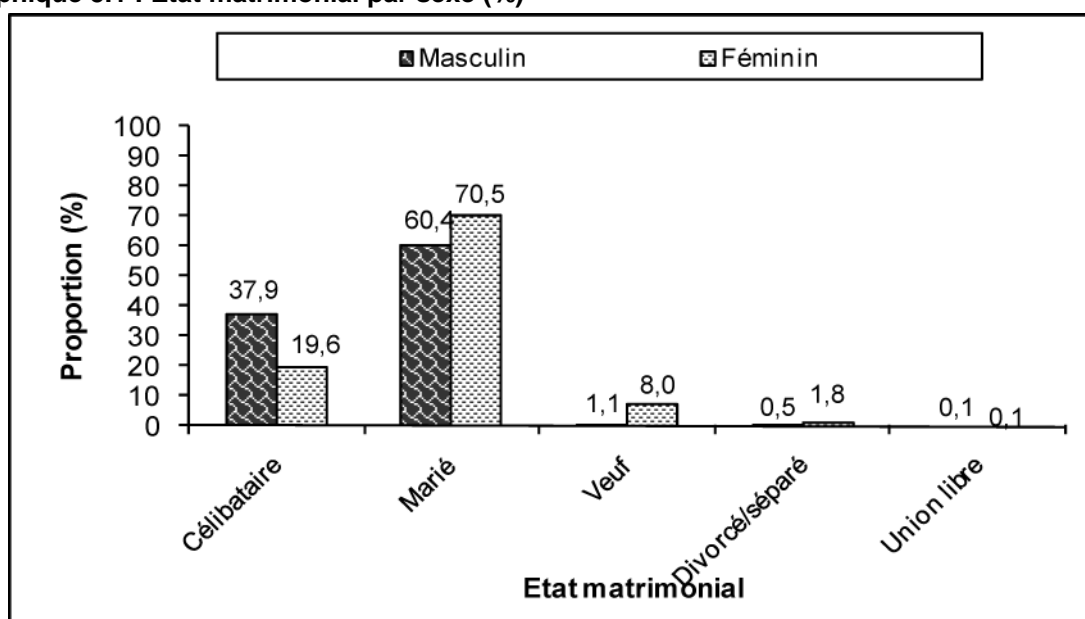
5.1.1 - Ensemble de la population

On note dans l'ensemble de la région du Sahel que plus de la moitié de la population âgée de 12 ans ou plus (65,6 %) déclare être mariée contre environ 28,5 % de célibataires. Les veufs, les divorcés et les unions libres sont sous représentés avec respectivement 4,6 % ; 1,2 % et 0,1 %. Cependant, il existe des disparités de l'état matrimonial selon le sexe. En effet, comparativement à la population féminine, c'est dans la population masculine que l'on enregistre la proportion des célibataires la plus forte (37,9%). Il existe moins de veufs (1,1 %) et de divorcés (0,5 %) que de veuves (8,0 %) et de divorcées (1,8 %) alors que pour ce qui est de l'union libre, il n'y a pas de différences (Tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportions (%)	Effectif	Proportions (%)	Effectif	Proportions
Célibataire	104 534	37,9	57 155	19,6	161 689	28,5
Marié	166 530	60,4	205 295	70,5	371 825	65,6
Veuf	2 979	1,1	23 268	8,0	26 247	4,6
Divorcé/séparé	1 457	0,5	5 136	1,8	6 593	1,2
Union libre	210	0,1		0,1	460	0,1
Total	275 710	100	291 104	100	566 814	100

Graphique 5.1 : Etat matrimonial par sexe (%)



5.1.2 - Populations urbaines et rurales

L'examen du tableau 5.2 révèle que la proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain (40,1%) qu'en milieu rural (27,6 %) alors que les mariés représentent 66,6 % en milieu rural contre 52,5 % en milieu urbain. Les veufs/veuves sont un peu plus représentés en milieu urbain (5,4 %) qu'en milieu rural (4,6 %). Les divorcés/séparés et les unions libres sont plus présents en milieu urbain avec respectivement 1,7 % et 0,3 % contre respectivement 1,1 % et 0,1 % en milieu rural.

Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	40,1	27,6	28,5
Marié	52,5	66,6	65,6
Veuf	5,4	4,6	4,6
Divorcé/séparé	1,7	1,1	1,2
Union libre	0,3	0,1	0,1
Total	100	100	100

5.1.3 - Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial peut être influencé par l'âge. C'est ainsi qu'on rencontre d'une manière générale plus de célibataires parmi les jeunes générations que dans les vieilles générations ou plus de mariée aux âges adultes qu'aux jeunes âges.

Dans la génération 12-19 ans, les célibataires sont numériquement plus importants aussi bien parmi les autres statuts que dans les autres générations. En effet, 76,0 % sont célibataires, 17,0 % vivent en union libre, 10,0 % sont mariés, 9,2 % sont divorcés et 1,4 % sont veufs ou veuves.

Dans cette génération, les femmes célibataires sont plus nombreuses que les célibataires hommes. Ceci est valable pour les mariés, les divorcés et les unions libres de la génération. La génération 20-29 ans se distingue par sa proportion élevée en union libre. On a par ordre d'importance numérique les unions libres (37,2 %), les divorcés (31,2 %), les mariés (30,4 %), les célibataires (19,4 %) et les veufs (2,9%).

Concernant la génération 20-29 ans, les hommes sont numériquement plus importants que les femmes au niveau des célibataires, les veufs et les unions libres. Pour ce qui est des générations 30-39 ans et 40-49 ans, à l'exception des mariés, les divorcés sont plus importants numériquement par rapport aux autres statuts et autres générations. En effet, les divorcés représentent respectivement 21,8 % et 16,0 % pour ces générations contre 2,5 % et 0,8 % de mariés, 5,5 % et 13,5 % de veufs, 18,5 % et 7,2 % d'unions libres pour ces mêmes générations.

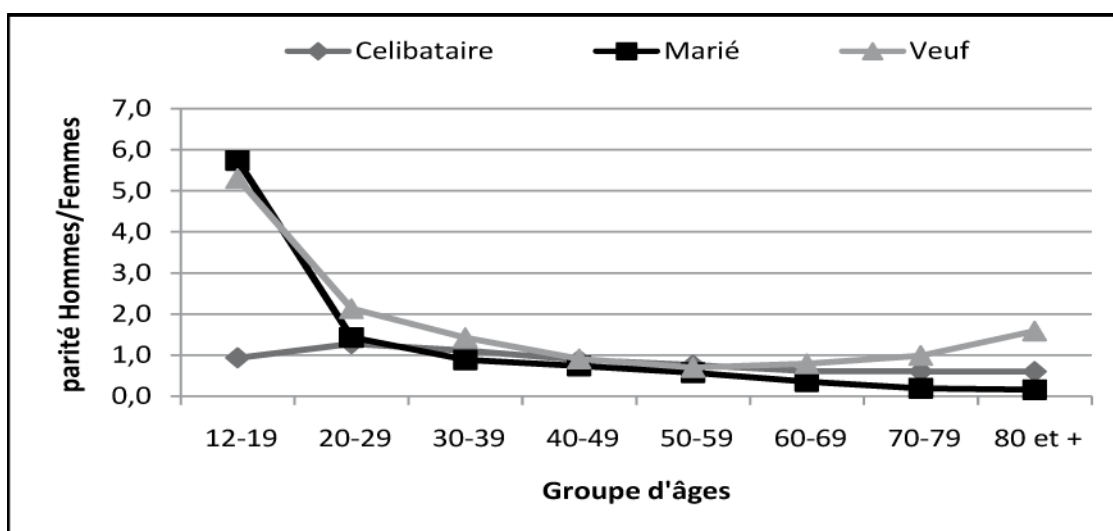
Les générations de plus de 50 ans se caractérisent par de fortes proportions de veufs ou de veuves comparativement aux autres statuts et aux générations précédentes. Les célibataires, les mariés, les divorcés et les unions libres sont plus représentés chez les hommes que chez les femmes (Tableau 5.3).

Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âges	Célibataire			Marié			Veuf			Divorcé/séparé			Union libre		
	Mas.	Fém.	T.	Mas.	Fém.	T.	Mas.	Fém.	T.	Mas.	Fém.	T.	Mas.	Fém.	T.
12-19	70,9	85,5	76,0	2,8	15,8	10,0	5,0	0,9	1,4	6,9	9,9	9,2	10,0	22,8	17,0
20-29	24,8	9,6	19,4	24,6	35,0	30,4	5,4	2,5	2,9	25,7	32,8	31,2	44,8	30,8	37,2
30-39	2,7	2,0	2,5	26,1	22,9	24,4	7,5	5,2	5,5	24,9	20,9	21,8	27,1	11,2	18,5
40-49	0,7	0,9	0,8	19,7	14,4	16,8	12,3	13,6	13,5	17,3	15,6	16,0	5,7	8,4	7,2
50-59	0,3	0,6	0,4	13,4	7,7	10,3	16,1	23,2	22,4	12,2	11,4	11,6	3,8	10,4	7,4
60-69	0,2	0,5	0,3	8,4	2,9	5,4	20,1	25,7	25,0	7,0	6,0	6,2	1,9	8,4	5,4
70-79	0,1	0,3	0,2	3,8	0,7	2,1	19,0	19,3	19,3	4,0	2,3	2,7	5,2	5,6	5,4
80 et +	0,1	0,2	0,1	1,1	0,2	0,6	14,0	8,8	9,4	1,9	0,8	1,0	1,0	2,0	1,5
ND	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,7	0,6	0,6	0,1	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Masc. =Masculin ; Fém. =Féminin ; T. = Total

Le graphique 5.2 renseigne qu'il y a plus de femmes veuves que d'hommes veufs à partir de 40-49 ans. La parité (Homme/Femme) des célibataires évolue en dents de scie d'une génération à une autre.

Graphique 5.2 : Courbes de parité (Homme/Femme) par état matrimonial

5.1.4 - Etat matrimonial par province

C'est dans la province de l'oudalan que la proportion des hommes célibataires est la plus élevée (39,7%). Par contre chez les femmes, la proportion des célibataires est plus élevée dans la province du Yagha (20,6%). Pour ce qui est des mariés, la plus forte proportion est enregistrée aussi bien chez les femmes que chez les hommes dans la province du Soum. On constate que quelle que soit la province, la proportion des célibataires est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Pour ce qui est du divorce, il est très élevé, chez les hommes dans la province du soum et chez les femmes dans la province de l'Oudalan (Tableau 5.4).

Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial

Province/Sexe		Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/séparé	Union libre	Total
Oudalan	Homme	39,7	58,5	1,1	0,6	0,1	100
	Femme	20,0	66,8	9,9	3,1	0,1	100
Seno	Homme	37,4	60,7	1,2	0,6	0,1	100
	Femme	18,7	70,0	9,3	1,9	0,1	100
Soum	Homme	37,2	61,2	1,1	0,5	0,1	100
	Femme	19,7	72,6	6,6	1,1	0,1	100
Yagha	Homme	38,1	60,6	0,8	0,4	0,1	100
	Femme	20,6	71,5	6,3	1,4	0,1	100
Total	Homme	37,9	60,4	1,1	0,5	0,1	100
	Femme	19,6	70,5	8,0	1,8	0,1	100

5.2- NUPTIALITE

L'étude de la nuptialité est un domaine assez peu exploré sur le plan théorique et des progrès restent à faire. En effet, bien que le mariage réunisse deux individus, un homme et une femme, l'analyse classique de la nuptialité se mène de manière indépendante sur le sexe masculin et sur le sexe féminin. Cela ne peut manquer d'entraîner des incohérences lorsque les effectifs des hommes et des femmes en présence sont inégaux (F. GUBRY, 1984).

5.2.1 - Nuptialité des hommes

Le tableau 5.5 représente la table de nuptialité du moment des hommes. La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée. Cette table de nuptialité est calculée au moyen des proportions des célibataires, faciles à obtenir à partir de la répartition de la population par sexe, groupe d'âge et état matrimonial.

En ce qui concerne la nuptialité des hommes dans la région du Sahel, on peut dire qu'elle est précoce car l'âge moyen au premier mariage est de 24,5 ans (26,9 ans pour l'ensemble du pays). Aussi, la moitié des hommes célibataires se marient à 25 ans (23,5 ans pour l'ensemble du pays). On note en outre que la nuptialité des célibataires est un phénomène que connaissent les hommes jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans et sa fréquence est faible puisqu'il reste 13 célibataires à 55 ans pour 1000 célibataires à 15 ans. D'où une forte intensité de la nuptialité de hommes.

Tableau 5.5 : Table de nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age	C(x)	m(x+1)	n(x)	cum
15	1000	468	467,6	0
20	532	334	627,7	468
25	198	121	608,9	802
30	78	39	500,9	922
35	39	16	415,2	961
40	23	5	219,6	977
45	18	1	52,5	982
50	17	4	231,9	983
55	13	-	-	987
Age moyen	24,2 ans			
Age médian	20,5 ans			
% célibat définitif	1,3			

Source : rapport thématique Etat matrimonial, RGPH- 2006

Le tableau 5.6 représente la table de nuptialité des femmes. Elle est obtenue de la même manière que celle des hommes. La nuptialité des femmes dans la région du Sahel est caractérisée par sa précocité car l'âge moyen au premier mariage est de 17,5 ans (19,6 ans dans l'ensemble du pays) et que la moitié des femmes se marient avant 16 ans (16,5 ans pour l'ensemble du pays). On note par ailleurs que jusqu'à l'âge de 35 ans révolus, des femmes connaissent leur premier mariage. Le célibat définitif est atteint à 45 ans. On assiste ainsi à une forte intensité de la nuptialité chez les femmes car il reste définitivement 18 célibataires à 35 ans pour 1000 femmes.

Tableau 5.6 : Table de nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age	C(x)	m(x+1)	n(x)	cum
12	1000	605	604,8	0
15	395	303	767,4	605
20	92	51	559,2	908
25	41	16	383,8	959
30	25	6	259,4	975
35	18	-	-	982
Age moyen	17,5 ans			
Age médian	16,0 ans			
% célibat définitif	1,8			

Source : rapport thématique Etat matrimonial, RGPH- 2006

Conclusion

En définitive, l'étude sur l'état matrimonial et la nuptialité des populations de la région du Sahel a montré que dans la population de 12 ans et plus, les célibataires représentent 28,5 % contre 65,6 % de mariés, 4,6 % de veufs, 1,2 % de divorcés/séparés et 0,1 % en unions libres.

Concernant la nuptialité dans la région, les analyses ont révélé sa forte intensité et la précocité de son calendrier. L'âge moyen au premier mariage chez les hommes est de 24,2 ans tandis qu'il est de 17,5 ans chez les femmes.

CHAPITRE 6 : ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

Introduction

L'analyse des caractéristiques économiques de la population d'une région permet de renforcer les données statistiques sur l'emploi et les domaines connexes. Cette étude vise une meilleure connaissance des caractéristiques de la population active telle qu'elle apparaît au recensement. Bien que les variables relatives à la situation économique soient en nombre limité, au recensement, cette opération offre la possibilité de dégager les grandes tendances de l'activité économique du pays. .

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2006 du Burkina Faso, les données recueillies sur l'activité économique ont été collectées à partir de 4 questions :

- « (NOM) a-t-il travaillé au moins trois jours durant les sept derniers jours ou a travaillé et a perdu son emploi ?
- « Quelle est l'occupation qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces trois jours ?
- « Quelle est ou était la situation de (NOM) dans cette occupation ?».
- « que fait principalement l'entreprise (ou l'établissement) au sein de laquelle (Nom) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu, le statut d'activité de la population en rapport avec l'âge et le sexe, en deuxième lieu la population occupée en rapport avec la profession, puis la situation dans l'occupation et en dernière position, l'analyse différentielle par province de l'activité économique.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population, il importe de présenter les concepts clés qui y sont utilisés.

Période de référence : la période de référence pour les renseignements concernant l'activité économique est la semaine qui précède la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage. Cette période de référence est d'une semaine (7 jours).

Activité économique : on entend par activité économique, le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité, une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler ou d'activité : d'un point de vue légal, au Burkina Faso, le code des personnes et de la famille dispose qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure, c'est-à-dire âgée d'au moins 18 ans.

S'agissant du RGPH 2006, la population en âge de travailler ou d'activité est constituée de toutes les personnes des deux sexes âgées de cinq (5) ans et plus, ceci pour tenir compte de l'entrée précoce des enfants en activité, surtout dans le milieu rural. Cependant, la plupart des indicateurs seront basés sur la population de 15 ans et plus ; d'ailleurs le Bureau

international du travail suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler.

Population active : la population active comprend les actifs occupés et les chômeurs.

On distingue deux (2) catégories de chômeurs :

-les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et qui en recherchent pendant la période de référence, notées « **chômeurs** » ;

-les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche de leur premier emploi désignées par « **population en quête 1^{er} emploi** ».

Population inactive : c'est l'ensemble des personnes qui ne sont pas des actifs, autrement dit celles qui n'exercent aucune activité économique. La population inactive résulte par ailleurs de la différence entre la population totale et la population active.

Population dépendante économiquement ou à charge : la population dépendante économiquement ou à charge est constituée par l'ensemble des personnes âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans et de celles appartenant à la population inactive.

Taux net ou spécifique d'activité: ce taux net ou spécifique d'activité est égal au quotient (rapporté à 100) de l'effectif de sa population active (occupée et au chômage) à l'effectif de sa population en âge de travailler.

Taux d'occupation : le taux d'occupation exprimé en pourcentage s'obtient en rapportant l'effectif de la population active occupée (les occupés) à celui de la population active.

Taux de chômage: ce taux de chômage est égal au rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de chômeurs sur la population active.

Rapport de dépendance : ce rapport s'obtient en rapportant le nombre total de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans ou plus, à celui des personnes économiquement actives âgées de 15 à 64 ans.

Taux de dépendance : ce ratio s'obtient en rapportant la population inactive totale plus les moins de 15 ans plus les 65 ans ou plus sur la population active totale occupée de 15 ans à 64 ans.

Occupation principale : l'occupation principale est l'activité qui a pris le plus de temps à l'individu au cours de la période de référence ; cette variable sera regroupée en grandes catégories d'occupation.

Situation dans l'occupation principale : c'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé et qui est en situation de chômage. Quelle est la position de cette personne dans l'exercice de l'activité? Les cas possibles sont les suivants :

-Employeur, Patron : C'est une personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique ou exerce pour son propre compte un métier. A cet effet, elle emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

-Indépendant : C'est une personne qui travaille pour son propre compte, mais qui n'emploie aucun salarié. Il peut cependant avoir des aides familiaux ou des apprentis non rémunérés.

-Salarié, Employé : C'est une personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

-Apprenti : C'est une personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Il ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

-Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Les aides familiaux travaillent généralement dans l'agriculture, le commerce ou le transport. Ils sont en général nourris, logés et soignés lorsqu'ils sont malades et reçoivent de temps en temps des cadeaux.

Secteur d'activité : un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité des dits établissements ou entreprises.

6.1 – POPULATION ET STATUT D'ACTIVITE

Par rapport à l'activité économique, la population est composée de deux sous- populations : les actifs et les inactifs. Les actifs se composent des actifs occupés et des Chômeurs (chômeurs ayant déjà travaillé et les personnes en quête du premier emploi), tandis que les inactifs regroupent les retraités, les personnes occupées au foyer, les élèves/étudiants, les rentiers et toutes les autres catégories d'inactifs.

Dans la région du Sahel, la population âgée de 5 ans ou plus est de 786 830 résidents composée de 379 136 actifs et de 407 694 inactifs, soit 48,2 % d'actifs et 51,8 % d'inactifs (Tableau A.8).

6.1.1 – Population active

La population active est de 379 136 personnes composée de 285 169 hommes et de 93 967 femmes ; soit 75,2 % d'hommes et 24,8 % de femmes.

6.1.1.1 – Actifs de 5-14 ans

L'importance numérique des actifs de 5 à 14 ans nous renseigne sur l'ampleur du travail des enfants. Dans la population totale de la région, 31,9 % des enfants de moins de 15 ans sont des actifs, c'est-à-dire, près d'un enfant sur trois est disposé à travailler. Ce phénomène s'observe plus en milieu rural (32,9 %) qu'en milieu urbain (16,3 %) (Tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) par milieu de résidence et groupe d'âges selon le sexe

Milieu de résidence et groupe d'âges		Masculin	Féminin	Total
Urbain	5 – 14	19,4	13,2	16,3
	15-64	76,1	25,6	51,0
	15 ou +	75,6	25,1	50,5
Rural	5 – 14	45,0	20,1	32,9
	15 – 64	93,3	26,4	58,6
	15 ou +	92,0	25,8	57,8
Ensemble	5 – 14	43,5	19,7	31,9
	15 – 64	92,0	26,4	58,0
	15 ou +	90,7	25,8	57,3

Quel que soit le milieu de résidence, le taux d'activité des garçons de 5 à 14 ans est plus du double de celui des filles du même groupe d'âges. Ainsi, on a 19,7 % d'enfants de sexe féminin et 43,5 % pour le sexe masculin qui sont actifs. En milieu rural, ces taux sont respectivement de 20,1 % et 45,0 %. Dans le milieu urbain, on compte 13,2 % de filles qui travaillent contre 19,4 % de garçons. (Tableau 6.1).

6.1.1.2 – Actifs de 15 ans ou plus

Dans l'ensemble, 57,3 % des personnes de 15 ans ou plus sont des actifs. Cette proportion est de 58,0 % pour les personnes de 15-64 ans ; ce niveau est inférieur à celui du pays (74,0 %). En milieu rural les taux d'activité des personnes de 15 ans ou plus sont plus élevés (57,8 %) qu'en milieu urbain (50,5 %).

En milieu urbain comme en milieu rural la proportion des hommes de plus de 15 ans qui travaillent est supérieure à celle des femmes de la même tranche d'âges qui travaillent. Ainsi, pour l'ensemble, on a 25,8 % de femmes en activité contre 90,7% d'hommes. En milieu rural, ces taux sont respectivement de 25,8 % et 92,0 %. En milieu urbain, on compte 25,1 % de femmes en activité pour 75,6 % d'hommes (Tableau 6.1).

6.1.2– Population inactive

La population inactive est de 407 694 personnes et comprend 104 476 hommes et 303 218 Femmes ; soit 74,4 % de femmes et 25,6 % d'hommes. Examinons la situation des inactifs de 5 à 14 ans et celle de 15 ans ou plus.

6.1.2.1 – Inactifs de 5-14 ans

Dans la région du Sahel, 68,1 % des enfants de moins de 15 ans sont économiquement inactifs. Ils constituent 49,5 % de cette tranche d'âges en milieu rural et 83,7 % en milieu urbain. Par rapport au sexe, on note un taux d'inactivité de 56,5 % chez les garçons et de 80,3 % chez les filles (Tableau 6.1).

6.1.2.2 – Inactifs de 15 ans ou plus

Dans l'ensemble, le taux d'inactivité est de 42,7 % chez les personnes de 15 ans ou plus. Il varie de 49,5 % en milieu urbain à 42,2 % en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, le taux d'inactivité est plus élevé chez les femmes. Ainsi, pour l'ensemble de cette population, il est de 74,2 % chez les femmes contre 9,3 % chez les hommes. Cette tendance est maintenue quel que soit le milieu de résidence. En effet, ce sont 74,2 % des femmes et 8,0 % des hommes qui sont inactifs en milieu rural, alors qu'en milieu urbain, ces taux sont respectivement de 74,9 % et 24,4 % (Tableau 6.1).

6.1.3 – Structure par sexe et âge des populations active et inactive de 15 ans ou plus

Dans la région, le taux d'activité des personnes de 15 ans ou plus est de 57,3 %. Ce taux augmente avec l'âge, passant de 51,8 % à 15 ans à 63,0 % entre 45 et 49 ans, l'âge auquel l'activité est la plus intense. A partir de 50 ans, le taux amorce une décroissance continue qui le situe à 32,1 % au-delà de 75 ans.

Les courbes représentant les taux d'activité (Graphique 6.1) des femmes et des hommes ont la même allure. Cependant, on note que la courbe représentant le taux d'activité des femmes est en dessous de celle des hommes quel que soit l'âge.

Le taux de chômage de la population est de 0,6 % avec un maximum de 1,0 % entre 15 et 19 ans. Les femmes, avec 0,3 % de chômage, sont moins touchées que les hommes (1,0 %). Comme on peut s'en apercevoir, ces niveaux de chômage ne reflètent certainement pas la réalité et cachent le sous-emploi tel qu'il est vécu au Burkina Faso comme ailleurs en Afrique. Ces résultats sont également liés aux questions posées au RGPH et la période de référence choisie pour la mesure du phénomène.

Graphique 6. 1 : Taux d'activité (%) par groupe d'âges

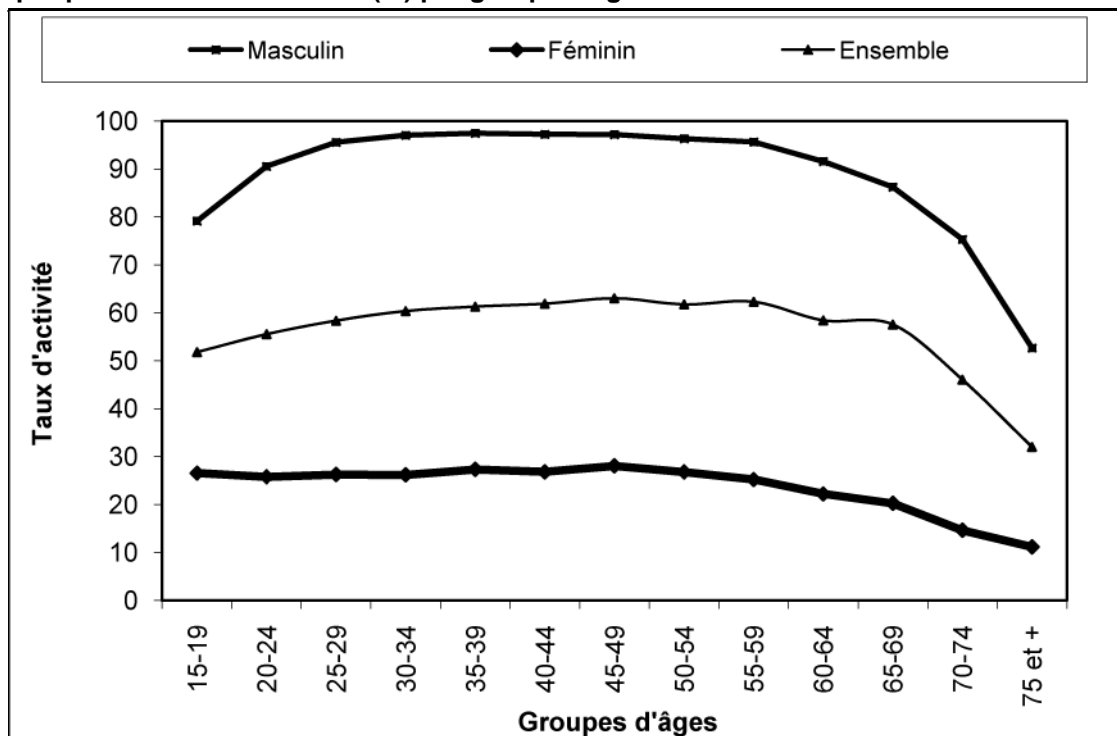


Tableau 6. 2 : Répartition (%) des taux d'activité et de chômage par groupe d'âges de la population de 15 ans et plus selon le sexe

Groupes d'âges	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	79,1	26,6	51,8	1,6	0,4	1,0
20-24	90,5	25,8	55,5	1,6	0,3	0,9
25-29	95,6	26,3	58,4	1,1	0,2	0,6
30-34	97,0	26,2	60,4	0,9	0,2	0,5
35-39	97,5	27,3	61,3	0,6	0,2	0,4
40-44	97,2	26,8	61,9	0,6	0,2	0,4
45-49	97,2	28,1	63,0	0,4	0,2	0,3
50-54	96,3	26,8	61,7	0,4	0,2	0,3
55-59	95,6	25,2	62,3	0,4	0,2	0,3
60-64	91,6	22,2	58,4	0,4	0,4	0,4
65-69	86,2	20,3	57,6	0,4	0,3	0,4
70-74	75,3	14,6	46,0	0,5	0,4	0,5
75 et +	52,7	11,2	32,1	0,6	0,6	0,8
Total	90,7	25,8	57,3	1,0	0,3	0,6

6.2 – POPULATION OCCUPEE

La population des actifs (15 - 64 ans) est de 275 717 personnes, dont 272 764 personnes occupées : soit un taux d'occupation de 98,9 %, légèrement au dessus de la moyenne nationale de cette même tranche d'âges qui est de 97,6 %.

6.2.1 – Occupation principale de la population active

Les actifs occupés sont à 87,9 % dans les activités agro-pastorales, la deuxième catégorie d'occupation concerne «les artisans, ouvriers» (9,7 %). La troisième catégorie regroupe les personnels de service et vendeur (4,0 %). A elles seules, ces trois catégories regroupent 96,6 % des actifs occupés. Au niveau des hommes, 90,9 % d'entre eux sont dans l'agriculture/l'élevage ou la pêche, 3,1 % sont des ouvriers ou des artisans et 2,1 % dans les services et la vente. Dans la population féminine occupée, 78,2 % sont dans l'agriculture/élevage, 9,9 % sont des ouvrières ou des artisans tandis que 7,7 % sont dans les services et la vente.

Parmi les chômeurs ayant déjà travaillé, 45,9 % étaient dans les activités agricoles, 40,6% qui n'ont pas précisé leur profession, 3,1% d'intellectuels et de scientifiques.

Tableau 6. 3: Répartition (%) des actifs par profession selon le sexe

Grands groupes d'occupation	Actifs occupés			Actifs chômeurs			Ensemble actifs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	
Exécutif + cadres supérieurs	0,0	0,0	0,0	1,1	1,8	1,3	0,0
Intellectuels, scientifiques	0,3	0,2	0,3	2,9	3,7	3,1	0,3
Professions intermédiaires	0,8	0,6	0,7	0,8	0,0	0,6	0,7
Cadres subalternes de l'administration	0,2	0,3	0,3	0,1	1,5	0,5	0,3
Personnel de services et vendeur	2,8	7,7	4,0	3,3	0,9	2,7	3,9
Agriculteurs, élevage, pêcheurs	90,9	78,2	87,9	52,1	28,0	45,9	87,7
Artisanats, ouvriers	3,1	9,9	4,7	1,9	4,0	2,4	4,7
Conducteurs d'installations et de machines	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0
Ouvriers et employés non qualifiés	0,4	0,6	0,5	0,5	0,9	0,6	0,5
Autres matières et professions	0,7	0,3	0,6	2,1	2,5	2,2	0,6
Sans profession, profession non précisée	0,6	2,2	1,0	35,1	56,3	40,6	1,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

6.2.2 – Occupation et secteur d'activité

Le secteur d'activité le plus représenté dans la région est le secteur primaire avec 90,6 % de la population occupée; viennent ensuite les secteurs tertiaire (6,6 %) et secondaire (2,8 %) des actifs occupés. Le graphique 6.2 donne une illustration de ces résultats.

La quasi-totalité des activités agricoles relèvent du secteur primaire (88,5 %). Les services et les activités de vente sont pour la plupart du secteur tertiaire (90,0 %) ; alors que la moitié des activités de l'artisanat (50,0 %) sont du secteur secondaire.

Tableau 6.4 – Répartition (%) des actifs occupés par occupation selon le secteur d'activité

Grands groupes d'occupation	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Ensemble
Exécutif + cadres supérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Intellectuels, scientifiques	0,0	0,0	0,2	0,3
Professions intermédiaires	0,0	0,0	0,7	0,7
Cadres subalternes de l'administration	0,0	0,0	0,2	0,2
Personnel de services et vendeur	0,2	0,2	3,6	4,0
Agriculteurs, élevage, pêcheurs	88,5	0,1	0,2	88,8
Artisanats, ouvriers	1,6	2,4	0,8	4,8
Conducteurs d'installations et de machines	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouvriers et employés non qualifiés	0,2	0,0	0,2	0,5
Autres matières et professions	0,0	0,0	0,6	0,6
Sans profession, profession non précisée	0,0	0,0	0,1	0,1
Total	90,6	2,8	6,6	100

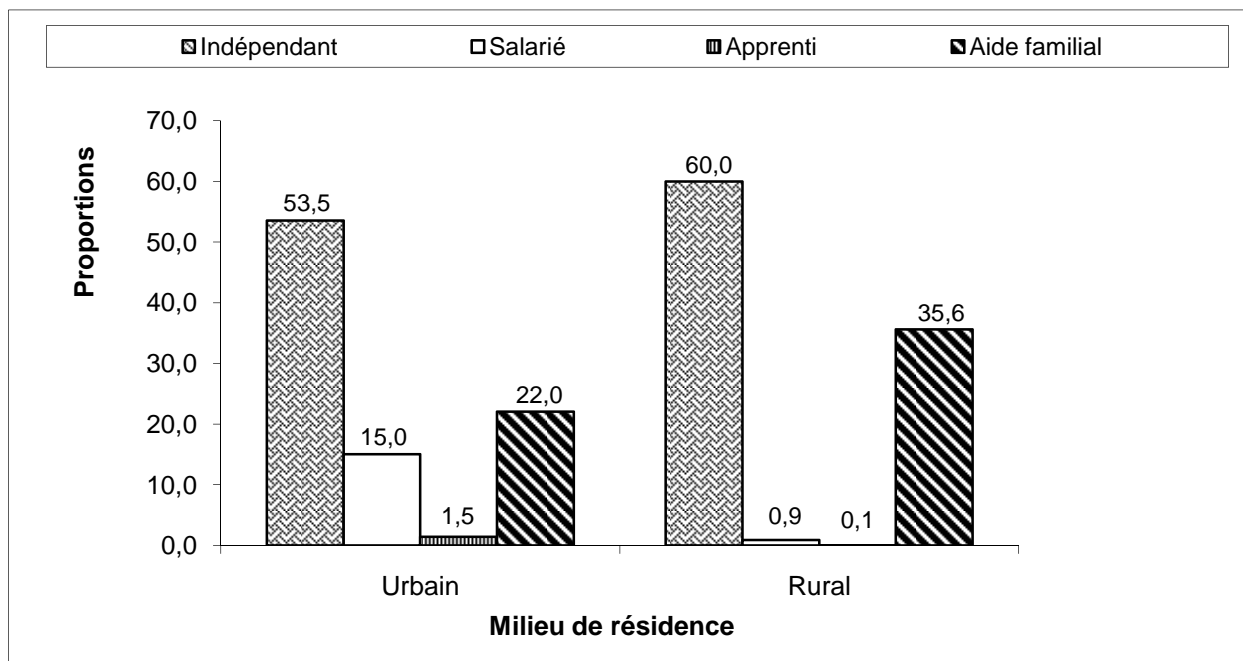
6.2.3.2 – Situation des occupés par milieu de résidence

En milieu urbain, plus de la moitié des actifs occupés sont des travailleurs indépendants (53,5%). Les aides familiaux représentent 22,0 %, les salariés 15,0 %. Au niveau des hommes, 55,7 % d'entre eux sont des indépendants, 16,8 % des salariés ; 18,3 % des aides familiaux. Dans la population féminine active occupée, près de la moitié d'entre elles travaillent pour leur propre compte «indépendants», 33,4 % sont des aides familiaux et 9,8 % des salariés (Tableau 6.5).

En milieu rural, plus de la moitié (60,0 %) des actifs occupés sont des « indépendants » et 35,6 % des aides familiaux. Les salariés représentent 0,9 %.

Selon le sexe, on note que 67,3 %, 28,4 % et 1,0 % des hommes sont respectivement des indépendants, des aides familiaux et des salariés ; tandis qu'on dénombre 59,3 % d'aides familiaux et 36,2 % de travailleurs indépendants dans la population féminine. Le graphique 6.3 illustre ces résultats

Graphique 6.3- Répartition (%) des occupés par milieu de résidence selon la situation dans l'occupation



Conclusion

Dans la population de 15 ans ou plus, les actifs représentent 57,3 %. Le taux d'activité des enfants de 5-14 ans est de 31,9 %, cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans la région, 87,9 % des actifs occupés sont dans l'agriculture et plus de la moitié des actifs occupés sont des « indépendants ».

CHAPITRE 7 : FECONDITE

Introduction

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long termes. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

Collecte des données

Au recensement de 2006, deux principales questions ont été posées aux femmes résidentes âgées de 10 ans et plus : ces questions concernent « le nombre total d'enfants nés vivants par femme » et le « le nombre des naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois ». C'est à partir de ces informations que l'étude de la fécondité est faite dans ce chapitre.

Définition des concepts opératoires

Un certain nombre de concepts sont utilisés dans ce chapitre. Pour la compréhension des lecteurs, on rappelle leur définition.

Natalité : la natalité désigne la survenue des naissances vivantes dans une population au cours d'une période de temps. Elle constitue la composante positive du mouvement naturel de la population.

Fécondité : la fécondité désigne la survenance des naissances vivantes dans la sous population féminine en âge de procréer (généralement les femmes âgées de 15-49 ans). Pour un souci de comparaison, on s'intéresse au groupe d'âges 15-49 ans dans cette étude même si la collecte a concerné les femmes âgées de 10 ans et plus.

Taux brut de natalité (TBN) : le taux brut de natalité exprime le nombre de naissances vivantes enregistré au cours d'une année pour une population moyenne de 1000 habitants.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : le taux global de fécondité générale exprime le nombre moyen annuel de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) ou somme des naissances réduites (SNR) : l'indice synthétique de fécondité exprime le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive dans l'hypothèse d'une fécondité demeurée constante au cours du temps.

Descendance atteinte à l'âge (x, x+4) : la descendance atteinte exprime le nombre moyen d'enfants nés vivants par une femme de ce groupe d'âges. A la descendance atteinte par âge, se rattache un indice classique, la descendance finale notée D_{50} qui est le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme non soumise à la mortalité à 50 ans.

7.1 - NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Le taux brut de natalité de la région du Sahel est de 48,8 ‰ (Tableau 7.1). Ce taux est 45,8 ‰ pour l'ensemble du pays. C'est la province du Yagha qui enregistre un peu plus de naissances pour mille habitants que les autres provinces. En effet, le taux brut de natalité dans le Yagha est de 52,5‰ contre 49,6‰ dans le Soum, 49,0‰ dans le Seno et 44,0‰ dans l'Oudalan.

Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰) par province

Provinces	Taux brut de natalité
Oudalan	44
Seno	49
Soum	49,6
Yagha	52,5
Ensemble	48,8

7.2 - FECONDITE

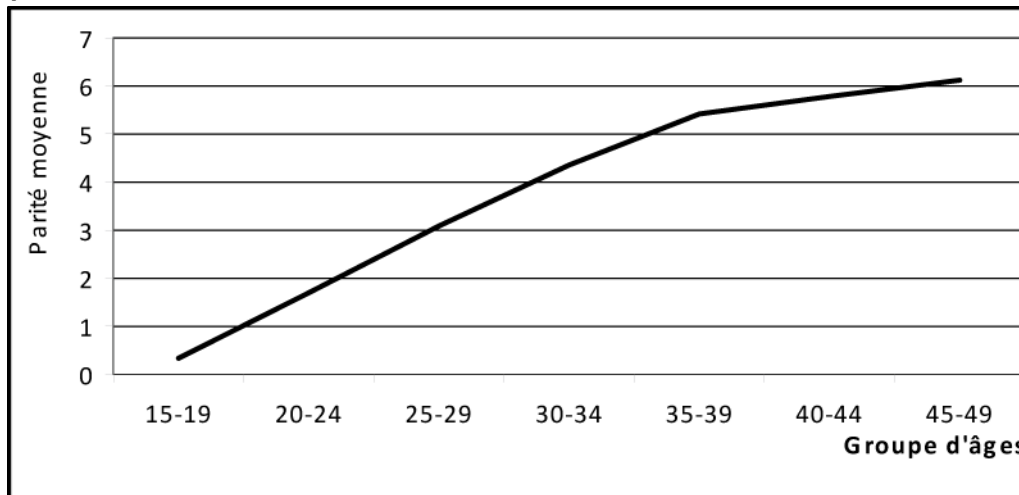
Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle sera appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments nous rapprochent d'une mesure exacte de la force du phénomène car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1- Structure par âge de la fécondité cumulée

Après examen du tableau 7.2, on note que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,3 pour les femmes de 15-19 ans à 6,1 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âges à un autre entre 15 et 40 ans. Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente. Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que près de 25 % des femmes de 15-19 ans ont eu un ou deux enfants nés vivants. Deux femmes sur trois environ de 20-24 ans ont eu 1 à 3 naissances vivantes, près de 78 % des femmes de 25-29 ans ont eu 1 à 4 enfants nés vivants. Le graphique 7.1 illustre les résultats sur la descendance atteinte par les femmes en âge de procréer.

Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.

Groupes d'âges	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Effectif des	Nombre moyen
	0	1	2	3	4	5	6 et plus			
15-19	72,7	18,4	5,4	1,5	0,3	0,0	0,0	100	45 858	0,3
20-24	21,4	26,0	26,3	14,8	7,0	2,6	1,1	100	40 246	1,7
25-29	9,6	10,1	16,8	21,4	19,3	12,3	9,6	100	34 591	3,1
30-34	6,7	5,4	9,0	12,4	16,2	17,3	32,2	100	26 195	4,4
35-39	5,5	3,9	5,9	8,1	11,7	13,5	50,3	100	21 183	5,4
40-44	6,6	4,1	6,0	7,3	9,2	10,9	55,0	100	18 090	5,8
45-49	7,1	3,7	5,4	7,0	8,7	10,1	57,1	100	13 814	6,1

Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

7.2.2 - Structure par âge de la fécondité du moment

Le taux de fécondité est croissante jusqu'à 34 ans et décroissante ensuite. Les femmes âgées de 20-24 ans ; 25-29 ans, 30-34 ans et 39-40 ans ont les taux de fécondité les plus élevés du moment (supérieurs à 200‰). Les taux de fécondité compris entre 100 et 200‰ concernent les femmes des groupes d'âges 15-19 ans et 40-44 ans. Le dernier groupe d'âge présente des taux inférieurs à 100‰.

Aussi, la région présente-t-elle un taux global de fécondité générale de l'ordre de 319,6 ‰ et le nombre moyen d'enfants par femme est de 7,1.

7.2.3 - Indice synthétique de fécondité par province

Il ressort des résultats du RGPH-2006 que la région présente un niveau de fécondité assez élevé estimé à 7,1 enfants par femme. Ce niveau est relativement plus important dans le Yagha (7,9) que dans les autres provinces. C'est dans la province de l'oudalan que l'on enregistre le plus faible niveau de fécondité (6,2 enfants/femmes)

Conclusion

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la région reste élevé. Le taux brut de natalité est de 48,8‰ et varie en fonction du milieu de résidence et de la province de résidence. En effet, le taux brut de natalité est de 49,4‰ en milieu rural contre 40‰ pour le milieu urbain.

Le nombre d'enfants par femme est de 7,1 enfants par femme pour l'ensemble de la région et présente des disparités provinciales.

CHAPITRE 8 : MIGRATION

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'analyser les mouvements des populations à l'intérieur de la région du sahel, entre la région du Sahel et les autres régions du Burkina Faso et enfin entre cette région et le reste du monde.

Collecte des données

Les questions posées au recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso de 2006 pour saisir les personnes en situation de migration sont les suivantes : « dans quelle commune et province du pays est né(e) (NOM) ? » ; « dans quelle commune et province du pays habitait (NOM) ? » et « est-ce que (NOM) a résidé dans un autre pays de 1996 à 2006 » ? . La combinaison de ces questions permet de classer la population en non migrants, migrants durée de vie et migrants récents.

Définition des concepts

En vue de faciliter la compréhension du lecteur, cette section aborde la définition des concepts utilisés dans ce chapitre. Dans le cadre de cette étude, on s'intéresse à la migration durée de vie uniquement.

Migration : De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Selon Louis Henry (1981 ; 105) la migration est « un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ, à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée ... ». Généralement la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps l'on considère généralement une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, pays, etc.). De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considérée comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration durée-de-vie : La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région et pays) de résidence au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

Natifs : Les natifs d'une localité donnée sont les personnes qui sont nées dans cette localité. Dans le cadre de l'analyse de la migration durée de vie, l'on entendra par natifs toute personne résidant dans son lieu de naissance pendant le recensement de 2006. En particulier, pour cette étude, les natifs désignent les personnes qui sont dans cette région.

Migration inter-provinciale : A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra-régionale ou interprovinciale. Pour ce chapitre, il s'agit d'analyser les entrées et sorties entre les provinces de la région du Sahel. Comme l'on

s'intéresse à la migration durée de vie, on analysera les mouvements des personnes nés dans une province donnée vers les autres provinces et inversement.

Migration inter régionale : On entend par migration inter régionale tout mouvement migratoire s'effectuant entre les régions du Burkina Faso. Pour ce chapitre, on va examiner les mouvements migratoires entre la région du Sahel et le reste des régions du pays. On compare alors les régions de naissance et la région de résidence (Sahel).

Indice de sortie durée de vie : L'indice de sortie durée-de-vie exprime à la fois, le degré de mobilité de la population, et le pouvoir de rétention de cette région/province ou encore l'attraction que l'extérieur exerce sur la population de cette région/province.

Indice d'entrée : l'indice d'entrée est la proportion des natifs des autres régions du pays résidant dans la région étudiée par rapport à tous les résidents de la région nés dans le pays.

8.1 - STATUT MIGRATOIRE DE LA POPULATION

Au recensement de 2006 du Burkina Faso, dans la région du Sahel, l'on comptait environ 4 personnes sur 100 qui ne résidaient pas dans leur lieu de naissance (tableau 8.1). C'est une région qui connaît un faible phénomène migratoire. A l'intérieur de la région, on observe toutefois, une légère disparité du mouvement migratoire selon les provinces. C'est dans les provinces du Soum et du Yagha qu'on enregistre les forts niveaux de mouvement migratoire. Les hommes et les femmes sont sensiblement au même niveau de mobilité et ceci peut s'expliquer par le fait que les migrations dans cette région sont généralement des migrations familiales, c'est-à-dire que ce sont des familles qui changent de résidence.

Tableau 8.1 : Répartition (%) de la population du sahel par statut migratoire selon la province et le sexe

Statut migratoire	Oudalan			Seno			Soum			Yagha			Ensemble		
	G	F	G+F	G	F	G+F	G	F	G+F	G	F	G+F	G	F	G+F
Migrant durée de vie	3,5	2,7	3,1	3,9	4,0	3,9	4,0	5,5	4,8	4,4	4,7	4,5	4,0	4,4	4,2
Natif	96,5	97,3	96,9	96,1	96,0	96,1	96,0	94,5	95,2	95,6	95,3	95,5	96,0	95,6	95,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.2 - MIGRATIONS INTER-PROVINCIALES

Ce sous chapitre étudie les échanges migratoires entre les provinces de la région du sahel.

8.2.1- Provinces de départ

L'indice de sortie de la province de l'Oudalan à l'intérieur de la région est de 1,5 % (ou 0,015). Par opposition, l'indice de rétention vaut 98,5 %, ce qui sous-entend, d'après la définition retenue de la migration durée de vie malgré ses limites, que les natifs de la province de la l'Oudalan migrent peu à l'intérieur de la région (Tableau 8.2). Ce sont les mêmes résultats qui sont observés pour ce qui est de la province du Seno. Dans les provinces du Soum et du Yagha, cet indice est moins élevé soient respectivement 0,3% et 0,6%. Ainsi, les natifs de ces provinces sont les moins mobiles que ceux des premières provinces. Les provinces de l'Oudalan et du Seno apparaissent alors comme les principales provinces de départ des migrations inter-provinciales dans la région.

8.2.2 - Provinces de destination

Les natifs du Sahel résidant dans cette région représentent 97,8 % de l'ensemble des natifs de la région. En d'autres termes, peu de natifs du Sahel résident hors de cette région. Les échanges se font entre les quatre provinces.

Par rapport aux provinces de la région, il ressort que 0,8 % des natifs l'Oudalan résident dans le Séno, 0,6% dans le Soum et 0,1% dans le Yagha. Ceci est d'autant plus normal car cette province partage ces limites avec les provinces du Seno et du Soum.

Tableau 8.2 : Matrice migratoire inter-provinciale de la région du Sahel

Province de naissance	Province de résidence en 2006					Proportion (en %) des natifs par
	Oudalan	Seno	Soum			
Oudalan	98,5	0,8	0,6	0,1	100	20,0
Seno	0,6	98,5	0,2	0,7	100	26,9
Soum	0,2	0,1	99,7	0,0	100	34,0
Yagha	0,1	0,5	0,0	99,4	100	15,9
Total	20,3	27,6	35,5	16,6	100	100

8.3 - MIGRATIONS INTER REGIONALES

L'un des objectifs de cette section est d'analyser les échanges de population entre la région du Sahel et les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région du Sahel ? Où vont les natifs de cette région ?

Les réponses à ces questions sont renseignées dans les sections suivantes.

8.3.1 – Régions de provenance des immigrants

L'on s'intéresse d'abord à l'immigration à l'intérieur du pays afin de mesurer le poids des échanges migratoires entre la région du Sahel et les autres régions du Burkina Faso.

Le tableau 8.3 montre que, outre les natifs de la région qui représentent 97,7 % des résidents, les natifs du Nord (0,6 %), du Centre Nord (0,5 %) et de l'Est (0,3 %) sont les plus nombreux dans la région du Sahel. Ces régions sont frontalières du Sahel, ce qui pourrait expliquer en partie ce fait.

Tableau 8.3 : Répartition des résidents du Sahel connaissant leur commune de naissance selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	524	0,1
Cascades	137	0,0
Centre	984	0,2
Centre-Est	594	0,1
Centre-Nord	2343	0,5
Centre-Ouest	445	0,1
Centre-Sud	263	0,1
Est	1410	0,3
Haut-Bassins	638	0,1
Nord	2957	0,6
Plateau Central	250	0,1
Sahel	465118	97,7
Sud Ouest	254	0,1
Total	475917	100

8.3.2 – Régions de destination des émigrés

A l'instar des populations des autres régions ou pays qui résident dans la région du Sahel, les natifs de celle-ci migrent également vers d'autres régions du Burkina et à l'étranger. Le tableau 8.4 donne la répartition des natifs de cette région selon les régions de destination au Burkina Faso.

Tableau 8.4 Répartition des natifs du Sahel résidant au Burkina selon la région de destination

Région destination	Effectifs	Proportions (%)
Boucle du Mouhoun	1368	0,3
Cascades	902	0,2
Centre	4551	0,9
Centre-Est	547	0,1
Centre-Nord	7230	1,5
Centre-Ouest	889	0,2
Centre-Sud	318	0,1
Est	4729	1,0
Haut-Bassins	2923	0,6
Nord	2270	0,5
Plateau Central	470	0,1
Sahel	465118	94,6
Sud Ouest	405	0,1
Total	491720	100

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région Sahel et résidant au Burkina Faso, moins de 6 partent s'installer dans les autres régions du pays.

On remarque aussi que la région du Centre Nord est la principale destination des natifs du Sahel résidant au Burkina (1,5 %). Cette dernière est suivie de la région de l'Est (1,0 %). Les autres régions accueillent moins de natifs du Sahel.

Ces mouvements de population ont également lieu entre la région du Sahel et d'autres pays. Cette analyse fera l'objet de la section suivante.

8.4 – ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette section met en exergue les mouvements de population entre la région du Sahel et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région du Sahel et les pays de destination des natifs de cette région sont examinés.

8.4.1 – Pays de naissance des immigrants

Le tableau 8.5 fournit des informations sur le lieu de naissance des personnes nées hors du Burkina et résidant dans la région du Sahel au moment du recensement général de la population et de l'habitation de 2006.

De ce tableau, l'on observe que la grande majorité des résidents de la région du Sahel nés hors du Burkina Faso sont natifs du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Niger. En effet, sur 100 personnes nées hors du Burkina Faso et résidant dans la région Sahel, près de 32 personnes sont nées au Mali, 31 en Côte d'Ivoire et 27 au Niger. Si dans le Yagha et l'Oudalan, ce sont les natifs du Niger qui sont les plus nombreux, dans le Seno et le Soum ce sont respectivement les natifs de la Côte d'Ivoire et du Mali qui sont les plus représentés.

Tableau 8.5 : Répartition (%) des résidents du Sahel nés hors du Burkina selon le lieu de naissance

Pays de naissance	Provinces de résidence				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Côte d'Ivoire	25,3	34,1	41,7	6,4	31,0
Mali	25,9	14,5	52,7	4,4	31,8
Niger	34,3	32,6	1,2	77,1	26,8
Autres pays CEDAO	11,2	13,5	3,0	6,6	7,2
Autres pays d'Afrique	1,0	1,8	0,4	1,4	0,9
Pays autres continents	2,4	3,6	1,1	4,1	2,3
Total	100	100	100	100	100

8.4.2 – Pays de destination des émigrés

Le Burkina Faso est reconnu comme un pays à forte émigration, essentiellement à destination de la Côte d'Ivoire. Qu'en est-il de la région du Sahel? Le tableau 8.6 apporte des éléments de réponse à cette interrogation.

On remarque à travers les indicateurs fournis par ce tableau que les pays traditionnels d'émigration (Côte d'Ivoire, Mali) des Burkinabè n'ont pas changé. En effet, la Côte d'Ivoire est la principale destination des Burkinabè où 73,1 % des émigrés du Sahel y vont. Ce pays est suivi du Mali qui accueille 10,2 % des émigrés de la région du Sahel. Ainsi les principales destinations des émigrés de la région du Sahel sont la Côte d'Ivoire et le Mali.

Tableau 8.6 Répartition des émigrés du Sahel par pays de destination

Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	9 009	73,1
Mali	1 321	10,7
Niger	655	5,3
Ghana	229	1,9
Autres pays CEDEAO	717	5,8
Autres pays Afrique	191	1,6
Pays autres continents	194	1,6
Total	12 316	100

Conclusion

L'étude de la migration dans la région du sahel a montré que 4 % environ des résidents de cette région ne sont pas des natifs (migrants durée de vie). Ces résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. Concernant le premier cas, on observe que ceux-ci viennent essentiellement du Centre Nord, du Nord et de l'Est. Pour le second cas, il ressort que près de 80 % des résidents qui viennent de l'extérieur sont nés soit en Côte d'Ivoire, au Mali ou au Niger.

La migration inter-provinciale dans la région se fait principalement des provinces de l'Oudalan et du Seno vers les autres provinces car l'échange de ces dernières vers les premières provinces sont faibles.

Concernant la migration à l'intérieur du pays (émigration), on retient que la destination privilégiée des natifs de cette région résidant au Burkina est la région du centre Nord (1,6% des natifs). Cette région est suivie de l'Est qui accueille 1,0 % des natifs de la région du sahel résidant au Burkina Faso. Au titre de l'émigration internationale de la région du Sahel, il apparaît que la destination privilégiée de ces ressortissants est la Côte d'Ivoire qui reçoit plus de 73,1 % de cette population. Ce pays est suivi du Mali qui accueille 10,7% des ressortissants du Sahel résidant à l'étranger.

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

Introduction

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne vivant avec un handicap. Plusieurs textes juridiques ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe de personnes vulnérables.

Au titre des textes juridiques, on peut noter:

La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ;

Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ;

Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées.

Par ailleurs, on peut énumérer plusieurs autres textes qui ne visent pas seulement la personne vivant avec un handicap mais par leurs dispositions, lui confèrent certains droits. Il y a pour ce faire la constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

En ce qui concerne les projets et programmes, on compte environs 350 Associations et ONG nationales et internationales parmi lesquelles handicap international, la fédération Burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapés (FEBAH), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'association Etre Comme Les Autres (ECLA) qui mènent des actions visant à améliorer le bien-être de ces personnes.

Collecte des données

Pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes et projets visant aussi bien l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant avec un handicap que la prévention du handicap, il s'avère indispensable de disposer d'informations fiables et à jour. Cependant, les statistiques concernant cette frange de la population sont insuffisantes voire inexistantes au niveau national et plus encore dans les entités géographiques plus petites (région, provinces, communes). C'est pourquoi, le recensement de 2006 a collecté des informations en vue de combler ce déficit.

La question « (nom) souffre –t-il d'un handicap quelconque ? » du questionnaire du RGPH de 2006 a permis de collecter les informations sur le handicap au Burkina. Pour recueillir les données de cette question, les agents recenseurs devaient faire preuve de tact en posant la question afin de ne pas choquer les personnes concernées. Les réponses possibles de la question sont :

0- aucun handicap

1- handicap du membre supérieur

2- handicap du membre inférieur

3- déficient mental

4- aveugle

5- sourd/muet

6- autres handicap

La réponse « aucun handicap », est mentionnée pour les personnes qui ne souffrent d'aucune infirmité. Si un individu souffre de plusieurs handicaps, il est retenu le principal. En ce qui concerne les handicaps ne faisant pas partie de la liste de ceux proposés comme réponse, ils sont classés dans « autres handicaps ».

Définitions des concepts

Handicap

Selon l'OMS, le handicap est « un désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux, culturels, ou l'empêche d'exercer ce rôle ». Cette définition étant plus globale et prenant en compte l'aspect social n'a pas été pris en compte au cours du recensement (RGPH-1996).

Pour le RGPH 2006 le handicap a été défini comme « une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu. Ces insuffisances peuvent être congénitales ou acquises ». Ainsi, le déficient mental est toute personne atteinte de trouble et de désordres mentaux (fou/folles) ou toute personne atteinte d'insuffisance congénitale des facultés intellectuelles (encéphalopathie).

9.1 – NATURE DU HANDICAP

La région du Sahel compte 7 923 personnes vivant avec un handicap, soit 0,7% de la population totale (Tableau 9.1).

En répartition par sexe cette population, c'est au sein des hommes que l'on enregistre la plus forte proportion (0,9%) des personnes vivant avec un handicap. Cette proportion n'est que de 0,7% au sein de la population féminine du Sahel.. Il existe aussi une disparité selon le milieu de résidence. On compte en milieu urbain, 1,0 % de personnes vivant avec un handicap (0,9 % de femmes et 1,1 % d'hommes). Cette proportion n'est que 0,8 % en milieu rural (0,7 % de femmes et 0,9 % d'hommes).

Tableau 9.1 : Répartition (%) de la population par statut de handicap selon le milieu de résidence et le sexe

Nature du handicap	Urbain			Rural			Ensemble	
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.
Aucun	98,9	99,1	99,0	99,1	99,3	99,2	99,1	99,3
Vit avec	1,1	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,9	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	32 573	32 283	64 856	448 802	454 784	903 586	481 375	487 067

Il apparaît que les proportions de personnes vivant avec un handicap chez les hommes sont plus importantes que chez les femmes et ce, quel que soit le milieu de résidence. Cette variation est peut-être imputable aux activités spécifiques menées par les hommes et les femmes. Par ailleurs, la prévalence du handicap en milieu rural est plus forte que celle du milieu urbain. En effet, 92,1 % des personnes vivant avec un handicap vivent en milieu rural contre 7,9 % en milieu urbain. Cette situation serait due aux maladies handicapantes

comme la poliomyélite et la méningite qui ont plus de conséquence chez les ruraux à cause de l'absence de soins ou de la lenteur pour recourir aux soins en cas d'affections mais surtout à cause du poids de la population rurale dans la population totale.

9.2 –TYPE DU HANDICAP

La répartition de la population des personnes vivant avec un handicap selon les types de handicap permet de connaître les niveaux de prévalence des différents handicaps et de les situer selon le milieu de résidence.

En analysant le phénomène au niveau de la région, Il ressort que parmi les personnes atteintes de handicap, les plus nombreux sont les handicapés du membre inférieur, ils représentent 23,5 % de l'ensemble. Ils sont suivis par les aveugles (18,7 %), les sourds/muets (13,7 %), les personnes touchées par la « déficience mentale » (13,5 %), puis les handicapés de membre supérieur (12,5 %).

Tableau 9.2 : Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et sexe selon le type du handicap

Milieu de résidence	Sexe	Type du Handicap						Total	Effectifs
		Handicap membre supérieur	Handicap membre inférieur	Déficience mentale	Aveugle	Sourd/ muet	Autres		
Urbain	Masculin	7,2	36,1	16,3	9,5	13,2	17,8	100	349
	Féminin	8,0	28,3	15,2	20,3	12,7	15,6	100	276
	Total	7,5	32,6	15,8	14,2	13,0	16,8	100	625
Rural	Masculin	12,3	22,9	13,6	18,7	14,6	18,0	100	4 057
	Féminin	13,8	22,3	12,9	19,6	12,7	18,7	100	3 241
	Total	12,9	22,7	13,3	19,1	13,8	18,3	100	7 298
Ensemble	Masculin	11,8	24,0	13,8	17,9	14,5	18,0	100	4 406
	Féminin	13,3	22,8	13,1	19,6	12,7	18,5	100	3 517
	Total	12,5	23,5	13,5	18,7	13,7	18,2	100	7 923

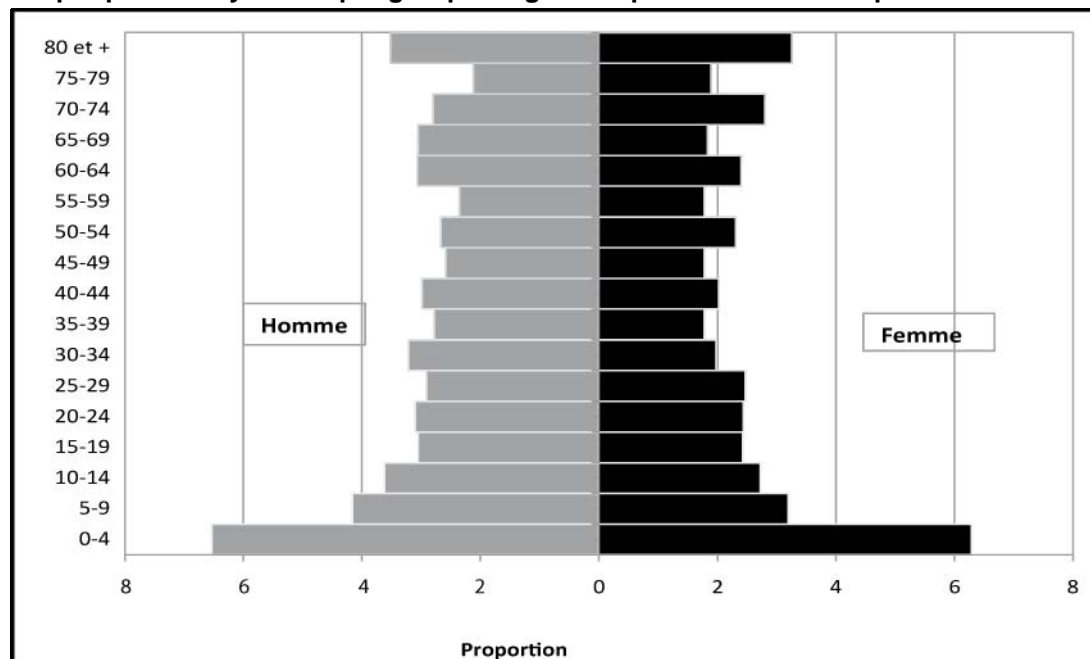
Ce sont les mêmes tendances qui sont observées pour ce qui est du milieu de résidence.

9.3 – STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

La connaissance de la structure par âge et par sexe de la population des personnes vivant avec un handicap, peut aider à mener des actions ciblées. En effet, les besoins des femmes sont différents de ceux des hommes et ceux des enfants différents de ceux des adultes.

La pyramide des âges de la population des personnes vivant avec un handicap de la région du Sahel est très différente de celle de la population régionale. On a une structure par âge très perturbée et à dominance masculine.

L'analyse détaillée de la pyramide montre que les enfants de moins de cinq ans sont les plus nombreux. A 80 ans et plus on rencontre également un nombre important des personnes vivant avec un handicap. En effet, à ces âges ces personnes sont plus exposées au Handicap à cause de la fragilité de leurs corps. Au-delà de ces âges, la structure est assez perturbée sans qu'on ne puisse dire quelles en sont les causes.

Graphique 9.1 : Pyramide par groupe d'âges des personnes handicapées.

Il ressort aussi bien de la pyramide des âges que du tableau 9.3, qu'il y a plus d'hommes vivant avec un handicap que de femmes à tous les âges. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les hommes sont certainement plus exposés que les femmes à certains risques.

Tableau 9.3 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par groupe d'âges selon le sexe

Groupes d'âges	Effectif des personnes vivant avec un handicap			Proportions des personnes vivant avec un handicap		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
0-4	518	498	1016	6,5	6,3	12,8
5-9	330	253	583	4,2	3,2	7,4
10-14	287	216	503	3,6	2,7	6,3
15-19	242	192	434	3,1	2,4	5,5
20-24	246	193	439	3,1	2,4	5,5
25-29	231	196	427	2,9	2,5	5,4
30-34	255	157	412	3,2	2,0	5,2
35-39	221	141	362	2,8	1,8	4,6
40-44	237	160	397	3,0	2,0	5,0
45-49	205	141	346	2,6	1,8	4,4
50-54	212	183	395	2,7	2,3	5,0
55-59	187	141	328	2,4	1,8	4,1
60-64	243	190	433	3,1	2,4	5,5
65-69	242	145	387	3,1	1,8	4,9
70-74	222	222	444	2,8	2,8	5,6
75-79	168	150	318	2,1	1,9	4,0
80 et +	279	258	537	3,5	3,3	6,8
ND	81	81	162	1,0	1,0	2,0
Total	4 406	3 517	7 923	55,6	44,4	100
Age moyen	38,7	38,7	38,7	-	-	-
Age médian	36,2	35,4	35,9	-	-	-

La répartition selon l'âge de la population des personnes vivant avec un handicap montre que leur âge moyen est de 38,7 ans et que plus de la moitié de cette population a moins de 35,9 ans. L'âge moyen est le même pour les femmes vivant avec un handicap que leurs homologues hommes. Toutefois, l'âge médian se présente différemment selon le sexe. En effet, l'âge médian est respectivement de 36,2 ans et 35,4 ans respectivement chez les hommes et les femmes. Ces résultats montrent bien que les handicaps touchent plus les personnes d'âge adulte.

Lorsqu'on considère des groupes d'âges spécifiques, on constate que : la population préscolaire représente 3,7 %, la population scolaire (6-11 ans) 8,6 %, la population des moins de 15 ans 26,8 % ; alors que la population féminine en âge de procréer constitue 33,6 % et celle en âge de travailler (15-64 ans) regroupe 50,1 % personnes vivant avec un handicap.

9.4 – REPARTITION SPATIALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

C'est dans la province du Soum que l'on enregistre la plus grande proportion (35,8%) de la région. Le plus faible effectif des personnes vivant avec un handicap de la région se trouve dans la province du Yagha (10,8% des personnes vivant avec un handicap de la région).

Tableau 9.4 : Répartition des personnes vivant avec handicap par province selon le type du handicap

Provinces	Type du handicap						Total	Effectifs
	Handicap membre supérieur	Handicap membre inférieur	Déficiência mentale	Aveugle	Sourd/muet	Autres		
Oudalan	15,6	19,0	14,2	24,1	10,9	16,3	100	2 031
Seno	9,7	19,8	13,2	21,1	13,5	22,6	100	2 204
Soum	15,2	28,4	12,4	13,7	15,0	15,4	100	2 834
Yagha	3,5	27,3	16,0	16,2	16,4	20,6	100	854
Total	12,5	23,5	13,5	18,7	13,7	18,2	100	7 923

D'une manière générale, quelle que soit la province, deux principaux types de handicap se dégagent. Il s'agit des handicaps de membre inférieur et de la « non voyance ». Si dans l'Oudalan et le Seno ce sont les personnes souffrant de « mal voyance » qu'on rencontre le plus parmi les personnes handicapées ; dans les provinces du Yagha et du Soum, ce sont les personnes vivant avec un handicap de membre inférieur qui représentent la plus grande proportion.

Conclusion

La population des personnes vivant avec un handicap compte 7 923 individus dans la région du Sahel. Les types de handicaps les plus rencontrés sont le handicap des membres inférieurs, le handicap de la vue et le handicap des membres supérieurs. Cette classification reste la même selon le milieu de résidence, le sexe, la province ou même la commune. Les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes vivant avec un handicap. Dans sa majorité, cette population a un âge supérieur à 36 ans même si en générale, les femmes sont plus jeunes que les hommes.

Au terme de cette analyse, il est évident que toutes les informations sur les personnes vivant avec un handicap de la région ne sont pas fournies. Cependant, les principales caractéristiques de ces personnes sont connues et il est désormais possible de mener des actions ciblées dans la région du Sahel en faveur de cette population vulnérable.

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

Introduction

Le fonctionnement de l'état civil dans les pays en développement et particulièrement en Afrique est connu défectueux. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonnes qualités à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il un acte de naissance » ? Dans le manuel de l'agent recenseur, il a été demandé à chaque agent de considérer toutes les personnes présentant un document dont l'obtention nécessite l'acquisition d'un acte de naissance : la pièce d'identité nationale, le permis de conduire, etc. La question comporte quatre modalités : oui, non, ne sait pas et non déclaré.

Définition des concepts

Les concepts utilisés dans ce chapitre ne souffrent d'aucune incompréhension puisqu'il s'agit de la possession d'un acte de naissance, du milieu de résidence, du sexe, des entités administratives qui sont par ailleurs définis dans ce document.

Ce chapitre examine la répartition de la population résidente du Sahel par statut de possession d'un acte de naissance selon le sexe et le milieu de résidence et s'intéresse particulièrement aux enfants de moins de 5 ans. Une analyse différentielle est faite selon le niveau d'instruction.

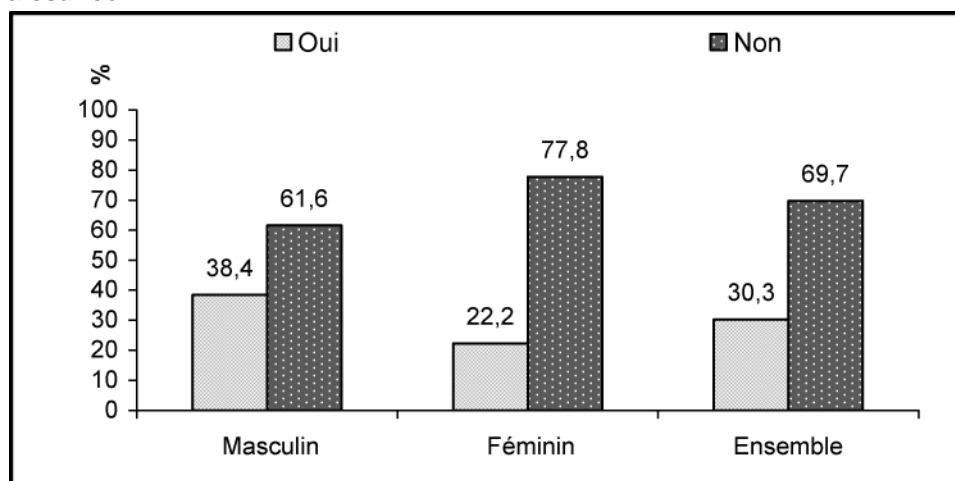
10.1 - DONNEES GLOBALES

Sur les 968 442 résidents interrogés, 285 608 ont répondu avoir un acte de naissance, 657 207 ont répondu n'avoir pas un acte de naissance, 4 151 personnes ne savaient pas si elles avaient un acte de naissance et 21 476 n'ont rien répondu. Les effectifs des deux dernières modalités : « Ne sait pas et Non déclarés » ne représentant que 2,6 % de la population, ont été exclus de la suite des analyses.

Ainsi, dans la région du Sahel, 30 personnes environ sur 100 possèdent un acte de naissance (19 hommes contre 11 femmes). Ceux qui n'en possèdent pas représentent 69,7 % de la population (Tableau 10.2). Par rapport à chaque sexe, ce sont 38,4 % des hommes qui possèdent un acte de naissance contre 22,2 % de femmes. Cet écart peut s'expliquer entre autres par le fait que les hommes, se déplaçant plus hors de leur sphère de résidence que les femmes, ont plus besoin de pièces pour justifier leur identité.

Tableau 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance

Sexe	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Ensemble
Masculin	19,1	30,7	49,8
Féminin	11,2	39,0	50,2
Total	30,3	69,7	100

Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance

Une attention particulière est portée sur les enfants de moins de cinq ans (population proche de l'âge d'entrée à l'école c'est-à-dire 6 ans). A cet effet, le tableau 10.2 révèle que 16 enfants environ de moins de cinq ans sur 100 possèdent un acte de naissance. A ce niveau, les garçons (16,2 %) sont plus nombreux que les filles (15,6 %) à posséder un acte de naissance. Ces résultats traduisent un dysfonctionnement du système d'état civil dans la région du Sahel, comme au niveau du pays. En effet, l'enregistrement des enfants à l'état civil ne concerne qu'une partie de la population et l'autre partie obtient des jugements supplétifs auprès des tribunaux départementaux et d'arrondissement.

Tableau 10.2 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans selon la possession d'acte de naissance

Sexe	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Masculin	16,2	83,8	100
Féminin	15,6	84,4	100
Total	15,9	84,1	100

Ces différences peuvent-elles s'observer entre milieu urbain et milieu rural ? Dans chaque milieu entre homme et femme ? C'est à ces questions que la section 10.2 apporte des éléments de réponse.

10.2 - MILIEU DE RESIDENCE ET POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

Dans le milieu urbain, 71,6 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la répartition des individus par sexe selon la possession d'un acte de naissance révèle que 76,1 % des hommes possèdent un acte de naissance contre 67,1 % de femmes (Tableau 10.3).

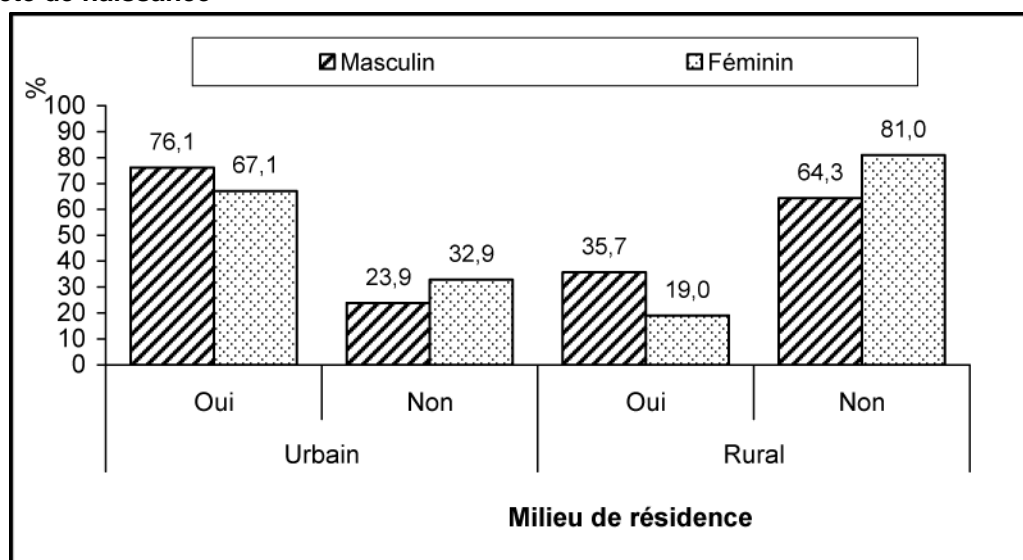
Dans le milieu rural, 27,3 % des résidents ont un acte de naissance. Le niveau de la possession est alors plus bas que dans le milieu urbain comme il fallait s'y attendre car le système d'état civil est plus développé dans le milieu urbain que dans le milieu rural. De plus, 35,7 % des hommes possèdent un acte de naissance contre 19,0 % des femmes qui en possèdent. Dans ce milieu l'écart entre femme et homme en matière de possession d'acte de naissance est de 16 points et est plus considérable dans ce milieu que dans le milieu urbain. Ce sont des résultats qui peuvent s'expliquer par le rôle que les parents assignent à la femme et à l'homme dans ce milieu ou par la proximité d'un centre d'état civil.

Tableau 10.3 : Répartition (%) de la population résidente selon la possession d'un acte de naissance par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Sexe	Possession d'un acte de naissance			
		Oui	Non	Total	Effectifs
Urbain	Masculin	76,1	23,9	100	31 802
	Féminin	67,1	32,9	100	31 298
	Total	71,6	28,4	100	63 100
Rural	Masculin	35,7	64,3	100	437 763
	Féminin	19,0	81,0	100	441 952
	Total	27,3	72,7	100	879 715
Ensemble	Masculin	38,4	61,6	100	469 565
	Féminin	22,2	77,8	100	473 250
	Total	30,3	69,7	100	942 815

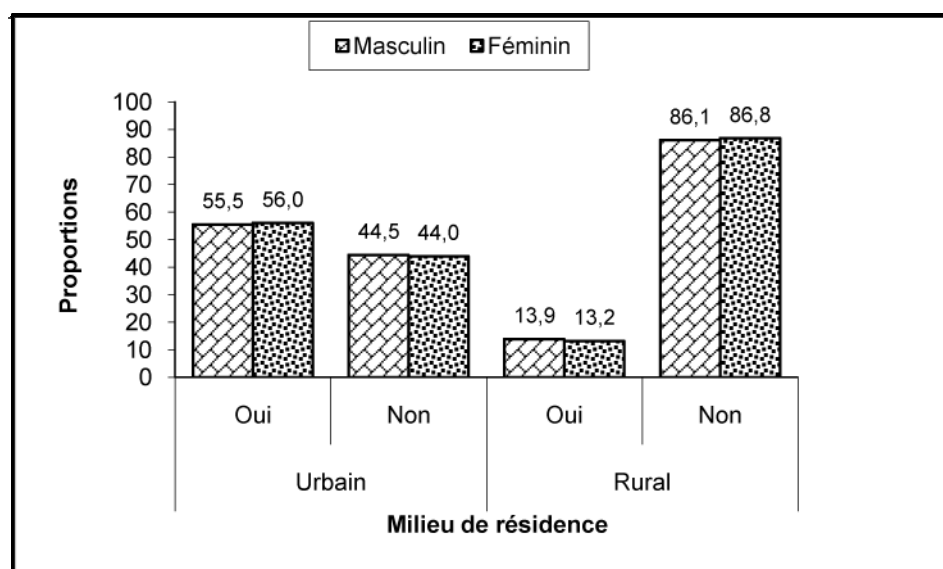
L'illustration du niveau de la possession d'un acte de naissance par milieu de résidence et par sexe est donnée par le graphique 10.2. Les conclusions tirées précédemment sont bien lisibles sur ce graphique.

Graphique 10.2 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



Concernant la possession d'un acte de naissance pour les enfants de moins de cinq ans dans la région du Sahel, il est essentiel de noter que 55,5 % des garçons et 56,0 % des filles possèdent des actes de naissance dans le milieu urbain contre respectivement 13,9 % et 13,2 % pour les garçons et les filles dans le milieu rural (graphique 10.3).

Graphique 10.3 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.3 - NIVEAU D'INSTRUCTION ET POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

Parmi les éléments essentiels qui constituent le dossier d'inscription à l'école primaire, figure l'acte de naissance. C'est un élément essentiel qui permet de savoir si l'enfant est dans les conditions d'âge officiel de scolarisation. Ceci implique que les personnes n'ayant pas d'acte de naissance auront des difficultés à s'inscrire à l'école classique. Cette section a pour objectif d'établir les éventuelles relations qui pourraient exister entre la possession d'acte de

naissance et le niveau d'instruction. Le tableau 10.4 ci-après fournit des éléments d'information sur ces relations.

Tableau 10.4 : Répartition (%) de la population résidente par niveau d'instruction et sexe selon la possession d'un acte de naissance

Niveau d'instruction	Sexe	Possession d'un acte de naissance		
		Oui	Non	Total
Sans niveau	Masculin	32,7	67,3	100
	Féminin	15,3	84,7	100
	Total	23,8	76,2	100
Maternel	Masculin	100,0	0,0	100
	Féminin	100,0	0,0	100
	Total	100,0	0,0	100
Primaire	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Secondaire	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Supérieur	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Total	Masculin	40,1	59,9	100
	Féminin	21,9	78,1	100
	Total	31,0	69,0	100

Dans la région du Sahel, seulement 31,0 % de la population de 3 ans et plus possèdent un acte de naissance. En comparant cette possession d'acte de naissance par sexe, on constate que les garçons sont ceux qui possèdent le plus un acte de naissance soit près de 2 garçons sur 5 qui possèdent ce document d'état civil. Par contre chez les filles, on note qu'une fille sur 5 possèdent un acte de naissance (environ 4/5 des filles n'ont pas un acte de naissance).

En considérant les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction, il ressort que, plus de deux personnes sur 3 ne possèdent pas un acte de naissance. Parmi ces personnes, on retrouve des enfants de moins de sept ans qui rencontreraient des difficultés à l'inscription à l'école si des dispositions ne sont pas prises pour qu'ils puissent avoir des actes de naissance.

Par ailleurs, environ seulement 24 % de la population des non scolarisés possèdent un acte de naissance. Ceci leur permet éventuellement de s'inscrire dans une école si les conditions d'âge sont requises ou de bénéficier d'autres services nécessitant la possession d'un acte de naissance. En mettant en relation la possession d'un acte de naissance et le sexe, on remarque là encore que les filles sont celles qui possèdent le moins ce document. En effet, sur 100 filles n'ayant aucun niveau d'instruction, 84,7 % ne possèdent pas un acte de naissance soit environ 8 filles sur 10. Pour les garçons, ce sont 7 sur 10 qui n'en possèdent pas.

A partir des niveaux d'instruction maternel jusqu'au supérieur, la possession d'un acte de naissance devient quasiment une réalité pour tous.

Il serait intéressant que l'on examine ce résultat pour les enfants de 6 ans qui, officiellement sont autorisés à s'inscrire au primaire.

Le tableau 10.5 révèle que pour ces enfants, il y a environ 80 enfants sur 100 qui ne possèdent pas un acte de naissance (20,0 % en possède). Ainsi, si la possession d'acte de naissance est une nécessité pour s'inscrire au primaire, tous ces enfants qui n'ont pas d'acte de naissance à 6 ans, ne pourront pas s'inscrire à l'école. Par conséquent, ils contribueront à augmenter la population des sans niveau ou dans le meilleur des cas à diminuer le taux net de scolarisation au primaire (mais augmenteraient le taux brut de scolarisation).

Les filles et garçons de cet âge sont quasiment au même niveau de possession d'acte de naissance que dans l'ensemble.

Tableau 10.5 : Répartition (%) des enfants de 6 ans selon la possession d'un acte de naissance

Sexe	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Masculin	20,3	79,7	100
Féminin	19,6	80,4	100
Ensemble	20,0	80,0	100

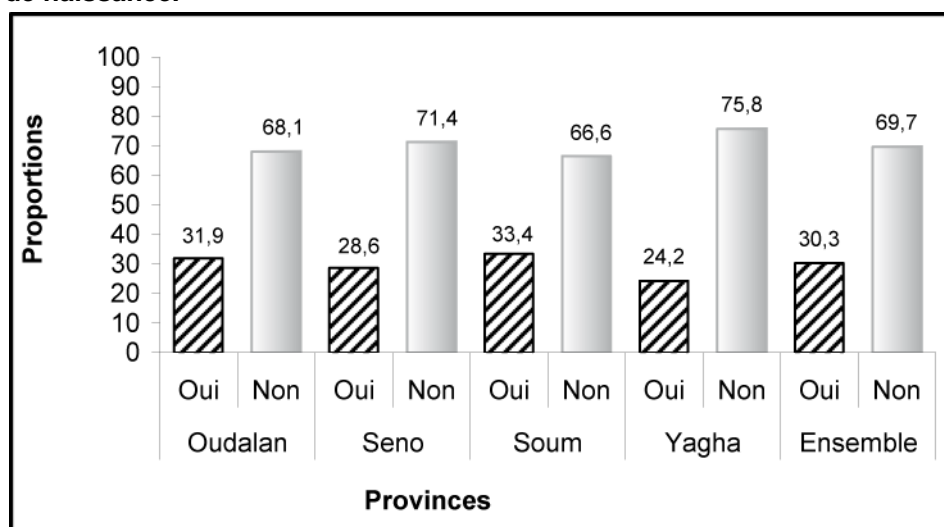
10.4 - ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

Le tableau 10.6 révèle dans la globalité que les quatre provinces de la région du sahel ont à quelques différences près le même niveau de possession d'acte de naissance soit 31,9 % pour l'Oudalan, 28,6% pour le Seno, 33,4% pour le Soum et 24,2% pour le Yagha. Les personnes ne possédant pas un acte de naissance représentent au moins deux tiers de la population dans chaque province. Le graphique 10.6 illustre ces résultats au niveau provincial.

Tableau 10.6 : Répartition (%) de la population résidente par province selon la possession d'un acte de naissance

Province résidence 2006	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Oudalan	31,9	68,1	100
Seno	28,6	71,4	100
Soum	33,4	66,6	100
Yagha	24,2	75,8	100
Ensemble	30,3	69,7	100

Graphique 10.4 : Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance.



10.5 – POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Etant donné qu'en général les services d'état civil sont installés dans les communes (mairies), il serait alors intéressant de s'interroger sur la possession d'un acte de naissance dans ces communes. Ceci fait l'objet de cette section.

10.5.1 - Possession d'un acte de naissance par commune dans la province de l'Oudalan

Le tableau 10.7 montre que dans l'ensemble des communes de la province de l'Oudalan au moins une personne sur dix possède un acte de naissance.

Les communes rurales de Markoye et de Deou, la commune urbaine de Gorom Gorom, sont celles où l'on trouve les plus grandes proportions de personnes possédant un acte de naissance (plus de 30%). C'est dans les communes rurales d'Oursi et de Tin-Akkof, que les proportions des personnes possédant un acte de naissance sont les plus faibles.

Tableau 10.7 : Répartition (%) de la population de l'Oudalan par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes de l'Oudalan	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Deou	31,2	68,8	100
Gorom-Gorom	32,7	67,3	100
Markoye	36,4	63,6	100
Oursi	23,7	76,3	100
Tin-Akoff	29,5	70,5	100
Ensemble	31,9	68,1	100

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note que les communes de Markoye, de Tin-Akoff et de Gorom-Gorom sont en tête avec des proportions respectives de 23,1%, 19,2 % et 18,6 % de cette catégorie de résidents qui possèdent ce document (Tableau 10.8). Le plus faible niveau d'enregistrement est observé dans la

commune d'Oursi (10,3 %). En d'autres termes, dans la commune d'Oursi, à peine 10 enfants de moins de cinq ans sur 100 possèdent un acte de naissance.

Tableau 10.8 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes de Gorom Gorom	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Deou	14,4	85,6	100
Gorom-Gorom	18,6	81,4	100
Markoye	23,1	76,9	100
Oursi	10,3	89,7	100
Tin-Akoff	19,2	80,8	100
Total	18,1	81,9	100

10.5.2 - Possession d'un acte de naissance par commune dans la province du Seno

Dans les communes de cette province, la proportion la plus élevée de résidents possédant un acte de naissance est observée dans la commune de Falagountou (35,6 %) (Tableau 10.9). Les communes de Dori, Gorgadji et Seytenga, ont environ 30 % de leurs résidents qui possèdent un acte de naissance. La plus faible proportion de résidents possédant un acte de naissance est constatée dans la commune rurale de Sampelga (21,0 %).

Tableau 10.9 : Répartition (%) de la population du Seno par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes du Seno	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Bani	21,5	78,5	100
Dori	32,8	67,2	100
Falagountou	35,6	64,4	100
Gorgadji	28,7	71,3	100
Sampelga	21,0	79,0	100
Seytenga	28,4	71,6	100
Total	28,6	71,4	100

Le niveau d'enregistrement à l'état civil est encore plus faible pour les enfants de moins de cinq ans (tableau 10.10). C'est dans les communes de Seytenga, Falagountou et Dori que l'on enregistre, la plus forte proportion des enfants de moins de cinq ans possédant un acte de naissance. Le niveau est le plus faible dans les communes de Bani et de Sampelga.

Tableau 10.10 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq du Seno par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes du Seno	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Bani	9,3	90,7	100
Dori	17,8	82,2	100
Falagountou	19,2	80,8	100
Gorgadji	11,7	88,3	100
Sampelga	5,8	94,2	100
Seytenga	21,6	78,4	100
Ensemble	14,8	85,2	100

10.5.3 - Possession d'un acte de naissance par commune dans la province du Soum

Le tableau 10.11 montre que dans l'ensemble une personne au moins sur trois possède un acte de naissance.

Les communes rurales de Kelbo et de Pobé-Mangao, la commune urbaine de Djibo, sont celles où l'on trouve les plus grandes proportions de personnes possédant un acte de naissance (plus de 35 %). C'est dans les communes rurales de Nassoubou et de Koutougou, que les proportions des personnes possédant un acte de naissance sont les plus faibles.

Tableau 10.11 : Répartition (%) de la population du soum par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes du Soum	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Arbinda	31,1	68,9	100
Baraboulé	31,7	68,3	100
Diguel	25,6	74,4	100
Djibo	45,4	54,6	100
Kelbo	39,9	60,1	100
Koutougou	21,8	78,2	100
Nassoubou	22,0	78,0	100
Pobé-Mangao	50,7	49,3	100
Tongomayel	26,4	73,6	100
Ensemble	33,4	66,6	100

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note que les communes de Pobé-Mangao, de Djibo et de Kelbo sont en tête avec des proportions respectives de 32,3 %, 26,0% et 22,2 % de cette catégorie de résidents qui possèdent ce document (Tableau 10.12). Le plus faible niveau d'enregistrement est observé dans la commune de Koutougou (5,6 %). En d'autres termes, dans la commune de Koutougou, à peine 5 enfants de moins de cinq ans sur 100 possèdent un acte de naissance.

Tableau 10.12 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes du Soum	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Arbinda	16,4	83,6	100
Baraboulé	13,8	86,2	100
Diguel	19,5	80,5	100
Djibo	26,0	74,0	100
Kelbo	22,2	77,8	100
Koutougou	5,6	94,4	100
Nassoumbou	11,1	88,9	100
Pobé-Mangao	32,3	67,7	100
Tongomayel	16,0	84,0	100
Ensemble	18,3	81,7	100

10.5.3 - Possession d'un acte de naissance par commune dans la province du Yagha

Le tableau 10.13 montre que dans l'ensemble moins d'une personne sur trois possède un acte de naissance.

Les communes rurales de Solhan et de Tankougounadié, sont celles où l'on trouve les plus grandes proportions de personnes possédant un acte de naissance (plus de 39 %). C'est dans les communes de Sebba et de Titabé, que les proportions des personnes possédant un acte de naissance sont les plus faibles.

Tableau 10.13 : Répartition (%) de la population du Yagha par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes du Yagha	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Boundoré	31,1	68,9	100
Mansila	31,7	68,3	100
Sebba	25,6	74,4	100
Solhan	45,4	54,6	100
Tankougounadié	39,9	60,1	100
Titabé	21,8	78,2	100
Ensemble	22,0	78,0	100

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note que les communes de Sebba, de Tankougounadié et de Boundoré sont en tête avec des proportions respectives de 15,1%, 12,3 % et 10,2 % de cette catégorie de résidents qui possèdent ce document (Tableau 10.14). Le plus faible niveau d'enregistrement est observé dans la commune de Mansila (6,3 %). En d'autres termes, dans la commune de Mansila, à peine 6 enfants de moins de cinq ans sur 100 possèdent un acte de naissance.

Tableau 10.14 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance

Communes du Yagha	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Boundoré	10,2	89,8	100
Mansila	6,3	93,7	100
Sebba	15,1	84,9	100
Solhan	8,0	92,0	100
Tankougounadié	12,3	87,7	100
Titabé	9,4	90,6	100
Total	9,9	90,1	100

Conclusion

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. L'analyse faite au niveau de la région du Sahel démontre bien cet état de fait. En effet, dans cette région du Burkina Faso, environ 70 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance contre 30 % qui en possèdent. Les hommes (38,4 %) sont plus nombreux que les femmes (22,2 %) à posséder un acte de naissance.

Les enfants de moins de cinq ans sont davantage concernés par cette question : seulement un enfant de moins de cinq ans sur 5 possède un acte de naissance. Ce qui montre que des efforts restent à faire pour assurer la complétude de l'enregistrement des naissances à l'état civil.

Dans le milieu urbain, 71,6 % des personnes possèdent un acte de naissance contre 27,3 % dans le milieu rural. Les écarts entre femmes et hommes sont moindres en milieu urbain (76,1 % contre 67,1 %) qu'en milieu rural (35,7 % contre 19,0 %).

Les disparités provinciales et communales de possession d'un acte de naissance existent même si elles sont par moment négligeables.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Introduction

Le concept de ménage est étroitement associé au concept de l'habitation qui reflète ses caractéristiques socio-économiques et culturelles. De ce fait, l'analyse des variables liées à l'habitation constitue d'une part un élément supplémentaire de connaissance des ménages et, d'autre part une source importante de données pour l'élaboration des politiques en matière d'habitation et d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Collecte des données

Parmi les variables collectées et qui renseignent sur les caractéristiques des ménages, on s'intéresse à celles relatives au nombre de résidents dans le ménage et aux caractéristiques (sexe, âge) du chef de ménage.

Définition des concepts

Il est défini dans cette section les concepts utilisés dans le chapitre.

Concession : La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités seront considérés comme des concessions.

La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement : il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage : le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire: la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Famille : la famille est l'ensemble des membres du ménage dont la parenté, jusqu'à un certain degré, dépend des liens de sang, de l'adoption ou du mariage.

Habitat : L'habitat se définit comme l'aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte pour cette analyse.

11.1 - EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

La région du Sahel compte 182 769 ménages de taille moyenne de 5,3 personnes. Celle-ci est proche de la taille moyenne obtenue pour l'ensemble du pays (5,9).

Le milieu rural concentre 170 030 ménages soit plus de 4 ménages sur 5 (93,3 %) dont la taille moyenne est de 5,3. Quant aux ménages du milieu urbain, ils sont au nombre de 12 739 avec une taille moyenne de 5,1 personnes. Ainsi donc, les ménages de la région du Sahel ont une taille inférieure à la moyenne nationale.

Tableau 11. 1 : Répartition des effectifs et de la taille des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	12 739	7,0	5,1
Rural	170 030	93,0	5,3
Ensemble	182 769	100	5,3

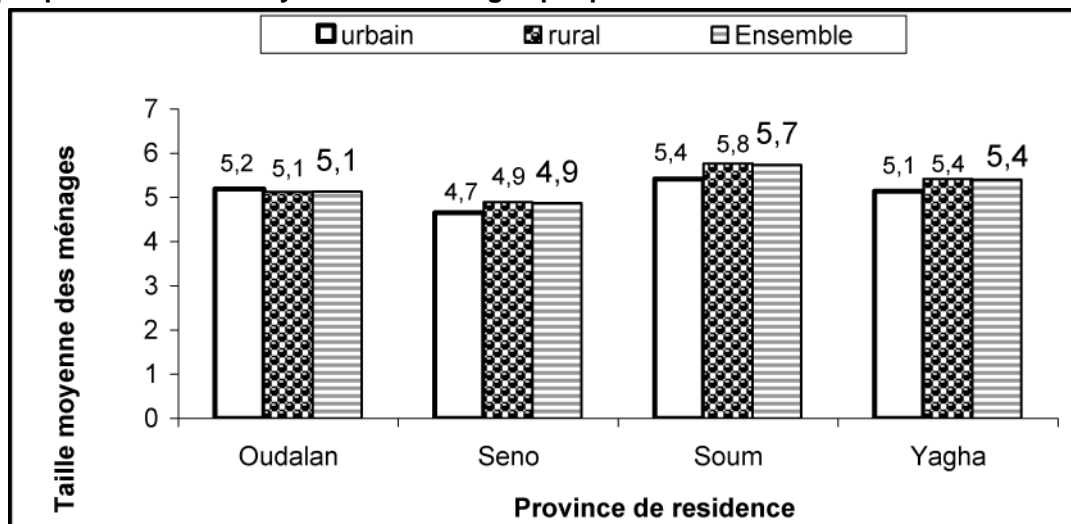
11.2 - TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

La taille moyenne des ménages, rappelons-le, est de 5,3 personnes dans le Sahel contre 5,9 au niveau national. Cette moyenne atteint 5,1 dans la province de l'Oudalan, 4,9 dans le Seno, 5,7 dans le Soum et 5,4 dans le Yagha. En milieu rural, c'est dans le Seno que la taille moyenne des ménages est la plus faible (4,9). Une situation similaire est également observée pour ce qui est du milieu urbain. Contrairement à ce qui est observé généralement, la taille de ménage en milieu urbain de la province de l'Oudalan est supérieure à celle du milieu rural. Le graphique 11.1 illustre ces résultats.

Tableau 11.2 : Répartition de la taille moyenne des ménages par province selon le milieu de résidence

Provinces	Taille moyenne des ménages		
	urbain	rural	Ensemble
Oudalan	5,2	5,1	5,1
Seno	4,7	4,9	4,9
Soum	5,4	5,8	5,7
Yagha	5,1	5,4	5,4
Ensemble	5,1	5,3	5,3

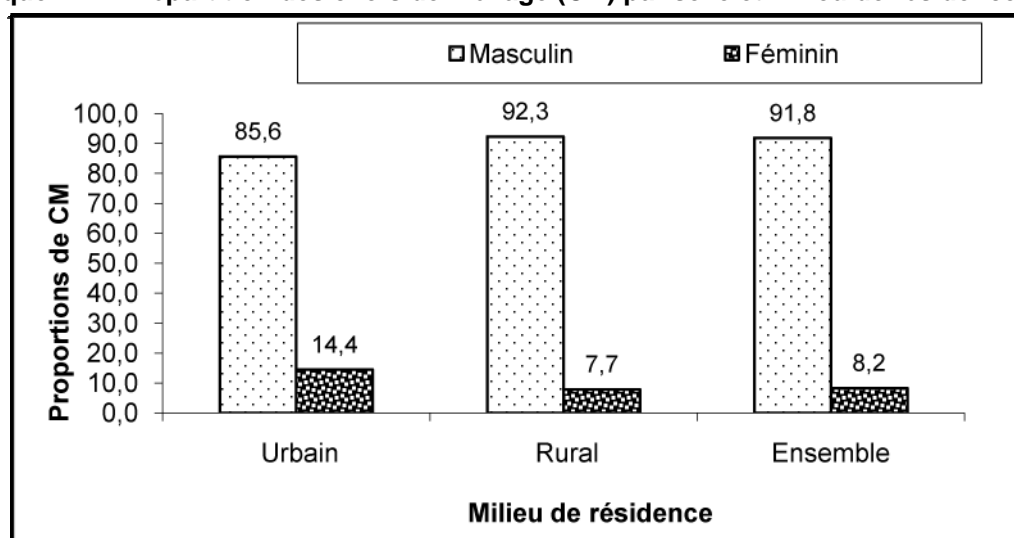
Graphique 11.1 Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence



11.3 - STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

Dans la région du Sahel, environ 8 chefs de ménage sur 100 sont des femmes tandis qu'au niveau national ces femmes sont au nombre de 11 sur 100. Cette proportion est de 7,7 % en milieu rural et atteint 14,4 % en milieu urbain (Graphique 11.2).

Graphique 11.2 : Répartition des chefs de ménage (CM) par sexe et milieu de résidence



Parmi les chefs de ménage, 11,5 % ont moins de 25 ans. Cette proportion est de 9,1 % pour le milieu urbain et de 11,7 % pour le milieu rural. Toutefois, c'est en milieu urbain que l'on trouve une plus grande proportion de chefs de ménage âgés. En effet, la proportion de chef de ménage de plus de 64 ans est de 8,6 % pour l'ensemble de la région, 8,8 % pour le milieu urbain et 8,6 % pour le milieu rural. Les chefs de ménage sont des adultes âgés en moyenne de 41,8 ans. De plus, la moitié des chefs de ménage a plus de 39 ans (Tableau 11.3).

Tableau 11. 3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
10-14	0,1	0,1	0,1	0,0	0,6	0,1	0,0	0,6	0,1
15-19	1,6	2,9	1,8	1,5	6,6	1,9	1,5	6,2	1,9
20-24	7,6	5,7	7,3	9,6	10,4	9,7	9,5	9,8	9,5
25-29	13,3	8,5	12,6	15,3	11,7	15,0	15,1	11,3	14,8
30-34	15,5	9,9	14,7	14,2	10,2	13,9	14,3	10,1	13,9
35-39	13,6	11,2	13,2	12,0	9,3	11,8	12,1	9,5	11,9
40-44	12,0	10,0	11,7	11,1	9,9	11,0	11,1	10,0	11,0
45-49	9,0	9,9	9,1	8,9	8,2	8,8	8,9	8,4	8,8
50-54	7,6	11,8	8,2	7,6	8,7	7,7	7,6	9,1	7,7
55-59	6,3	9,7	6,7	6,2	6,5	6,2	6,2	6,9	6,2
60-64	5,0	7,0	5,3	5,1	6,9	5,3	5,1	6,9	5,3
65-69	3,5	4,0	3,6	3,5	3,6	3,5	3,5	3,7	3,5
70-74	2,5	4,5	2,8	2,5	3,6	2,6	2,5	3,7	2,6
75-79	1,3	2,3	1,5	1,4	1,8	1,4	1,3	1,8	1,4
80 et +	0,8	2,2	1,0	1,1	1,8	1,1	1,1	1,9	1,1
ND	0,4	0,3	0,4	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Age moyen	41,9	46,5	42,6	41,6	42,4	41,7	41,7	42,9	41,8
Age médian	39,3	45,8	40,1	38,9	40,5	39,0	38,9	41,2	39,1

Conclusion

Lors du RGPH de 2006 on a dénombré dans la région du Sahel, 182 769 ménages ordinaires avec une taille moyenne de 5,3 personnes. Cette taille est légèrement au-dessous de la moyenne nationale (5,9). En milieu rural, la taille moyenne est de 5,3 personnes. En milieu urbain, la taille moyenne est de 5,1. Les ménages ruraux représentent 93,0 % de l'ensemble et ceux du milieu urbain, 7,0 %.

Les femmes chefs de ménage représentent 8,2 % de l'ensemble ; en milieu urbain, les femmes chefs de ménage sont en proportion plus importante qu'en milieu rural.

CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Introduction

A Chaque ménage ou groupe de ménages est associée une habitation. L'étude des caractéristiques des unités d'habitation en même temps qu'elle renseigne sur les conditions de vie des ménages peut aider à l'élaboration de politique en matière de logement.

Une politique de lotissement à grande échelle en milieu urbain et de réforme foncière, a été entreprise dans les années 1983-1984 et a montré ses limites (INSD, 2006). Si l'offre d'habitation fait défaut, en particulier en ville, la qualité des habitations du point de vue des commodités qui les accompagnent et de leur durabilité sont précaires.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées lors du recensement à partir des variables comme : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, source d'eau de boisson, source d'énergie pour la cuisson des aliments, le type d'aisance.

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension du lecteur, les concepts utilisés dans ce chapitre sont définis comme ci-dessous indiqué.

Type d'habitat : C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case

Unité d'habitation : C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage

Immeuble à appartements : C'est un bâtiment de type moderne de un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa : C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes: cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple : C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble) : construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case : construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvertes de paille.

Type d'aisance : Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature

Chasse d'eau personnelle : Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage ;

Chasse d'eau en commun : Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destiné à un usage collectif ;

Latrine simple : Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération

Latrine ventilée : Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie ;

Brousse/Nature : Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1 - TYPE D'HABITAT

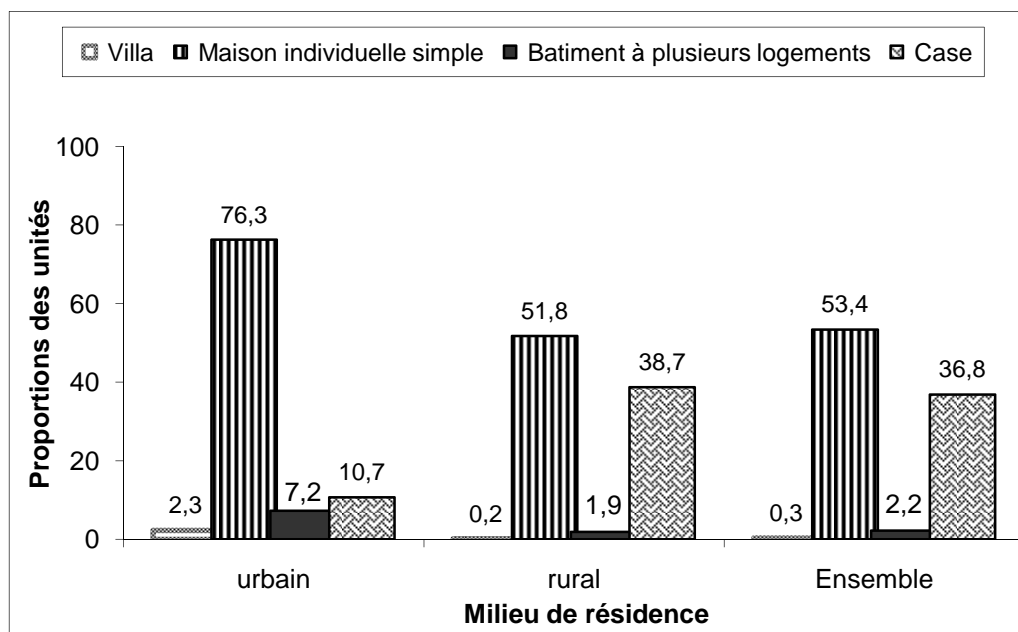
Dans cette section, l'étude porte sur la répartition des unités d'habitation par type d'habitat selon le milieu de résidence, puis selon la province.

12.1.1 – Les données globales

Le type d'habitat dominant dans région du Sahel est la « maison individuelle simple », il représente 53,4 % des habitations. Cette catégorie d'habitation est plus importante en milieu urbain (76,3%) qu'en milieu rural (51,8%). Les cases représentent le deuxième type d'habitat le plus important (36,8%), suivi des bâtiments à plusieurs logements (2,2%). Ainsi, 92,5% des habitations du Sahel appartiennent à l'une de ces trois catégories. En zone rurale 38,7% des ménages habitent dans des cases contre 10,7% en milieu urbain. Quant aux bâtiments à plusieurs logements (non immeuble), Ils sont plus représentés en milieu urbain (7,2%) qu'en milieu rural (1,9%).

Tableau 12.1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon le milieu de résidence

Type habitat	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	0,2	0,0	0,0
Villa	2,3	0,2	0,3
Maison individuelle simple	76,3	51,8	53,4
Bâtiment à plusieurs logements(non immeuble)	7,2	1,9	2,2
Case	10,7	38,7	36,8
Autres	1,4	6,2	5,9
ND	1,8	1,2	1,3
Total	100	100	100

Graphique 12.1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat

12.1.2 – Le type d'habitat par province

Dans la province de l'Oudalan, la proportion des cases est la plus importante parmi les types d'habitation (48,7%). Le même constat se dégage pour ce qui est des résultats de la province du Yagha. Pour ce qui est des provinces du Seno et du Soum, ce sont les maisons individuelles simples qui sont les plus importantes (Tableau 12.2).

Tableau 12.2 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la province

Types d'habitat	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Total
Immeuble à appartements	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Villa	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Maison individuelle simple	35,6	63,3	60,5	43,4	53,4
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	2,7	1,9	2,6	1,5	2,2
Case	48,7	30,0	28,9	50,9	36,8
Autres	11,2	3,0	6,5	2,8	5,9
ND	1,5	1,3	1,2	1,2	1,3
Total	100	100	100	100	100

12.2 - MODE D'ECLAIRAGE

L'analyse porte sur la répartition des unités d'habitation par mode d'éclairage selon le milieu de résidence, et selon la province.

12.2.1 – Les données globales

Au Burkina Faso, 67,3 % des ménages utilisent la lampe à pétrole comme mode principal d'éclairage et 10,8 % ont accès à l'électricité du réseau.

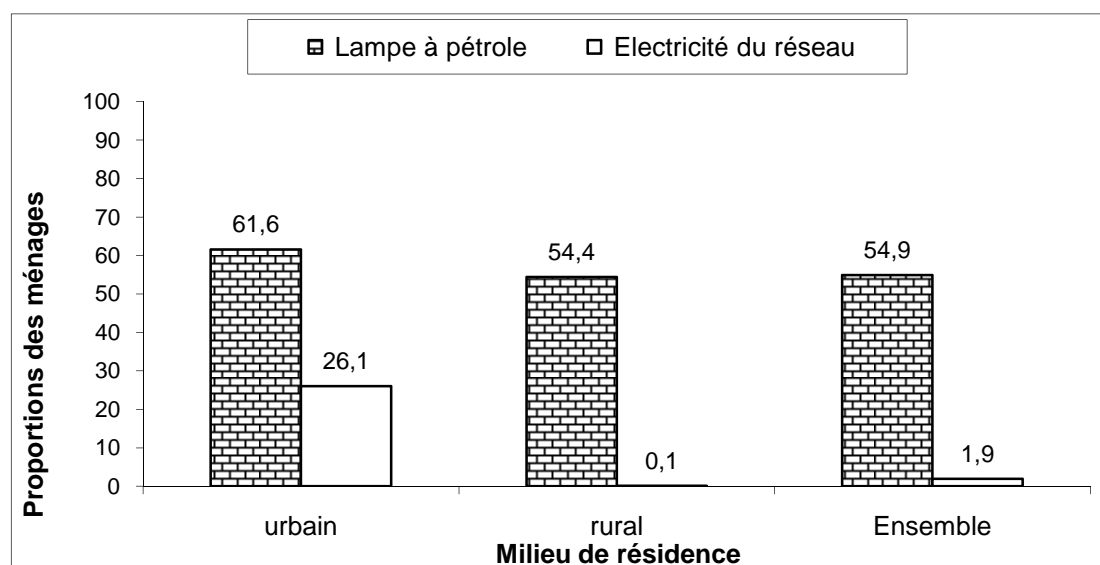
Le tableau 12.3 montre que dans la région du Sahel, la source d'éclairage la plus utilisée est

la lampe à pétrole (54,9 %) et concerne 61,6 % des ménages du milieu urbain et 54,4 % des ménages du milieu rural. Dans le milieu rural, l'utilisation de la lampe à torche et de la paille/bois est également importante. L'électricité du réseau est utilisée par à peine 1,9% des ménages. Elle est plus utilisée en milieu urbain (26,1%) qu'en milieu rural (0,1 %). Le graphique 12.2 illustre ces résultats.

Tableau 12.3 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon le milieu de résidence.

Mode principal éclairage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau	26,1	0,1	1,9
Electricité personnelle (Groupe, panneau solaire, batterie)	0,4	0,2	0,2
Lampe à gaz	0,3	0,1	0,1
Lampe à pétrole	61,6	54,4	54,9
Lampe à huile	0,3	0,5	0,5
Lampe torche	7,2	21,7	20,7
Bougie	0,1	0,1	0,1
Bois/paille	2,4	20,9	19,6
Autres	0,4	0,8	0,7
ND	1,2	1,2	1,2
Total	100	100	100

Graphique 12.2 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage



12.2.2 – Le mode d'éclairage par province

L'électricité du réseau est plus utilisée comme mode d'éclairage par les ménages résidents dans la province du Seno (3,4%) que dans les autres provinces de la région. La même tendance est observée pour ce qui est de l'utilisation de la lampe à pétrole. A contrario, le bois/paille comme mode d'éclairage est surtout plus utilisée par les ménages résidents dans les provinces de l'Oudalan et du Yagha (Tableau 12. 4).

Tableau 12.4 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la province

Mode d'éclairage	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Electricité du réseau	1,2	3,4	1,5	0,7	1,9
Electricité personnelle (Groupe, panneau solaire, batterie)	0,3	0,1	0,3	0,1	0,2
Lampe à gaz	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Lampe à pétrole	44,1	65,3	58,9	41,5	54,9
Lampe à huile	0,5	0,7	0,4	0,5	0,5
Lampe torche	18,1	18,3	19,7	30,3	20,7
Bougie	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Bois/paille	33,7	9,9	16,7	25,2	19,6
ND	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2
Autres	0,7	0,9	0,8	0,4	0,7
Total	100	100	100	100	100

12.3 - SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON

L'analyse porte dans cette partie, sur la répartition des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson des aliments selon le milieu de résidence et la province.

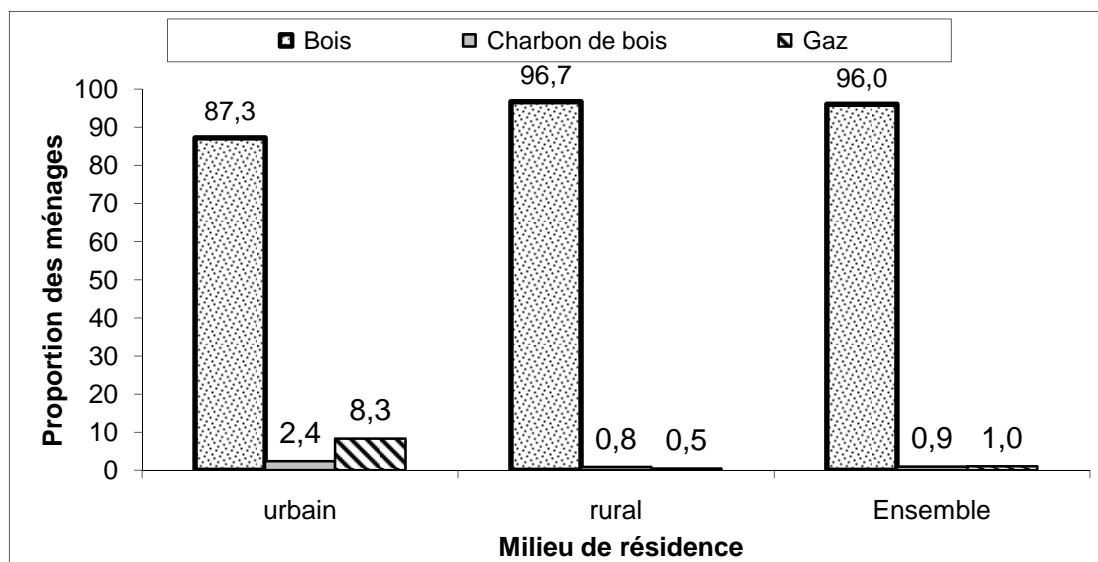
12.3.1 – Données globales

Le bois est la source d'énergie pour la cuisson des aliments le plus utilisé par les ménages de la région (96,1%). Certains l'utilisent dans des foyers améliorés (1,8%) et d'autres dans des foyers simples (94,3%). Viennent ensuite l'utilisation du Gaz (1,0% des ménages) et le charbon du bois (0,9% des ménages).

Il existe de grandes disparités en matière de source d'énergie pour la cuisson des aliments selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, 95,7% des ménages utilisent les foyers simples contre 80,7% en milieu urbain. S'agissant des foyers améliorés leur usage est près de quatre fois plus répandu en milieu urbain (6,5 %) qu'en milieu rural (1,4 %). Le Gaz et le charbon de bois sont également plus utilisés en milieu urbain qu'en milieu rural. Les proportions sont respectivement de 8,3% et 2,4% pour le milieu urbain et de 0,5% et 0,8% en milieu rural. Le graphique 12.3 montre la disparité des sources d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Tableau 12.5 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Energie pour cuisson	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	0,2	0,0	0,0
Gaz	8,3	0,5	1,0
Pétrole	0,2	0,2	0,2
Charbon de bois	2,4	0,8	0,9
Bois (foyer amélioré)	6,5	1,4	1,8
Bois (foyer simple)	80,7	95,3	94,3
Autres	0,7	1,2	1,1
ND	0,8	0,6	0,6
Total	100	100	100

Graphique 12.3 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'énergie pour la cuisson

12.3.2 – Sources d'énergie pour la cuisson dans les provinces

Les foyers simples sont plus utilisés dans la province du Yagha (96,5%). Quant aux foyers améliorés et au charbon du bois, ils sont plus utilisés dans la province de l'Oudalan. L'électricité est pratiquement la source d'énergie de cuisson la plus faiblement utilisée dans les provinces de la région du Sahel (Tableau 12.6).

Tableau 12.6 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la province

Source d'énergie	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Electricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaz	1,0	1,5	0,7	0,7	1,0
Pétrole	0,2	0,4	0,2	0,2	0,2
Charbon de bois	1,3	1,0	0,8	0,7	0,9
Bois (foyer amélioré)	3,0	1,8	1,3	1,2	1,8
Bois (foyer simple)	92,3	92,6	95,9	96,5	94,3
Autres	1,6	2,2	0,4	0,1	1,1
ND	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6
Total	100	100	100	100	100

12.4 - SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

Dans ce sous-chapitre, il s'agit d'étudier la répartition des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence et selon la province.

12.4.1 – Données globales

La pompe (forage) est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson de 45,7% des ménages ; c'est également la principale source d'approvisionnement en eau dans l'ensemble du pays (37,2%). Les ménages qui s'approvisionnent au puits ordinaire représentent 25,7% et 4,5% des ménages ont accès à l'eau des bornes fontaines. Il y a seulement 1,1% des ménages qui boivent l'eau courante, et 8,9% l'eau des puits busés, tandis que l'on a jusqu'à 13,1% des ménages qui s'approvisionnent à la rivière, au marigot ou au barrage.

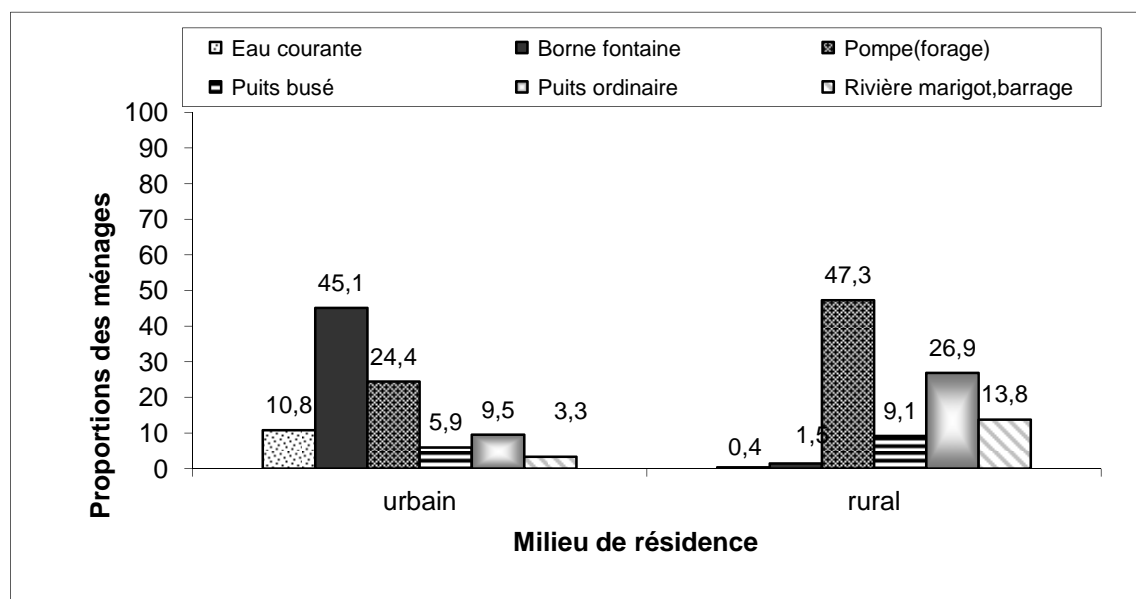
En milieu urbain près de la moitié (45,1%) des ménages utilisent l'eau des bornes fontaines, 10,8% l'eau courante. L'eau de puits ordinaire concerne 9,5% des ménages et 24,4% les forages. En revanche, près de la moitié (47,3%) des ménages ruraux s'approvisionnent en eau de forage, 26,9% en eau de puits ordinaire et 13,8% au marigot.

En considérant l'eau potable (l'eau de forage, bornes fontaines, Eau courante, puits busé) on note que 60,3% des ménages dans la région, 86,3% en milieu urbain et 58,3% en milieu rural ont accès à celle-ci. L'illustration de ces résultats est donnée par le graphique 12.4.

Tableau 12.7 : Répartition des unités d'habitation (%) par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Approvisionnement eau	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Eau courante	10,8	0,4	1,1
Borne fontaine	45,1	1,5	4,5
Pompe (forage)	24,4	47,3	45,7
Puits busé	5,9	9,1	8,9
Puits ordinaire	9,5	26,9	25,7
Rivière marigot, barrage	3,3	13,8	13,1
Autres	0,1	0,3	0,3
ND	0,9	0,7	0,7
Total	100	100	100

Graphique 12.4 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson



12.4.2 – Source d'approvisionnement en eau de boisson dans les provinces

L'eau courante est plus utilisée par les ménages résidant dans la province du Seno (2,1%) que ceux des autres provinces de la région. Le même constat se maintient pour ce qui est de l'approvisionnement en eau de boisson dans les pompes (forages) et dans les bornes fontaines. Les ménages ont cependant plus recours à l'eau des rivières, des marigots et des barrages dans la province de l'Oudalan que les autres provinces (tableau 12.8). Quant aux puits busés et ordinaires, la forte proportion de ménages qui l'utilisent résident dans la province du Yagha.

Tableau 12.8 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

Source d'approvisionnement en eau	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Eau courante	0,7	2,1	1,0	0,1	1,1
Borne fontaine	4,9	5,5	5,3	0,6	4,5
Pompe (forage)	51,4	55,0	38,2	36,6	45,7
Puits busé	4,1	8,2	11,2	11,7	8,9
Puits ordinaire	18,9	16,7	31,8	38,6	25,7
Rivière marigot,barrage	19,1	11,5	11,3	11,7	13,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,1	0,3
ND	0,7	0,7	0,8	0,6	0,7
Total	100	100	100	100	100

12.5 - TYPE D'AISSANCE

Dans ce sous-chapitre, l'étude porte sur la répartition des unités d'habitation par type d'aisance selon le milieu de résidence et la province.

12.5.1 – Données globales

Dans la région, les deux principaux types d'aisance sont la brousse/nature et la latrine simple. Plus de la moitié des ménages (86,0%) utilisent la brousse/nature comme principal lieu d'aisance et 11,2% utilisent la latrine simple.

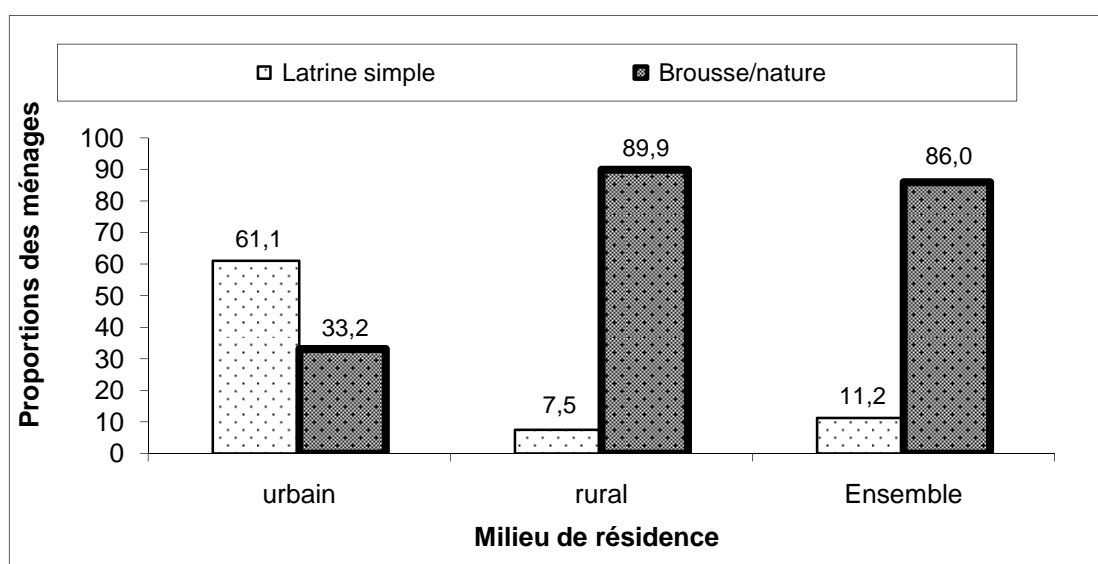
En considérant le milieu de résidence, près de neuf ménages sur dix (89,9%) résidant en milieu rural utilisent la nature et 7,5% utilisent des latrines simples. En milieu urbain, près de 6 ménages sur 10 (61,1%) utilisent la latrine simple comme type principal d'aisance ; la nature vient en deuxième position avec 33,2% des ménages.

Tableau 12.9 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	0,5	0,0	0,1
Chasse d'eau en commun	2,3	0,4	0,5
Latrine simple	61,1	7,5	11,2
Latrine ventilée	0,7	0,4	0,4
Brousse/nature	33,2	89,9	86,0
Autres	1,2	1,0	1,1
ND	1,1	0,7	0,8
Total	100	100	100

Le graphique suivant montre que la brousse et la latrine sont les deux types d'aisance les plus utilisés

Graphique 12.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance résidence



12.5.2 - Type d'aisance dans les provinces

La plus forte proportion des ménages (91,8%) utilisant la brousse comme principal type d'aisance s'enregistre dans la province du Yagha. Pour ce qui est des latrines simples, elles

sont plus utilisées dans la province du Seno. C'est la même conclusion pour ce qui est des latrines ventilées et des latrines à chasse d'eau (tableau 12.10).

Tableau 12.10 Répartition des unités d'habitation (%) par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Chasse d'eau en commun	0,3	0,8	0,4	0,7	0,5
Latrine simple	9,4	13,3	13,0	6,2	11,2
Latrine ventilée	0,2	0,7	0,3	0,3	0,4
Brousse/nature	88,3	83,4	83,9	91,8	86,0
Autres	1,1	1,0	1,3	0,4	1,1
ND	0,7	0,7	0,9	0,6	0,8
Total	100	100	100	100	100

12.6 - MODE D'EVACUATION DES ORDURES

Ce sous-chapitre analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence et selon la province.

12.6.1 – Données globales

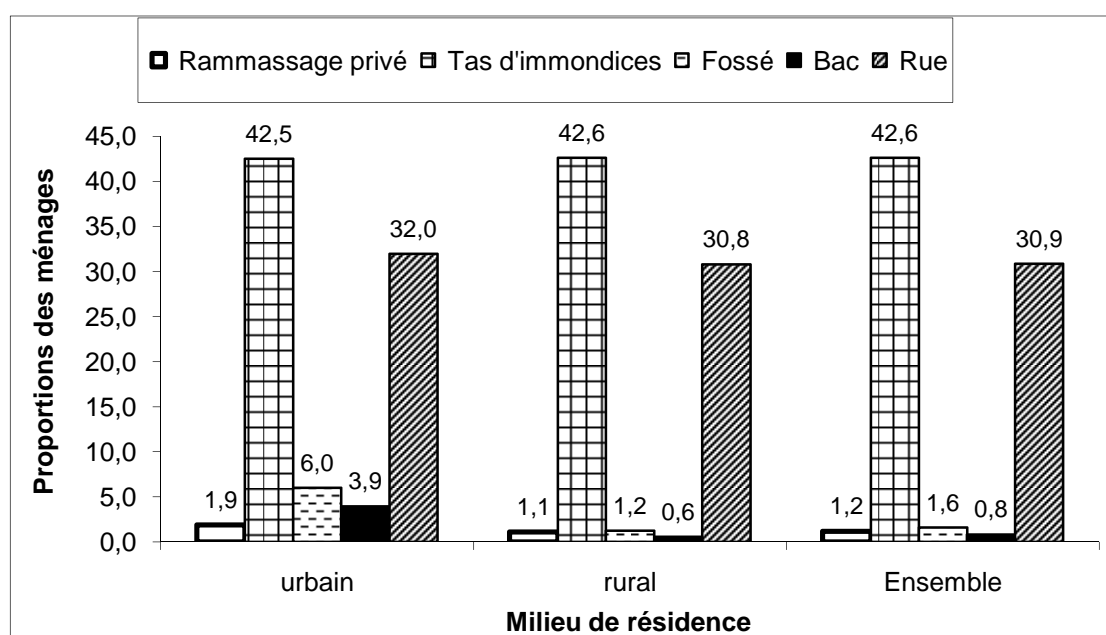
Dans l'ensemble de la région, quatre ménages sur dix jettent les ordures sur les tas d'immondices. Les ménages qui évacuent les ordures dans la rue représentent 30,9% et ceux qui utilisent les fossés 1,6%. (Tableau 12.11).

En milieu urbain 42,5% des ménages jettent les ordures sur les tas d'immondices et 32% dans la rue. Le ramassage privé et les bacs à ordures ne concernent que respectivement 1,9% et 3,9% des ménages.

En milieu rural, 42,6% des ménages utilisent les tas d'immondices et 30,8% la rue comme mode d'évacuation des ordures. Le ramassage privé et les bacs à ordures sont presque inexistant (respectivement 1,1% et 0,6%).

Tableau 12.11 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Modes d'évacuation ordures	Milieu de résidence		
	Urbain	rural	Ensemble
Ramassage privé	1,9	1,1	1,2
Tas d'immondices	42,5	42,6	42,6
Fossé	6,0	1,2	1,6
Bac	3,9	0,6	0,8
Rue	32,0	30,8	30,9
Autres	12,8	23,1	22,4
ND	0,9	0,6	0,6
Total	100	100	100

Graphique 12.6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures

12.6.2 - Mode d'évacuation des ordures ménagères par province

Dans la province de l'oudalan, 28,7% des ménages jettent leurs ordures sur les tas d'immondices et 32,4% dans la rue. Dans le Seno, 38,0% des ménages utilisent les tas d'immondices, 36,8% évacuent les ordures dans la rue. Concernant, le Soum, 53,0% des ménages évacuent les ordures dans les tas d'immondices et 22,1% dans la rue. Quant au Yagha, c'est 47,9% des ménages qui évacuent les ordures dans les tas d'immondices contre 35,8% dans la rue.

Tableau 12.12 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Ramassage privé	1,5	1,3	0,9	0,9	1,2
Tas d'immondices	28,7	38,0	53,0	47,9	42,6
Fossé	1,9	1,2	2,4	0,1	1,6
Bac	0,5	0,8	1,3	0,2	0,8
Rue	32,4	36,8	22,1	35,8	30,9
Autres	34,3	21,2	19,6	14,6	22,4
ND	0,6	0,6	0,8	0,4	0,6
Total	100	100	100	100	100

12.7 - MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Ce sous-chapitre analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

12.7.1 – Données globales

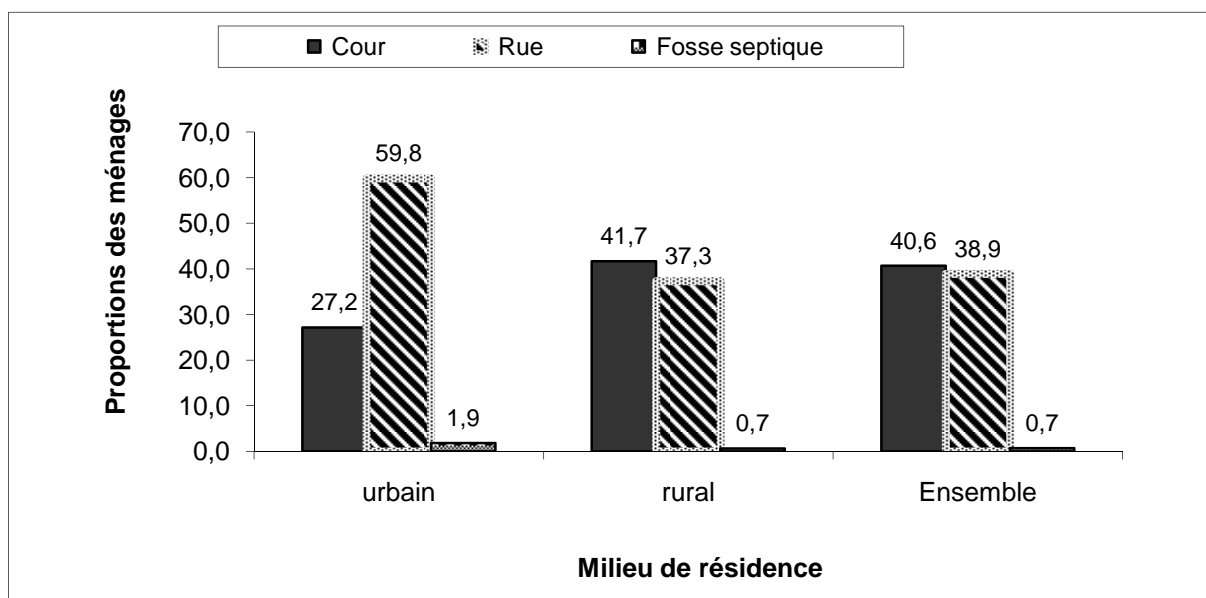
Le graphique 12.7 montre que dans la région du Sahel, les principaux modes d'évacuation des eaux usées sont la cour (40,6%) et la rue (38,9%) (Graphique 12.7).

Quel que soit le milieu de résidence, l'utilisation de la cour ou de la rue pour évacuer les eaux usées prédomine. En milieu urbain, 59,8% des ménages utilisent la rue et 27,2% la cour pour évacuer les eaux usées. En milieu rural, ces proportions sont de 41,7% pour la cour et 37,3% pour la rue. (Tableau 12.13).

Tableau 12.13 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	27,2	41,7	40,6
Rue	59,8	37,3	38,9
Puits	0,5	0,8	0,8
Caniveau	0,7	0,1	0,1
Fosse septique	1,9	0,7	0,7
Autres	7,8	17,0	16,4
ND	2,1	2,5	2,5
Total	100	100	100

Graphique 12.7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées



12.7.2 - Mode d'évacuation des eaux usées dans les provinces

Dans chacune des quatre provinces, plus de 3 ménages sur 10 évacuent les eaux usées dans la cour (39,8% dans l'Oudalan, 36,8% dans le Seno, 45,4% dans le Soum et 39% dans le Yagha) (Tableau 12.14).

Les ménages ont également recours à la rue pour évacuer les eaux usées (31,9% dans l'Oudalan, 45,5% dans le Seno, 33,5% dans le Soum et 46,9% dans le Yagha).

Tableau 12.14 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province

	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Cour	39,8	36,8	45,4	39,0	40,6
Rue	31,9	45,5	33,5	46,9	38,9
Puits	0,2	0,9	0,4	2,1	0,8
Caniveau	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1
Fosse septique	0,5	0,6	1,4	0,1	0,7
Autres	25,0	13,7	16,8	9,3	16,4
ND	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5
Total	100	100	100	100	100

12.8 – BIENS D'EQUIPEMENT

Ce sous-chapitre s'intéresse à la répartition des unités d'habitation par possession de biens d'équipement selon le milieu de résidence, et selon la province.

12.8.1 – Données globales

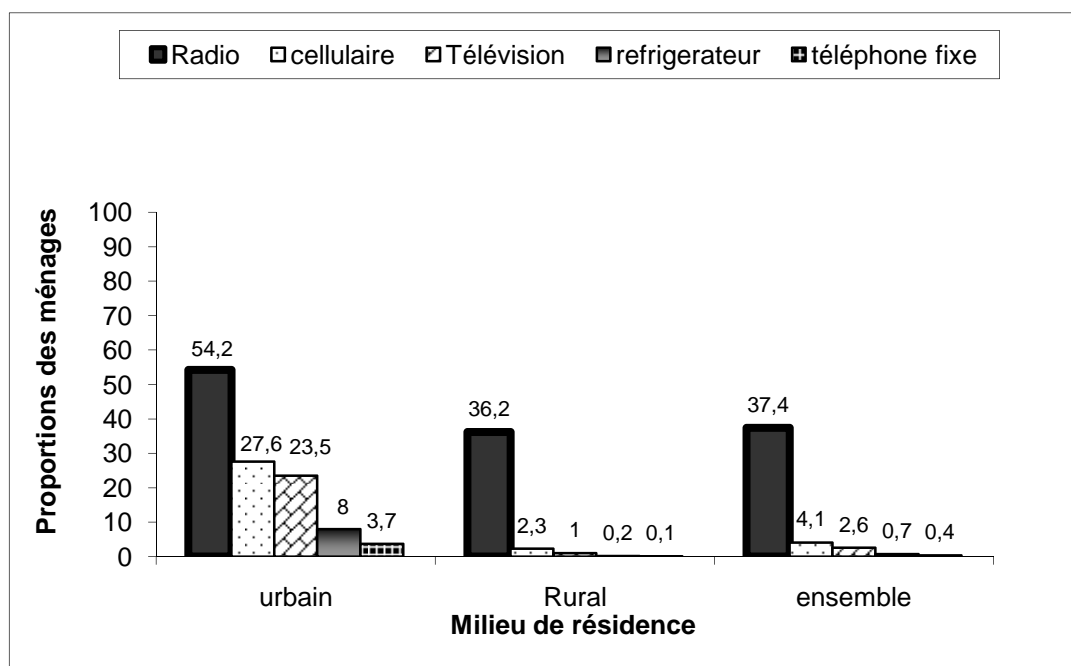
Au niveau régional, le bien d'équipement que les ménages possèdent le plus est la radio (37,4%). Viennent ensuite le téléphone cellulaire (4,1%) et la télévision (2,6%).

En milieu urbain 54,2% des ménages ont au moins une radio, cette proportion est de 36,2% en milieu rural. Les ménages urbains disposant de télévision représentent 23,5% alors que 1,0% seulement des ménages ruraux la possèdent. L'utilisation du téléphone cellulaire est assez répandue en ville: 27,6% des ménages en possèdent au moins un, pendant que seuls 2,3% des ménages ruraux en disposent. Le graphique 12.8 renseigne sur la possession de biens d'équipement.

Tableau 12.15 : Répartition (%) des ménages par bien possédé selon le milieu de résidence

Biens d'équipement possédés	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	54,2	36,2	37,4
Cellulaire	27,6	2,3	4,1
Télévision	23,5	1,0	2,6
Réfrigérateur	8,0	0,2	0,7
Téléphone fixe	3,7	0,1	0,4
Ordinateur	1,1	0,0	0,1
Internet	0,3	0,0	0,0

Graphique 12. 8 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les biens possédés



12.8.2- Possession de biens d'équipement dans les provinces

La proportion des ménages disposant de postes radio est plus élevée dans la province du Seno (42,4%) que dans les autres provinces. Le même constat se dégage pour ce qui est de la télévision et du réfrigérateur. Pour le téléphone cellulaire, c'est dans l'Oudalan que l'on enregistre la plus forte proportion de ménages qui le possèdent (Tableau 12.16). La connexion internet est presque inexistante dans toutes les quatre provinces de la région.

Tableau 12.16 : Répartition (%) des ménages par bien possédé selon la province

Biens possédés	Provinces				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Ensemble
Radio	35,7	42,4	39,7	25,8	37,4
Cellulaire	5,4	4,5	4,0	1,6	4,1
Télévision	2,1	3,7	2,8	0,7	2,6
Réfrigérateur	0,7	1,2	0,5	0,2	0,7
Téléphone fixe	0,5	0,5	0,3	0,3	0,4
Ordinateur	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Internet	0,03	0,03	0,01	0,01	0,02

12.9 – MOYENS DE DEPLACEMENT

L'analyse s'intéresse à la répartition des ménages par la possession de moyens de déplacement selon le milieu de résidence et selon la province.

12.9.1 – Données globales

Dans l'ensemble 50,6% des ménages possèdent au moins une bicyclette alors que 9,1% de ceux-ci ont une mobylette, 12,1% des ménages possèdent au moins une charrette et 22,4% un âne. (Tableau 12.17)

Quel que soit le milieu de résidence, la bicyclette est le moyen de déplacement que possèdent la plupart des ménages (51,4% en milieu rural et 40,5% en milieu urbain). Le deuxième moyen de déplacement le plus représenté est l'âne (17,8% en milieu urbain et 22,7% en milieu rural).

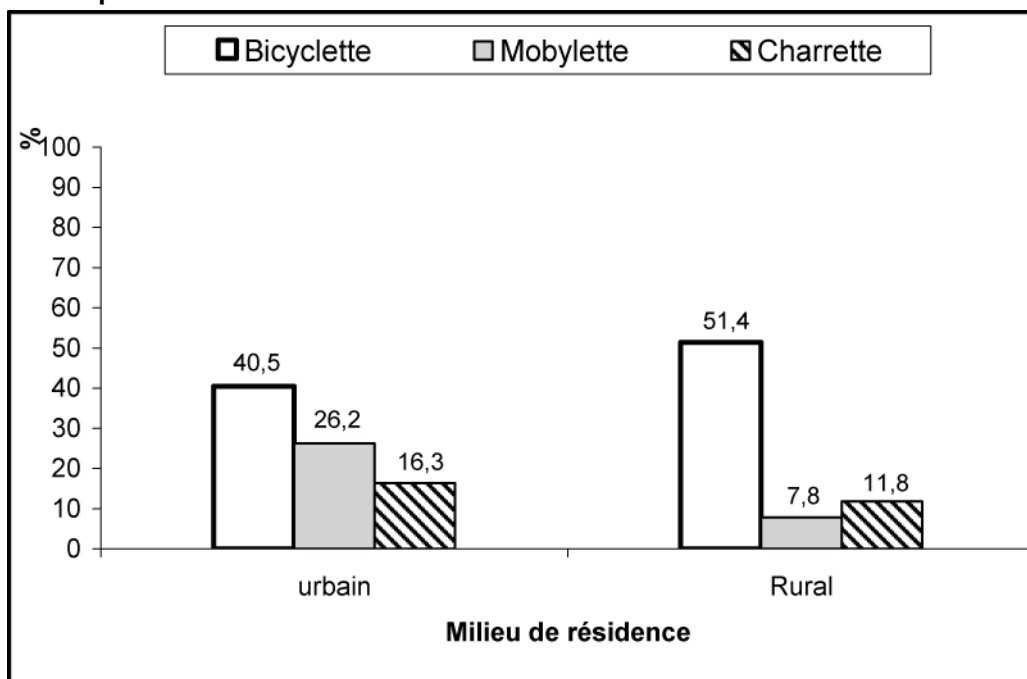
Les ménages disposant de voiture sont pour la plupart en milieu urbain : 2,4% en ville et 0,1% en milieu rural. En milieu rural 11,8% des ménages ont au moins une charrette ; cette proportion est de 16,3% en milieu urbain.

Tableau 12.17 : Répartition (%) des ménages par moyen de déplacement possédé selon le milieu de résidence

Moyens de déplacement	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	40,5	51,4	50,6
Mobylette	26,2	7,8	9,1
Charrette	16,3	11,8	12,1
Ane	17,8	22,7	22,4
Chameau	1,1	1,8	1,7
Voiture	2,4	0,1	0,2
Autres (pirogue et cheval)	0,7	0,4	0,4

Le Graphique 12.9 montre que les principaux moyens de déplacement sont la bicyclette, la charrette et la mobylette

Graphique 12.9 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les moyens de déplacement possédés



12.9.2 - Les moyens de déplacement dans les provinces

Le tableau 12.18 montre que dans l'Oudalan, 46,6% des ménages possèdent au moins un âne, 25,4% une bicyclette, et 11,7% une charrette. Dans le Seno 43,4% des ménages ont au moins une bicyclette, 17,8% un âne, et 14,3% disposent d'au moins une charrette. Dans le Soum, 64,9% des ménages possèdent au moins une bicyclette, 18,1% un âne, 13,1% une charrette et 11,5% une mobylette. Dans le Yagha, 67,1% des ménages possèdent au moins une bicyclette, 11,2% une mobylette et 8,3% un âne.

Tableau 12. 18 : Répartition (%) des ménages par moyen de déplacement possédé selon la province

	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Bicyclette	25,4	43,4	64,9	67,1	50,6
Mobylette	4,9	8,1	11,5	11,2	9,1
Charrette	11,7	14,3	13,1	6,5	12,1
Ane	46,6	17,8	18,1	8,3	22,4
Chameau	4,8	0,4	1,6	0,4	1,7
Voiture	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2
Autres (pirogue, cheval)	0,9	0,3	0,4	0,3	0,4

Conclusion

L'analyse des caractéristiques de l'habitation montre que plus de la moitié (53,4%) des ménages habitent dans des maisons individuelles simples et 36,8% dans des cases. Cette tendance est aussi observée en milieu rural ; en milieu urbain, il existe également des cases même si c'est en des proportions plus faibles. Les ménages utilisent principalement la lampe à pétrole pour l'éclairage (54,9%). En milieu rural, 21,7% des ménages utilisent des lampes torches comme mode d'éclairage. L'électricité du réseau est essentiellement urbain (26,1%).

Dans l'ensemble, 60,3% des ménages ont accès à l'eau potable. Cette proportion est de 58,3% en milieu rural et 86,3% en milieu urbain. L'accès à l'eau est essentiellement un phénomène urbain.

Plus de huit ménages sur dix (86,6%) utilisent la brousse/nature comme principal type d'aisance et 11,2% la latrine simple. La plupart des ménages (42,6%) jettent les ordures sur les tas d'immondices

La radio est le bien d'équipement le plus accessible aux ménages, 37,4% d'entre eux en possèdent. En revanche, seulement près de trois ménages sur 100 possèdent une télévision (2,6%) près de quatre sur 100 possèdent un téléphone cellulaire (4,1%). S'agissant des moyens de déplacement, 50,6% des ménages possèdent au moins une bicyclette.

CHAPITRE 13 : PROJECTIONS DE LA POPULATION

Introduction

Les résultats définitifs du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-2006) du Burkina Faso offrent l'occasion à l'INSD d'actualiser les projections de la population réalisées en 2004 sur la période 1997-2010. Les projections sont une image de l'évolution probable de la population dans un futur proche ou lointain, en fonction des hypothèses sur l'évolution de la mortalité, de la fécondité et des migrations internationales. Plus l'horizon est lointain et/ou plus l'entité géographique est petite, plus les projections ont de chances d'être moins précises. De ce fait, l'horizon 2020 a été choisi pour les projections de la région des Cascades.

I – METHODE DES PROJECTIONS

Les projections 2007-2050 du Burkina se fondent sur trois scénarios basés sur diverses hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité, des migrations et de l'urbanisation. Dans les pays à forte fécondité comme le Burkina Faso, l'évolution future de la population et de ses diverses caractéristiques, dépend beaucoup plus de l'évolution de la fécondité que des autres variables que sont la mortalité, les migrations internationales et l'urbanisation.

Dans ces conditions, pour les projections nationales, il a été retenu une seule hypothèse pour la mortalité, une seule pour les migrations internationales comme pour l'urbanisation, et trois scénarios de fécondité résultant des diverses hypothèses d'évolution de ses déterminants proches. Il s'agit du scénario tendanciel, du scénario bas, et du scénario haut.

Les hypothèses retenues pour chaque déterminant proche de la fécondité (femmes en union, durée de l'in susceptibilité post-partum, avortement, stérilité, prévalence de la contraception) ont été élaborées de manière similaire, à partir des évolutions du pourcentage de femmes en union, de la durée de l'in susceptibilité post-partum, de la fréquence de l'avortement, de l'importance de la stérilité, de la prévalence de la contraception et de la répartition des méthodes utilisées.

Les projections 2007-2020 de la région du Sahel sont dérivées des projections nationales sans qu'il soit nécessaire de faire des hypothèses sur la fécondité, la mortalité, les migrations et l'urbanisation à ce niveau géographique.

Les résultats obtenus par ces projections avec le scénario tendanciel (qui représente l'hypothèse moyenne) sont présentés dans les pages qui suivent. Ils sont produits pour répondre aux besoins des structures déconcentrées et des collectivités locales en matière de données démographiques.

II – RESULTATS DES PROJECTIONS

Année 2007

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	22 771	21 073	43 844	41	3 891	4 039	7 930
1	21 123	19 270	40 393	42	3 830	3 888	7 718
2	20 377	18 705	39 082	43	3 471	3 288	6 759
3	19 470	18 058	37 528	44	3 285	3 137	6 422
4	18 560	17 387	35 947	45	3 235	3 125	6 360
5	17 675	16 727	34 402	46	3 204	3 095	6 299
6	16 839	16 084	32 923	47	3 043	2 965	6 008
7	16 024	15 457	31 481	48	3 076	3 160	6 236
8	15 242	14 846	30 088	49	2 981	3 065	6 046
9	14 495	14 253	28 748	50	2 797	2 844	5 641
10	13 795	13 691	27 486	51	2 639	2 665	5 304
11	13 128	13 150	26 278	52	2 583	2 575	5 158
12	12 492	12 630	25 122	53	2 377	2 169	4 546
13	11 885	12 128	24 013	54	2 256	1 950	4 206
14	11 305	11 649	22 954	55	2 260	2 025	4 285
15	10 258	10 920	21 178	56	2 203	1 984	4 187
16	9 933	10 289	20 222	57	2 099	1 903	4 002
17	9 232	9 773	19 005	58	2 101	1 952	4 053
18	9 140	10 339	19 479	59	2 061	1 977	4 038
19	8 540	10 142	18 682	60	1 921	1 796	3 717
20	7 988	9 515	17 503	61	1 839	1 692	3 531
21	7 508	8 890	16 398	62	1 783	1 627	3 410
22	7 306	8 759	16 065	63	1 579	1 316	2 895
23	6 672	7 791	14 463	64	1 425	1 106	2 531
24	6 670	7 811	14 481	65	1 421	1 117	2 538
25	6 671	7 824	14 495	66	1 326	1 033	2 359
26	6 660	7 833	14 493	67	1 244	956	2 200
27	6 406	7 467	13 873	68	1 233	1 007	2 240
28	6 469	7 527	13 996	69	1 174	1 030	2 204
29	6 241	7 065	13 306	70	1 027	904	1 931
30	5 771	6 383	12 154	71	943	854	1 797
31	5 437	5 875	11 312	72	898	834	1 732
32	5 197	5 625	10 822	73	761	653	1 414
33	4 656	4 772	9 428	74	642	507	1 149
34	4 467	4 645	9 112	75	630	513	1 143
35	4 432	4 672	9 104	76	584	478	1 062
36	4 332	4 567	8 899	77	521	444	965
37	4 247	4 510	8 757	78	466	438	904
38	4 394	4 789	9 183	79	431	423	854
39	4 288	4 614	8 902	80 et +	2 325	2 449	4 774
40	4 117	4 311	8 428	Total	489 778	494 799	984 577

Année 2008

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	23 809	22 464	46 273	41	3 985	4 184	8 169
1	21 705	20 170	41 875	42	3 923	4 048	7 971
2	20 678	18 818	39 496	43	3 698	3 607	7 305
3	20 107	18 436	38 543	44	3 447	3 346	6 793
4	19 281	17 874	37 155	45	3 269	3 146	6 415
5	18 418	17 255	35 673	46	3 307	3 210	6 517
6	17 587	16 634	34 221	47	3 120	3 041	6 161
7	16 762	16 010	32 772	48	3 070	3 101	6 171
8	15 948	15 384	31 332	49	3 048	3 125	6 173
9	15 160	14 765	29 925	50	2 926	3 037	5 963
10	14 427	14 181	28 608	51	2 687	2 783	5 470
11	13 736	13 626	27 362	52	2 619	2 684	5 303
12	13 074	13 089	26 163	53	2 562	2 474	5 036
13	12 433	12 571	25 004	54	2 383	2 161	4 544
14	11 812	12 075	23 887	55	2 229	1 989	4 218
15	10 613	11 695	22 308	56	2 227	2 012	4 239
16	10 276	10 779	21 055	57	2 113	1 931	4 044
17	9 635	9 724	19 359	58	2 015	1 807	3 822
18	9 432	10 065	19 497	59	2 029	1 892	3 921
19	8 891	10 053	18 944	60	2 010	1 907	3 917
20	8 418	9 845	18 263	61	1 906	1 771	3 677
21	7 840	9 311	17 151	62	1 842	1 687	3 529
22	7 557	9 319	16 876	63	1 735	1 535	3 270
23	6 883	8 275	15 158	64	1 519	1 279	2 798
24	6 719	8 050	14 769	65	1 392	1 097	2 489
25	6 595	7 942	14 537	66	1 332	1 030	2 362
26	6 680	7 981	14 661	67	1 259	962	2 221
27	6 497	7 646	14 143	68	1 171	916	2 087
28	6 482	7 718	14 200	69	1 151	975	2 126
29	6 336	7 338	13 674	70	1 082	951	2 033
30	6 018	6 822	12 840	71	966	878	1 844
31	5 650	6 272	11 922	72	905	845	1 750
32	5 358	5 928	11 286	73	845	780	1 625
33	4 878	5 119	9 997	74	702	607	1 309
34	4 631	4 887	9 518	75	614	495	1 109
35	4 484	4 764	9 248	76	580	466	1 046
36	4 409	4 684	9 093	77	518	427	945
37	4 294	4 553	8 847	78	447	402	849
38	4 411	4 761	9 172	79	437	411	848
39	4 387	4 727	9 114	80 et +	2 320	2 420	4 740
40	4 280	4 540	8 820	Total	505 981	511 569	1 017 550

Année 2009

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	24 349	22 957	47 306	41	4 146	4 407	8 553
1	22 741	21 550	44 291	42	4 019	4 195	8 214
2	21 260	19 714	40 974	43	3 789	3 757	7 546
3	20 408	18 553	38 961	44	3 674	3 673	7 347
4	19 915	18 252	38 167	45	3 432	3 357	6 789
5	19 136	17 740	36 876	46	3 343	3 233	6 576
6	18 324	17 159	35 483	47	3 222	3 156	6 378
7	17 505	16 557	34 062	48	3 149	3 181	6 330
8	16 682	15 935	32 617	49	3 042	3 067	6 109
9	15 862	15 300	31 162	50	2 993	3 098	6 091
10	15 088	14 691	29 779	51	2 812	2 974	5 786
11	14 364	14 114	28 478	52	2 667	2 803	5 470
12	13 679	13 562	27 241	53	2 598	2 579	5 177
13	13 012	13 028	26 040	54	2 571	2 468	5 039
14	12 357	12 516	24 873	55	2 356	2 206	4 562
15	11 092	12 122	23 214	56	2 197	1 976	4 173
16	10 633	11 542	22 175	57	2 137	1 959	4 096
17	9 969	10 188	20 157	58	2 030	1 835	3 865
18	9 848	10 014	19 862	59	1 946	1 751	3 697
19	9 179	9 787	18 966	60	1 979	1 824	3 803
20	8 769	9 759	18 528	61	1 996	1 883	3 879
21	8 270	9 635	17 905	62	1 911	1 768	3 679
22	7 898	9 761	17 659	63	1 793	1 593	3 386
23	7 125	8 805	15 930	64	1 672	1 496	3 168
24	6 938	8 552	15 490	65	1 486	1 272	2 758
25	6 645	8 188	14 833	66	1 305	1 011	2 316
26	6 603	8 104	14 707	67	1 265	960	2 225
27	6 519	7 793	14 312	68	1 186	922	2 108
28	6 577	7 906	14 483	69	1 092	886	1 978
29	6 351	7 526	13 877	70	1 060	900	1 960
30	6 111	7 087	13 198	71	1 019	925	1 944
31	5 897	6 705	12 602	72	928	870	1 798
32	5 572	6 331	11 903	73	852	791	1 643
33	5 032	5 396	10 428	74	783	728	1 511
34	4 856	5 243	10 099	75	675	597	1 272
35	4 652	5 013	9 665	76	566	450	1 016
36	4 462	4 777	9 239	77	515	416	931
37	4 372	4 670	9 042	78	445	386	831
38	4 462	4 806	9 268	79	419	375	794
39	4 406	4 700	9 106	80 et +	2 321	2 384	4 705
40	4 381	4 652	9 033	Total	522 692	528 802	1 051 494

Année 2010

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	24 878	23 437	48 315	41	4 244	4 515	8 759
1	23 271	22 024	45 295	42	4 182	4 418	8 600
2	22 285	21 074	43 359	43	3 883	3 892	7 775
3	20 987	19 444	40 431	44	3 765	3 824	7 589
4	20 214	18 368	38 582	45	3 661	3 684	7 345
5	19 765	18 116	37 881	46	3 511	3 450	6 961
6	19 036	17 641	36 677	47	3 257	3 177	6 434
7	18 237	17 079	35 316	48	3 253	3 301	6 554
8	17 419	16 478	33 897	49	3 122	3 148	6 270
9	16 590	15 847	32 437	50	2 988	3 040	6 028
10	15 786	15 223	31 009	51	2 877	3 032	5 909
11	15 021	14 620	29 641	52	2 793	2 996	5 789
12	14 304	14 047	28 351	53	2 647	2 694	5 341
13	13 613	13 498	27 111	54	2 607	2 571	5 178
14	12 932	12 970	25 902	55	2 543	2 519	5 062
15	11 607	12 563	24 170	56	2 324	2 194	4 518
16	11 115	11 959	23 074	57	2 108	1 924	4 032
17	10 317	10 908	21 225	58	2 053	1 861	3 914
18	10 192	10 493	20 685	59	1 961	1 779	3 740
19	9 589	9 738	19 327	60	1 898	1 687	3 585
20	9 056	9 499	18 555	61	1 964	1 799	3 763
21	8 620	9 550	18 170	62	2 002	1 879	3 881
22	8 340	10 100	18 440	63	1 861	1 669	3 530
23	7 453	9 222	16 675	64	1 728	1 550	3 278
24	7 187	9 099	16 286	65	1 637	1 487	3 124
25	6 867	8 698	15 565	66	1 396	1 175	2 571
26	6 656	8 355	15 011	67	1 238	942	2 180
27	6 444	7 913	14 357	68	1 192	921	2 113
28	6 600	8 058	14 658	69	1 108	894	2 002
29	6 446	7 710	14 156	70	1 006	817	1 823
30	6 126	7 268	13 394	71	997	873	1 870
31	5 990	6 966	12 956	72	981	917	1 898
32	5 818	6 768	12 586	73	875	815	1 690
33	5 234	5 762	10 996	74	787	736	1 523
34	5 011	5 526	10 537	75	753	717	1 470
35	4 881	5 379	10 260	76	625	547	1 172
36	4 633	5 028	9 661	77	502	402	904
37	4 426	4 763	9 189	78	443	377	820
38	4 545	4 931	9 476	79	417	362	779
39	4 458	4 746	9 204	80 et +	2 308	2 326	4 634
40	4 400	4 625	9 025	Total	539 846	546 404	1 086 250

Année 2011

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	25 349	23 865	49 214	41	4 264	4 489	8 753
1	23 804	22 508	46 312	42	4 283	4 528	8 811
2	22 809	21 540	44 349	43	4 043	4 100	8 143
3	22 005	20 793	42 798	44	3 860	3 963	7 823
4	20 789	19 257	40 046	45	3 752	3 836	7 588
5	20 062	18 233	38 295	46	3 747	3 788	7 535
6	19 660	18 015	37 675	47	3 423	3 392	6 815
7	18 944	17 559	36 503	48	3 289	3 325	6 614
8	18 146	16 998	35 144	49	3 226	3 267	6 493
9	17 323	16 389	33 712	50	3 067	3 121	6 188
10	16 510	15 768	32 278	51	2 872	2 975	5 847
11	15 715	15 150	30 865	52	2 857	3 054	5 911
12	14 957	14 552	29 509	53	2 774	2 879	5 653
13	14 235	13 981	28 216	54	2 657	2 686	5 343
14	13 531	13 439	26 970	55	2 579	2 624	5 203
15	12 150	13 019	25 169	56	2 510	2 506	5 016
16	11 634	12 391	24 025	57	2 232	2 139	4 371
17	10 788	11 303	22 091	58	2 026	1 829	3 855
18	10 551	11 238	21 789	59	1 985	1 806	3 791
19	9 928	10 205	20 133	60	1 914	1 717	3 631
20	9 466	9 452	18 918	61	1 883	1 664	3 547
21	8 907	9 297	18 204	62	1 969	1 794	3 763
22	8 700	10 011	18 711	63	1 950	1 775	3 725
23	7 879	9 543	17 422	64	1 794	1 625	3 419
24	7 525	9 531	17 056	65	1 691	1 540	3 231
25	7 119	9 257	16 376	66	1 539	1 375	2 914
26	6 883	8 878	15 761	67	1 328	1 099	2 427
27	6 497	8 161	14 658	68	1 167	904	2 071
28	6 525	8 185	14 710	69	1 114	893	2 007
29	6 471	7 860	14 331	70	1 022	827	1 849
30	6 221	7 447	13 668	71	946	792	1 738
31	6 007	7 146	13 153	72	957	864	1 821
32	5 912	7 031	12 943	73	925	860	1 785
33	5 469	6 161	11 630	74	809	759	1 568
34	5 216	5 903	11 119	75	755	721	1 476
35	5 040	5 671	10 711	76	698	657	1 355
36	4 863	5 396	10 259	77	557	492	1 049
37	4 598	5 014	9 612	78	431	364	795
38	4 603	5 030	9 633	79	416	353	769
39	4 543	4 870	9 413	80 et +	2 297	2 268	4 565
40	4 454	4 671	9 125	Total	557 396	564 368	1 121 764

Année 2012

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	25 878	24 346	50 224	41	4 317	4 535	8 852
1	24 281	22 941	47 222	42	4 303	4 502	8 805
2	23 340	22 024	45 364	43	4 141	4 202	8 343
3	22 523	21 253	43 776	44	4 020	4 175	8 195
4	21 800	20 597	42 397	45	3 848	3 976	7 824
5	20 635	19 119	39 754	46	3 841	3 944	7 785
6	19 955	18 132	38 087	47	3 655	3 725	7 380
7	19 564	17 931	37 495	48	3 459	3 551	7 010
8	18 849	17 476	36 325	49	3 262	3 290	6 552
9	18 046	16 906	34 952	50	3 171	3 240	6 411
10	17 239	16 307	33 546	51	2 950	3 056	6 006
11	16 435	15 693	32 128	52	2 853	2 997	5 850
12	15 648	15 079	30 727	53	2 838	2 935	5 773
13	14 885	14 484	29 369	54	2 786	2 872	5 658
14	14 149	13 921	28 070	55	2 629	2 742	5 371
15	12 716	13 489	26 205	56	2 544	2 610	5 154
16	12 181	12 838	25 019	57	2 412	2 444	4 856
17	11 295	11 711	23 006	58	2 148	2 035	4 183
18	11 037	11 645	22 682	59	1 959	1 774	3 733
19	10 281	10 931	21 212	60	1 938	1 743	3 681
20	9 805	9 908	19 713	61	1 902	1 695	3 597
21	9 318	9 252	18 570	62	1 888	1 660	3 548
22	8 995	9 745	18 740	63	1 918	1 693	3 611
23	8 225	9 459	17 684	64	1 881	1 729	3 610
24	7 964	9 863	17 827	65	1 756	1 615	3 371
25	7 462	9 697	17 159	66	1 588	1 422	3 010
26	7 142	9 449	16 591	67	1 465	1 286	2 751
27	6 725	8 673	15 398	68	1 254	1 057	2 311
28	6 582	8 442	15 024	69	1 090	877	1 967
29	6 397	7 985	14 382	70	1 028	826	1 854
30	6 246	7 592	13 838	71	963	805	1 768
31	6 102	7 322	13 424	72	907	783	1 690
32	5 930	7 214	13 144	73	902	808	1 710
33	5 559	6 401	11 960	74	858	802	1 660
34	5 453	6 312	11 765	75	777	744	1 521
35	5 250	6 059	11 309	76	697	657	1 354
36	5 024	5 690	10 714	77	623	592	1 215
37	4 830	5 382	10 212	78	482	450	932
38	4 784	5 297	10 081	79	405	342	747
39	4 602	4 969	9 571	80 et +	2 287	2 212	4 499
40	4 540	4 793	9 333	Total	575 417	582 730	1 158 147

Année 2013

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	26 398	24 820	51 218	41	4 402	4 654	9 056
1	24 815	23 427	48 242	42	4 358	4 548	8 906
2	23 815	22 457	46 272	43	4 162	4 177	8 339
3	23 049	21 735	44 784	44	4 119	4 278	8 397
4	22 312	21 051	43 363	45	4 009	4 190	8 199
5	21 639	20 450	42 089	46	3 939	4 088	8 027
6	20 522	19 012	39 534	47	3 746	3 878	7 624
7	19 854	18 047	37 901	48	3 694	3 900	7 594
8	19 463	17 846	37 309	49	3 433	3 515	6 948
9	18 743	17 381	36 124	50	3 207	3 263	6 470
10	17 956	16 821	34 777	51	3 051	3 173	6 224
11	17 159	16 228	33 387	52	2 932	3 079	6 011
12	16 363	15 619	31 982	53	2 834	2 880	5 714
13	15 571	15 009	30 580	54	2 851	2 927	5 778
14	14 794	14 420	29 214	55	2 758	2 932	5 690
15	13 299	13 970	27 269	56	2 595	2 727	5 322
16	12 750	13 297	26 047	57	2 445	2 543	4 988
17	11 829	12 132	23 961	58	2 322	2 326	4 648
18	11 559	12 067	23 626	59	2 079	1 976	4 055
19	10 760	11 327	22 087	60	1 912	1 712	3 624
20	10 159	10 613	20 772	61	1 926	1 721	3 647
21	9 656	9 698	19 354	62	1 908	1 692	3 600
22	9 417	9 699	19 116	63	1 838	1 566	3 404
23	8 508	9 208	17 716	64	1 848	1 647	3 495
24	8 320	9 776	18 096	65	1 842	1 719	3 561
25	7 905	10 036	17 941	66	1 650	1 492	3 142
26	7 492	9 899	17 391	67	1 511	1 327	2 838
27	6 982	9 232	16 214	68	1 385	1 238	2 623
28	6 816	8 973	15 789	69	1 174	1 029	2 203
29	6 455	8 237	14 692	70	1 006	811	1 817
30	6 174	7 713	13 887	71	969	804	1 773
31	6 128	7 465	13 593	72	927	798	1 725
32	6 025	7 392	13 417	73	854	732	1 586
33	5 576	6 567	12 143	74	834	751	1 585
34	5 544	6 558	12 102	75	825	788	1 613
35	5 491	6 479	11 970	76	719	680	1 399
36	5 235	6 079	11 314	77	620	589	1 209
37	4 991	5 675	10 666	78	540	541	1 081
38	5 028	5 686	10 714	79	456	427	883
39	4 786	5 233	10 019	80 et +	2 271	2 157	4 428
40	4 600	4 890	9 490	Total	593 889	601 499	1 195 388

Année 2014

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	26 963	25 339	52 302	41	4 461	4 749	9 210
1	25 341	23 906	49 247	42	4 444	4 668	9 112
2	24 347	22 944	47 291	43	4 215	4 221	8 436
3	23 522	22 168	45 690	44	4 139	4 254	8 393
4	22 835	21 533	44 368	45	4 108	4 294	8 402
5	22 148	20 901	43 049	46	4 106	4 309	8 415
6	21 519	20 336	41 855	47	3 844	4 020	7 864
7	20 418	18 923	39 341	48	3 787	4 060	7 847
8	19 751	17 962	37 713	49	3 668	3 861	7 529
9	19 352	17 749	37 101	50	3 376	3 487	6 863
10	18 648	17 294	35 942	51	3 086	3 195	6 281
11	17 872	16 740	34 612	52	3 033	3 198	6 231
12	17 083	16 153	33 236	53	2 913	2 959	5 872
13	16 282	15 546	31 828	54	2 847	2 872	5 719
14	15 476	14 943	30 419	55	2 823	2 989	5 812
15	13 908	14 471	28 379	56	2 724	2 918	5 642
16	13 337	13 769	27 106	57	2 494	2 659	5 153
17	12 384	12 567	24 951	58	2 353	2 420	4 773
18	12 110	12 502	24 612	59	2 248	2 260	4 508
19	11 275	11 739	23 014	60	2 031	1 909	3 940
20	10 638	10 998	21 636	61	1 900	1 691	3 591
21	10 009	10 390	20 399	62	1 932	1 719	3 651
22	9 764	10 168	19 932	63	1 859	1 599	3 458
23	8 913	9 165	18 078	64	1 771	1 524	3 295
24	8 611	9 518	18 129	65	1 808	1 636	3 444
25	8 265	9 949	18 214	66	1 732	1 589	3 321
26	7 945	10 247	18 192	67	1 570	1 394	2 964
27	7 331	9 673	17 004	68	1 427	1 276	2 703
28	7 082	9 553	16 635	69	1 298	1 206	2 504
29	6 690	8 757	15 447	70	1 086	956	2 042
30	6 232	7 957	14 189	71	948	789	1 737
31	6 058	7 586	13 644	72	932	797	1 729
32	6 052	7 538	13 590	73	875	749	1 624
33	5 667	6 730	12 397	74	789	680	1 469
34	5 562	6 729	12 291	75	800	735	1 535
35	5 585	6 733	12 318	76	764	720	1 484
36	5 479	6 501	11 980	77	641	610	1 251
37	5 204	6 064	11 268	78	535	535	1 070
38	5 198	5 996	11 194	79	511	513	1 024
39	5 033	5 618	10 651	80 et +	2 300	2 180	4 480
40	4 786	5 151	9 937	Total	612 853	620 706	1 233 559

Année 2015

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	27 479	25 817	53 296	41	4 643	5 004	9 647
1	25 912	24 429	50 341	42	4 505	4 765	9 270
2	24 871	23 424	48 295	43	4 301	4 333	8 634
3	24 051	22 656	46 707	44	4 194	4 299	8 493
4	23 305	21 966	45 271	45	4 130	4 270	8 400
5	22 668	21 383	44 051	46	4 208	4 416	8 624
6	22 023	20 786	42 809	47	4 008	4 239	8 247
7	21 408	20 243	41 651	48	3 886	4 210	8 096
8	20 311	18 837	39 148	49	3 760	4 020	7 780
9	19 638	17 867	37 505	50	3 608	3 832	7 440
10	19 254	17 662	36 916	51	3 250	3 416	6 666
11	18 561	17 213	35 774	52	3 068	3 220	6 288
12	17 791	16 664	34 455	53	3 015	3 074	6 089
13	16 998	16 079	33 077	54	2 928	2 953	5 881
14	16 183	15 480	31 663	55	2 819	2 932	5 751
15	14 552	14 997	29 549	56	2 788	2 974	5 762
16	13 951	14 261	28 212	57	2 619	2 846	5 465
17	12 957	13 014	25 971	58	2 401	2 531	4 932
18	12 683	12 953	25 636	59	2 277	2 350	4 627
19	11 818	12 165	23 983	60	2 198	2 184	4 382
20	11 153	11 400	22 553	61	2 020	1 888	3 908
21	10 489	10 769	21 258	62	1 906	1 688	3 594
22	10 127	10 895	21 022	63	1 884	1 624	3 508
23	9 248	9 611	18 859	64	1 794	1 558	3 352
24	9 029	9 476	18 505	65	1 733	1 513	3 246
25	8 560	9 689	18 249	66	1 699	1 510	3 209
26	8 313	10 160	18 473	67	1 648	1 485	3 133
27	7 782	10 015	17 797	68	1 484	1 341	2 825
28	7 442	10 012	17 454	69	1 335	1 240	2 575
29	6 955	9 325	16 280	70	1 202	1 120	2 322
30	6 462	8 461	14 923	71	1 026	934	1 960
31	6 116	7 828	13 944	72	911	783	1 694
32	5 984	7 661	13 645	73	880	748	1 628
33	5 694	6 865	12 559	74	811	699	1 510
34	5 656	6 898	12 554	75	757	665	1 422
35	5 604	6 910	12 514	76	739	669	1 408
36	5 573	6 757	12 330	77	682	647	1 329
37	5 449	6 487	11 936	78	554	555	1 109
38	5 421	6 409	11 830	79	503	503	1 006
39	5 204	5 925	11 129	80 et +	2 372	2 271	4 643
40	5 034	5 532	10 566	Total	632 255	640 290	1 272 545

Année 2016

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	28 043	26 341	54 384	41	4 887	5 374	10 261
1	26 435	24 909	51 344	42	4 691	5 021	9 712
2	25 439	23 946	49 385	43	4 360	4 423	8 783
3	24 572	23 135	47 707	44	4 280	4 415	8 695
4	23 830	22 453	46 283	45	4 185	4 317	8 502
5	23 135	21 815	44 950	46	4 231	4 392	8 623
6	22 538	21 266	43 804	47	4 109	4 345	8 454
7	21 907	20 690	42 597	48	4 054	4 440	8 494
8	21 294	20 150	41 444	49	3 860	4 168	8 028
9	20 194	18 738	38 932	50	3 700	3 989	7 689
10	19 537	17 779	37 316	51	3 476	3 754	7 230
11	19 163	17 580	36 743	52	3 233	3 445	6 678
12	18 476	17 135	35 611	53	3 050	3 095	6 145
13	17 702	16 589	34 291	54	3 031	3 068	6 099
14	16 894	16 011	32 905	55	2 900	3 016	5 916
15	15 219	15 535	30 754	56	2 784	2 918	5 702
16	14 599	14 776	29 375	57	2 680	2 900	5 580
17	13 557	13 480	27 037	58	2 523	2 709	5 232
18	13 274	13 415	26 689	59	2 324	2 458	4 782
19	12 383	12 605	24 988	60	2 225	2 270	4 495
20	11 696	11 815	23 511	61	2 187	2 161	4 348
21	11 004	11 163	22 167	62	2 029	1 888	3 917
22	10 620	11 291	21 911	63	1 858	1 594	3 452
23	9 597	10 298	19 895	64	1 818	1 583	3 401
24	9 373	9 938	19 311	65	1 757	1 550	3 307
25	8 983	9 648	18 631	66	1 627	1 397	3 024
26	8 615	9 897	18 512	67	1 616	1 409	3 025
27	8 148	9 932	18 080	68	1 558	1 429	2 987
28	7 906	10 367	18 273	69	1 389	1 304	2 693
29	7 314	9 774	17 088	70	1 235	1 149	2 384
30	6 722	9 010	15 732	71	1 136	1 095	2 231
31	6 346	8 325	14 671	72	990	931	1 921
32	6 043	7 907	13 950	73	860	734	1 594
33	5 629	6 977	12 606	74	815	698	1 513
34	5 683	7 037	12 720	75	780	687	1 467
35	5 701	7 084	12 785	76	699	606	1 305
36	5 594	6 936	12 530	77	657	599	1 256
37	5 544	6 743	12 287	78	591	590	1 181
38	5 679	6 857	12 536	79	522	524	1 046
39	5 431	6 334	11 765	80 et +	2 428	2 342	4 770
40	5 207	5 834	11 041	Total	652 161	660 302	1 312 463

Année 2017

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	28 606	26 866	55 472	41	5 056	5 668	10 724
1	27 006	25 437	52 443	42	4 938	5 393	10 331
2	25 961	24 427	50 388	43	4 542	4 662	9 204
3	25 138	23 656	48 794	44	4 340	4 507	8 847
4	24 348	22 931	47 279	45	4 272	4 434	8 706
5	23 658	22 300	45 958	46	4 288	4 441	8 729
6	23 000	21 696	44 696	47	4 131	4 321	8 452
7	22 417	21 168	43 585	48	4 156	4 551	8 707
8	21 788	20 595	42 383	49	4 028	4 397	8 425
9	21 170	20 045	41 215	50	3 799	4 136	7 935
10	20 090	18 647	38 737	51	3 564	3 908	7 472
11	19 444	17 697	37 141	52	3 459	3 786	7 245
12	19 074	17 501	36 575	53	3 216	3 312	6 528
13	18 382	17 058	35 440	54	3 066	3 090	6 156
14	17 594	16 519	34 113	55	3 003	3 135	6 138
15	15 890	16 068	31 958	56	2 866	3 003	5 869
16	15 271	15 303	30 574	57	2 677	2 845	5 522
17	14 190	13 967	28 157	58	2 582	2 761	5 343
18	13 893	13 897	27 790	59	2 443	2 633	5 076
19	12 966	13 057	26 023	60	2 271	2 375	4 646
20	12 262	12 243	24 505	61	2 212	2 245	4 457
21	11 547	11 570	23 117	62	2 198	2 161	4 359
22	11 149	11 705	22 854	63	1 980	1 786	3 766
23	10 071	10 674	20 745	64	1 793	1 555	3 348
24	9 733	10 651	20 384	65	1 781	1 575	3 356
25	9 331	10 121	19 452	66	1 652	1 434	3 086
26	9 047	9 857	18 904	67	1 548	1 303	2 851
27	8 449	9 676	18 125	68	1 526	1 354	2 880
28	8 283	10 283	18 566	69	1 460	1 391	2 851
29	7 776	10 123	17 899	70	1 285	1 209	2 494
30	7 073	9 445	16 518	71	1 166	1 121	2 287
31	6 605	8 866	15 471	72	1 097	1 091	2 188
32	6 274	8 411	14 685	73	938	878	1 816
33	5 687	7 202	12 889	74	797	685	1 482
34	5 619	7 153	12 772	75	784	686	1 470
35	5 730	7 228	12 958	76	723	629	1 352
36	5 692	7 112	12 804	77	621	542	1 163
37	5 565	6 922	12 487	78	567	544	1 111
38	5 779	7 127	12 906	79	558	558	1 116
39	5 691	6 778	12 469	80 et +	2 492	2 422	4 914
40	5 436	6 238	11 674	Total	672 560	680 747	1 353 307

Année 2018

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	29 182	27 407	56 589	41	5 280	6 061	11 341
1	27 579	25 967	53 546	42	5 111	5 690	10 801
2	26 533	24 956	51 489	43	4 784	5 008	9 792
3	25 658	24 138	49 796	44	4 523	4 752	9 275
4	24 911	23 452	48 363	45	4 333	4 527	8 860
5	24 174	22 779	46 953	46	4 379	4 563	8 942
6	23 520	22 181	45 701	47	4 189	4 371	8 560
7	22 877	21 599	44 476	48	4 179	4 527	8 706
8	22 296	21 073	43 369	49	4 131	4 508	8 639
9	21 661	20 489	42 150	50	3 966	4 364	8 330
10	21 062	19 950	41 012	51	3 660	4 054	7 714
11	19 994	18 564	38 558	52	3 547	3 941	7 488
12	19 354	17 619	36 973	53	3 442	3 641	7 083
13	18 978	17 424	36 402	54	3 235	3 308	6 543
14	18 271	16 988	35 259	55	3 039	3 157	6 196
15	16 552	16 579	33 131	56	2 969	3 121	6 090
16	15 947	15 827	31 774	57	2 757	2 930	5 687
17	14 847	14 468	29 315	58	2 579	2 709	5 288
18	14 547	14 403	28 950	59	2 500	2 683	5 183
19	13 577	13 528	27 105	60	2 389	2 545	4 934
20	12 847	12 684	25 531	61	2 260	2 349	4 609
21	12 114	11 992	24 106	62	2 222	2 244	4 466
22	11 709	12 134	23 843	63	2 146	2 046	4 192
23	10 581	11 067	21 648	64	1 914	1 745	3 659
24	10 223	11 041	21 264	65	1 756	1 547	3 303
25	9 696	10 850	20 546	66	1 675	1 457	3 132
26	9 404	10 343	19 747	67	1 573	1 341	2 914
27	8 880	9 641	18 521	68	1 462	1 253	2 715
28	8 594	10 021	18 615	69	1 428	1 316	2 744
29	8 153	10 042	18 195	70	1 352	1 291	2 643
30	7 526	9 783	17 309	71	1 215	1 181	2 396
31	6 955	9 296	16 251	72	1 124	1 115	2 239
32	6 533	8 959	15 492	73	1 041	1 029	2 070
33	5 907	7 663	13 570	74	872	824	1 696
34	5 678	7 386	13 064	75	765	673	1 438
35	5 666	7 350	13 016	76	727	628	1 355
36	5 722	7 258	12 980	77	646	566	1 212
37	5 665	7 099	12 764	78	535	491	1 026
38	5 803	7 318	13 121	79	533	511	1 044
39	5 793	7 047	12 840	80 et +	2 578	2 518	5 096
40	5 699	6 675	12 374	Total	693 484	701 625	1 395 109

Année 2019

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	29 754	27 944	57 698	41	5 537	6 487	12 024
1	28 161	26 511	54 672	42	5 339	6 085	11 424
2	27 103	25 487	52 590	43	4 953	5 283	10 236
3	26 226	24 667	50 893	44	4 766	5 106	9 872
4	25 428	23 933	49 361	45	4 518	4 774	9 292
5	24 734	23 299	48 033	46	4 442	4 659	9 101
6	24 032	22 657	46 689	47	4 278	4 491	8 769
7	23 392	22 081	45 473	48	4 239	4 580	8 819
8	22 752	21 502	44 254	49	4 154	4 484	8 638
9	22 166	20 965	43 131	50	4 067	4 474	8 541
10	21 549	20 392	41 941	51	3 822	4 278	8 100
11	20 960	19 861	40 821	52	3 643	4 088	7 731
12	19 901	18 483	38 384	53	3 529	3 790	7 319
13	19 255	17 542	36 797	54	3 465	3 638	7 103
14	18 863	17 353	36 216	55	3 209	3 382	6 591
15	17 191	17 049	34 240	56	3 004	3 144	6 148
16	16 614	16 327	32 941	57	2 857	3 047	5 904
17	15 508	14 963	30 471	58	2 657	2 792	5 449
18	15 225	14 920	30 145	59	2 497	2 632	5 129
19	14 222	14 022	28 244	60	2 445	2 593	5 038
20	13 458	13 143	26 601	61	2 378	2 518	4 896
21	12 698	12 425	25 123	62	2 270	2 349	4 619
22	12 291	12 577	24 868	63	2 169	2 122	4 291
23	11 120	11 473	22 593	64	2 075	2 000	4 075
24	10 749	11 449	22 198	65	1 877	1 739	3 616
25	10 192	11 248	21 440	66	1 652	1 431	3 083
26	9 777	11 089	20 866	67	1 596	1 363	2 959
27	9 235	10 118	19 353	68	1 488	1 292	2 780
28	9 038	9 986	19 024	69	1 368	1 217	2 585
29	8 463	9 788	18 251	70	1 320	1 219	2 539
30	7 895	9 706	17 601	71	1 278	1 262	2 540
31	7 406	9 629	17 035	72	1 172	1 175	2 347
32	6 883	9 393	16 276	73	1 064	1 048	2 112
33	6 154	8 163	14 317	74	969	966	1 935
34	5 901	7 859	13 760	75	842	815	1 657
35	5 728	7 590	13 318	76	709	616	1 325
36	5 659	7 381	13 040	77	648	564	1 212
37	5 696	7 246	12 942	78	559	517	1 076
38	5 909	7 507	13 416	79	503	462	965
39	5 818	7 236	13 054	80 et +	2 631	2 565	5 196
40	5 802	6 940	12 742	Total	714 897	722 951	1 437 848

Année 2020

Ages	Sexe		Total	Ages	Sexe		Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin	
0	30 330	28 483	58 813	41	5 638	6 744	12 382
1	28 736	27 051	55 787	42	5 601	6 512	12 113
2	27 682	26 029	53 711	43	5 175	5 650	10 825
3	26 793	25 195	51 988	44	4 934	5 386	10 320
4	25 992	24 459	50 451	45	4 762	5 130	9 892
5	25 246	23 777	49 023	46	4 633	4 914	9 547
6	24 587	23 173	47 760	47	4 340	4 587	8 927
7	23 900	22 554	46 454	48	4 330	4 707	9 037
8	23 264	21 982	45 246	49	4 214	4 537	8 751
9	22 618	21 391	44 009	50	4 090	4 451	8 541
10	22 050	20 865	42 915	51	3 921	4 385	8 306
11	21 444	20 299	41 743	52	3 806	4 315	8 121
12	20 862	19 773	40 635	53	3 627	3 931	7 558
13	19 799	18 401	38 200	54	3 552	3 785	7 337
14	19 139	17 470	36 609	55	3 437	3 720	7 157
15	17 750	17 414	35 164	56	3 173	3 369	6 542
16	17 257	16 786	34 043	57	2 891	3 068	5 959
17	16 158	15 436	31 594	58	2 754	2 903	5 657
18	15 906	15 432	31 338	59	2 575	2 714	5 289
19	14 890	14 526	29 416	60	2 442	2 543	4 985
20	14 102	13 622	27 724	61	2 434	2 565	4 999
21	13 309	12 874	26 183	62	2 391	2 519	4 910
22	12 892	13 030	25 922	63	2 217	2 222	4 439
23	11 681	11 892	23 573	64	2 096	2 072	4 168
24	11 305	11 869	23 174	65	2 037	1 994	4 031
25	10 725	11 664	22 389	66	1 769	1 612	3 381
26	10 285	11 496	21 781	67	1 573	1 338	2 911
27	9 608	10 848	20 456	68	1 510	1 313	2 823
28	9 405	10 482	19 887	69	1 394	1 258	2 652
29	8 906	9 755	18 661	70	1 264	1 127	2 391
30	8 198	9 460	17 658	71	1 246	1 188	2 434
31	7 772	9 554	17 326	72	1 234	1 257	2 491
32	7 334	9 731	17 065	73	1 110	1 106	2 216
33	6 487	8 559	15 046	74	988	981	1 969
34	6 150	8 373	14 523	75	936	955	1 891
35	5 956	8 077	14 033	76	783	751	1 534
36	5 723	7 623	13 346	77	632	554	1 186
37	5 634	7 369	13 003	78	561	515	1 076
38	5 942	7 663	13 605	79	529	490	1 019
39	5 926	7 423	13 349	80 et +	2 653	2 567	5 220
40	5 827	7 126	12 953	Total	736 822	744 721	1 481 543

CONCLUSION GENERALE

La présente étude sur la région du Sahel a montré que c'est une région dont le climat, la végétation et les sols sont peu propices aux activités agricoles. Ses faibles potentialités agricoles font d'elle une région de faible convergence des populations venant aussi bien des autres régions du pays que des pays frontaliers. Ainsi, seulement 4,2% des résidents de la région n'y sont pas des natifs. Par contre, des natifs du Sahel vont vers d'autres horizons au Burkina ou à l'étranger en particulier au Mali et en Côte d'Ivoire.

Représentant 7,0% de la population totale du pays, la région du Sahel a une population en majorité jeune et les besoins de cette jeunesse sont loin d'être satisfaits malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics. En effet, dans le domaine de l'éducation, de très faible proportion d'enfants en âge d'aller à l'école y sont effectivement. Par ailleurs, 10 personnes sur 100 savent lire et écrire dans une langue quelconque.

On a dénombré dans la région, 182 769 ménages dont 8,2 % sont dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes. Plus de la moitié (52,1%) des ménages habitent dans des maisons individuelles simples. A défaut d'électricité, une forte proportion des ménages utilisent la lampe à pétrole pour l'éclairage. De même, le bois demeure la principale source d'énergie de cuisson des ménages. Cependant, les ménages ont un assez bon accès à l'eau potable, de sorte que près de 2 ménages sur 3 s'en servent comme eau de boisson.

Dans le domaine de la santé, certaines pratiques des ménages les exposent à des risques de maladie. En effet, la majorité des ménages utilisent la nature comme type d'aisance, jettent leurs ordures sur des tas d'immondices ou dans la rue et déversent les eaux usées principalement dans la cour ou dans la rue

L'accès à l'information est assuré pour certains ménages qui disposent de la radio mais il demeure que près du tiers des ménages n'ont pas ce moyen d'information, encore moins la télévision.

BIBLIOGRAPHIE

Caselli G., Vallin J., Wunsch G., 2003, *Démographie : analyse et synthèse, tome IV, les déterminants de la migration*, Paris (France), INED, 225p.

Ganaba S. et Guinko S., 1995. *Etat actuel et dynamique du peuplement ligneux de la région de la mare d'Oursi (Burkina Faso); Zustand und Dynamik des Gehölzbestandes idner Umgebung des mare d'Oursi (Burkina Faso). Etudes Flor. Vég; Burkina Faso 2 : 3-14.*

Gendreau F., 1993, *La population de l'Afrique. Manuel de Démographie*, Paris (France), CEPED, 463p.

Gubry F., 1984, *Analyse de la nuptialité*, Yaoundé (Cameroun), IFORD, 159p.

INSD, 1989, *analyse des résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1985*, 318p.

INSD, 2000, *analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, volume I*, Ouagadougou (Burkina), 180p.

INSD, 2000, *analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, volume II*, Ouagadougou (Burkina), 180p.

INSD, 2007, *La région du Sahel en chiffres*, www.insd.bf

INSD, 2009, *analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006*, 54 p.

Kobiané J.F., 2006, *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve (Belgique), Academia-Bruylant, 306 p.

Kobiané J.F., 2007, *analyse biographique des déterminants du travail et de la scolarisation des enfants au Burkina Faso, au Mali*, Ouagadougou (Burkina), Les Etudes et Documents de l'ISSP, n°11, 46p.

Kobiané J.F., Calvès A.E., Marcoux R., 2005, *Parental Death and children's Schooling in Burkina Faso*, Comparative Education Review, vol.49, n°4 November 2005, p. 468-491.

Kobiané J.F., Marcoux R., Pilon M., Thiam M., Wakam J., 2006, *L'apport des enquêtes auprès des ménages dans l'étude des déterminants de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne*, Rapport de synthèse, ISU-Réseau FASAF, Montréal (Canada), multigr., 75 p.

LOI N°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, IV République, troisième législature, 2005 Burkina Faso, msy@fews.net.

Louis H., 1981, *Dictionnaire démographique multilingue*, Paris (France), INED, p.77

MEBA, 2007, *Annuaire statistiques de l'enseignement de base 2006-2007, version détaillée*, volume I, Ouagadougou (Burkina), 402 p.

MESSRS, 2007, *Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2006-2007*, Ouagadougou (Burkina), 253 p.

Ministère de la santé, 2007, *Annuaire statistique de santé 2006*, 233 p.

Nantchouang R., 2005, *Production et analyse statistiques*, Yaoundé, UCAC, p89-101.

Ngwé E., 2006, *Note de classe en maîtrise en démographie*, IFORD, Yaoundé (Cameroun)

Ouédraogo D., Piché V., 2007, *dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso, au delà de la houe*, L'harmattan, Presses universitaires de Ouagadougou (Burkina), 328p.

Ouattara N. F. et Ouédraogo K. D., 2004. Caractérisation climatique des sites de recherche du programme sur les zones en marge du désert (DMP). *Rapport d'étude, Programme DMP/GEF Burkina*, 22p

Pallo F.J.P et al., 2008, *statut de la matière organique des sols dans la zone Sud-soudanienne au Burkina Faso*, Biotechnologie, Agronomie, Société et environnement, volume 12 numéro 3, p 291-301.

Traoré F., 2009, *Décentralisation et implication des acteurs locaux : cas du secteur commercial à Banfora*, mémoire de fin d'études pour l'obtention du maitrise en géographie, université de Ouagadougou, Burkina Faso, 90p.

USAID, 2007, *Rapport Mensuel sur la Sécurité Alimentaire*, FEWS NET Ouagadougou

Wakam J., 2007, *cours de population scolaire*, IFORD, 39p.

Wayack M., Kobiané J.F., Kouanda S., 2007, *revue de littérature sur l'impact de la santé sur la scolarisation*, Ouagadougou (Burkina), Les Travaux de l'ISSP, n°20, 37p.

Younoussi Z., Piché V., 2007, *migration rurale-urbaine et insertion sur le marché du travail africain : le cas de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso)*, Les Travaux de l'ISSP, n°21, 45p.

Zagré A., 2007, *regard sur l'enseignement supérieur au Burkina Faso*, Presses universitaires de Ouagadougou (Burkina), 206p.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition de la population par commune selon le sexe

Communes	Masculin	Féminin	Ensemble
DEOU	12 857	12 464	25 321
GOROM-GOROM	53 129	53 217	106 346
MARKOYE	13 659	13 819	27 478
OURSI	7 744	8 062	15 806
TIN-AKOFF	10 174	10 839	21 013
Total Oudalan	97 563	98 401	195 964
BANI	29 435	29 843	59 278
DORI	52 992	53 816	106 808
FALAGOUNTOU	8 914	9 266	18 180
GORGADJI	14 693	15 220	29 913
SAMPELGA	9 711	9 516	19 227
SEYTENGA	16 009	15 576	31 585
Total Seno	131 754	133 237	264 991
ARBINDA	44 525	46 495	91 020
BARBOULE	14 556	15 327	29 883
DIGUEL	4 503	4 486	8 989
DJIBO	30 155	29 887	60 042
KELBO	11 699	12 458	24 157
KOUTOUGOU	9 402	9 253	18 655
NASSOUMBOU	10 212	9 953	20 165
POBE-MENGAO	11 647	12 405	24 052
TONGOMAYEL	34 806	35 566	70 372
Total Soum	171 505	175 830	347 335
BOUNDORE	11 383	11 390	22 773
MANSILA	21 543	21 262	42 805
SEBBA	16 337	16 037	32 374
SOLHAN	12 535	12 573	25 108
TANKOUGOUNADIE	8 302	8 151	16 453
TITABE	10 453	10 186	20 639
Total Yagha	80 553	79 599	160 152
Total Région	481 375	487 067	968 442

Tableau A2 : Répartition de la population par année d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0	937	886	1 823	12926	13058	25984	13 863	13 944	27 807
1	762	744	1 506	11763	11347	23110	12 525	12 091	24 616
2	1 145	1 130	2 275	21286	20347	41633	22 431	21 477	43 908
3	1 110	1 025	2 135	18810	18177	36987	19 920	19 202	39 122
4	1 006	1 004	2 010	18924	18583	37507	19 930	19 587	39 517
5	1 026	993	2 019	17885	16688	34573	18 911	17 681	36 592
6	1 036	992	2 028	17036	16451	33487	18 072	17 443	35 515
7	968	1 008	1 976	16942	16012	32954	17 910	17 020	34 930
8	900	908	1 808	14073	13618	27691	14 973	14 526	29 499
9	746	774	1 520	12450	11644	24094	13 196	12 418	25 614
10	913	908	1 821	14979	14010	28989	15 892	14 918	30 810
11	669	679	1 348	10322	9274	19596	10 991	9 953	20 944
12	816	854	1 670	12380	11541	23921	13 196	12 395	25 591
13	798	759	1 557	10108	9660	19768	10 906	10 419	21 325
14	767	774	1 541	9635	9710	19345	10 402	10 484	20 886
15	820	825	1 645	10387	10201	20588	11 207	11 026	22 233
16	811	779	1 590	8604	8716	17320	9 415	9 495	18 910
17	789	776	1 565	8701	10455	19156	9 490	11 231	20 721
18	845	801	1 646	7945	9641	17586	8 790	10 442	19 232
19	643	607	1 250	6330	6845	13175	6 973	7 452	14 425
20	874	849	1 723	10360	14602	24962	11 234	15 451	26 685
21	476	522	998	5088	5513	10601	5 564	6 035	11 599
22	629	564	1 193	6487	7735	14222	7 116	8 299	15 415
23	554	489	1 043	5872	6060	11932	6 426	6 549	12 975
24	584	547	1 131	5732	6336	12068	6 316	6 883	13 199
25	577	653	1 230	7236	10025	17261	7 813	10 678	18 491
26	552	561	1 113	6089	6781	12870	6 641	7 342	13 983
27	475	565	1 040	6176	7168	13344	6 651	7 733	14 384
28	492	488	980	5856	6595	12451	6 348	7 083	13 431
29	399	338	737	4292	4022	8314	4 691	4 360	9 051
30	620	641	1 261	8240	10971	19211	8 860	11 612	20 472
31	357	320	677	3976	3587	7563	4 333	3 907	8 240
32	418	313	731	4203	4149	8352	4 621	4 462	9 083
33	361	335	696	4128	4197	8325	4 489	4 532	9 021
34	314	274	588	3582	3291	6873	3 896	3 565	7 461
35	414	398	812	4962	6127	11089	5 376	6 525	11 901
36	361	319	680	4044	4296	8340	4 405	4 615	9 020
37	324	315	639	3646	3658	7304	3 970	3 973	7 943
38	287	261	548	4043	4247	8290	4 330	4 508	8 838
39	252	294	546	3016	2855	5871	3 268	3 149	6 417
40	395	436	831	6080	7999	14079	6 475	8 435	14 910
41	238	211	449	2850	2292	5142	3 088	2 503	5 591

Tableau A2 (suite et fin)

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
42	274	244	518	3280	2802	6082	3 554	3 046	6 600
43	258	236	494	2818	2708	5526	3 076	2 944	6 020
44	229	208	437	2847	2289	5136	3 076	2 497	5 573
45	267	265	532	3576	4164	7740	3 843	4 429	8 272
46	202	260	462	3081	3039	6120	3 283	3 299	6 582
47	217	197	414	2598	2158	4756	2 815	2 355	5 170
48	201	206	407	2864	2747	5611	3 065	2 953	6 018
49	143	154	297	2085	1706	3791	2 228	1 860	4 088
50	277	372	649	4189	5719	9908	4 466	6 091	10 557
51	150	127	277	1832	1404	3236	1 982	1 531	3 513
52	160	170	330	2213	1656	3869	2 373	1 826	4 199
53	147	165	312	2041	1679	3720	2 188	1 844	4 032
54	145	152	297	1935	1511	3446	2 080	1 663	3 743
55	179	195	374	2348	2559	4907	2 527	2 754	5 281
56	179	174	353	2380	1988	4368	2 559	2 162	4 721
57	120	136	256	1876	1575	3451	1 996	1 711	3 707
58	121	143	264	1885	1664	3549	2 006	1 807	3 813
59	108	112	220	1386	971	2357	1 494	1 083	2 577
60	161	222	383	2944	3822	6766	3 105	4 044	7 149
61	110	99	209	1422	890	2312	1 532	989	2 521
62	101	87	188	1369	952	2321	1 470	1 039	2 509
63	102	95	197	1415	1107	2522	1 517	1 202	2 719
64	105	80	185	1231	849	2080	1 336	929	2 265
65	81	110	191	1369	1362	2731	1 450	1 472	2 922
66	102	95	197	1548	1023	2571	1 650	1 118	2 768
67	73	63	136	1138	862	2000	1 211	925	2 136
68	76	54	130	1016	796	1812	1 092	850	1 942
69	69	33	102	750	387	1137	819	420	1 239
70	113	144	257	1764	2189	3953	1 877	2 333	4 210
71	47	59	106	658	414	1072	705	473	1 178
72	61	48	109	608	455	1063	669	503	1 172
73	25	46	71	618	460	1078	643	506	1 149
74	55	34	89	638	431	1069	693	465	1 158
75	48	48	96	650	641	1291	698	689	1 387
76	47	44	91	612	501	1113	659	545	1 204
77	23	16	39	448	343	791	471	359	830
78	23	37	60	461	429	890	484	466	950
79	23	20	43	286	178	464	309	198	507
80	26	67	93	534	774	1308	560	841	1 401
81	12	12	24	205	164	369	217	176	393
82	12	15	27	209	174	383	221	189	410

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
83	8	14	22	187	140	327	195	154	349
84	7	15	22	159	166	325	166	181	347
85	13	18	31	207	194	401	220	212	432
86	14	15	29	159	143	302	173	158	331
87	7	7	14	115	105	220	122	112	234
88	6	6	12	83	91	174	89	97	186
89	1	6	7	48	51	99	49	57	106
90	10	8	18	100	164	264	110	172	282
91	2	9	11	32	39	71	34	48	82
92	1	5	6	29	36	65	30	41	71
93	1	2	3	41	24	65	42	26	68
94	2	3	5	27	26	53	29	29	58
95	-	3	3	23	32	55	23	35	58
96	1	4	5	27	22	49	28	26	54
97 et +	3	12	15	98	137	235	101	149	250
ND	165	193	358	2896	3388	6284	3 061	3 581	6 642
Total	32573	32283	64856	448802	454784	903586	481 375	487 067	968 442

Tableau A3 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Ensemble			Urbain			Rural		
	Mas	Fém	Total	Mas	Fém	Total	Mas	Fém	Total
0-4	88669	86301	174970	4 960	4 789	9 749	83709	81512	165221
5-9	83062	79088	162150	4 676	4 675	9 351	78386	74413	152799
10-14	61387	58169	119556	3 963	3 974	7 937	57424	54195	111619
15-19	45875	49646	95521	3 908	3 788	7 696	41967	45858	87825
20-24	36656	43217	79873	3 117	2 971	6 088	33539	40246	73785
25-29	32144	37196	69340	2 495	2 605	5 100	29649	34591	64240
30-34	26199	28078	54277	2 070	1 883	3 953	24129	26195	50324
35-39	21349	22770	44119	1 638	1 587	3 225	19711	21183	40894
40-44	19269	19425	38694	1 394	1 335	2 729	17875	18090	35965
45-49	15234	14896	30130	1 030	1 082	2 112	14204	13814	28018
50-54	13089	12955	26044	879	986	1 865	12210	11969	24179
55-59	10582	9517	20099	707	760	1 467	9875	8757	18632
60-64	8960	8203	17163	579	583	1 162	8381	7620	16001
65-69	6222	4785	11007	401	355	756	5821	4430	10251
70-74	4587	4280	8867	301	331	632	4286	3949	8235
75-79	2621	2257	4878	164	165	329	2457	2092	4549
80-84	1359	1541	2900	65	123	188	1294	1418	2712
85 et +	1050	1162	2212	61	98	159	989	1064	2053
ND	3061	3581	6642	165	193	358	2896	3388	6284
Total	481375	487067	968442	32 573	32 283	64 856	448802	454784	903586

Mas. = Masculin ; Fém. = Féminin

Tableau A4 : Répartition de la population par religion et milieu de résidence selon la province

Milieu de résidence	Religion	Province de résidence				
		Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Total
Urbain	Animiste	18	29	84	3	134
	Musulman	8 451	19 115	28 049	5 622	61 237
	Catholique	302	1 355	436	185	2 278
	Protestant	72	420	276	72	840
	Autre	37	150	142	23	352
	Sans religion	2	9	3	1	15
	Total	8 882	21 078	28 990	5 906	64 856
Rural	Animiste	2 120	3 993	5 324	4 703	16 140
	Musulman	183 637	237 485	306 533	145 072	872 727
	Catholique	345	737	2 390	578	4 050
	Protestant	134	460	1 072	2 273	3 939
	Autre	833	1 084	2 753	855	5 525
	Sans religion	13	154	273	765	1 205
	Total	187 082	243 913	318 345	154 246	903 586
Total	Animiste	2 138	4 022	5 408	4 706	16 274
	Musulman	192 088	256 600	334 582	150 694	933 964
	Catholique	647	2 092	2 826	763	6 328
	Protestant	206	880	1 348	2 345	4 779
	Autre	870	1 234	2 895	878	5 877
	Sans religion	15	163	276	766	1 220
	Total	195 964	264 991	347 335	160 152	968 442

Tableau A5 : Répartition de la population par langue parlée selon la province

Langues parlées	Province de résidence				
	Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Total
Fulfuldé	49 137	188 065	142 385	109 934	489 521
Tamachèque	89 799	10 450	13 968	2 057	116 274
Mooré	5 329	12 410	90 150	2 673	110 562
Autres	30 466	25 536	57 531	26 198	139 731
ND	3 995	3 443	5 866	2 719	16 023
Total	178 726	239 904	309 900	143 581	872 111

Tableau A6 : Répartition de la population par nationalité et milieu de résidence selon la province

Milieu de résidence	Nationalité	Province résidence 2006				
		Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Total
Urbain	Burkina	8 709	20 867	28 774	5 856	64 206
	Bénin	12	14	25	3	54
	Cameroun	1	-	2	-	3
	Cap Vert	-	1	-	1	2
	Congo	-	1	1	-	2

	Ghana	1	3	12	2	18
	Guinée-Bissau	10	-	1	1	12
	Guinée Conakry	3	1	1	-	5
	Libéria	-	-	4	-	4
	Mali	57	9	54	1	121
	Niger	14	19	1	18	52
	Nigeria	3	76	-	-	79
	RDC	2	-	5	-	7
	Sénégal	2	-	3	-	5
	Soudan	1	-	8	-	9
	Tchad	8	1	3	-	12
	Togo	9	42	3	5	59
	Amérique	-	3	3	-	6
	Asie	-	5	-	-	5
	Europe	1	-	7	-	8
	Océanie	-	-	2	-	2
	ND	49	36	81	19	185
	Total	8 882	21 078	28 990	5 906	64 856
Rural	Burkina	185 651	243 146	316 329	153 037	898 163
	Bénin	79	44	168	63	354
	Cameroun	15	6	5	-	26
	Cap Vert	5	22	15	73	115
	Congo	-	-	4	1	5
	Côte d'Ivoire	1	-	10	-	11
	Gabon	-	2	6	-	8
	Gambie	3	3	-	-	6
	Ghana	9	5	4	13	31
	Guinée-Bissau	10	1	14	3	28
	Guinée Conakry	6	2	17	13	38
	Libéria	1	-	3	-	4
	Mali	171	63	891	39	1 164
	Mauritanie	-	-	16	-	16
	Niger	446	338	6	455	1 245
	Nigeria	12	2	2	-	16
	RDC	4	1	10	3	18
	Sénégal	-	1	-	6	7
	Sierra Léone	-	1	-	-	1
	Soudan	18	7	50	4	79
	Tchad	23	16	29	32	100
	Togo	5	13	-	5	23
	Autres pays africains	1	1	1	-	3
	Amérique	2	1	3	1	7
	Europe	-	-	34	-	34
	ND	620	238	728	498	2 084
Total	187 082	243 913	318 345	154 246	903 586	

Total	Burkina	194 360	264 013	345 103	158 893	962 369
	Bénin	91	58	193	66	408
	Cameroun	16	6	7	-	29
	Cap Vert	5	23	15	74	117
	Congo	-	1	5	1	7
	Côte d'Ivoire	1	-	10	-	11
	Gabon	-	2	6	-	8
	Gambie	3	3	-	-	6
	Ghana	10	8	16	15	49
	Guinée-Bissau	20	1	15	4	40
	Guinée Conakry	9	3	18	13	43
	Libéria	1	-	7	-	8
	Mali	228	72	945	40	1 285
	Mauritanie	-	-	16	-	16
	Niger	460	357	7	473	1 297
	Nigeria	15	78	2	-	95
	RDC	6	1	15	3	25
	Sénégal	2	1	3	6	12
	Sierra Léone	-	1	-	-	1
	Soudan	19	7	58	4	88
	Tchad	31	17	32	32	112
	Togo	14	55	3	10	82
	Autres pays africains	1	1	1	-	3
	Amérique	2	4	6	1	13
	Asie	-	5	-	-	5
	Europe	1	-	41	-	42
	Océanie	-	-	2	-	2
ND	669	274	809	517	2 269	
Total	195 964	264 991	347 335	160 152	968 442	

Tableau A7 : Répartition de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Etat matrimonial	Groupe d'âges	Sexe		
		Masculin	Féminin	Total
Célibataire	12-19	74085	48862	122947
	20-29	25886	5485	31371
	30-39	2857	1123	3980
	40-49	705	531	1236
	50-59	355	370	725
	60-69	198	304	502
	70-79	125	196	321
	80 et +	72	114	186
	ND	251	170	421

	Total	104534	57155	161689
Marié	12-19	4588	32440	37028
	20-29	40943	71942	112885
	30-39	43450	47114	90564
	40-49	32746	29563	62309
	50-59	22355	15783	38138
	60-69	14012	6054	20066
	70-79	6294	1465	7759
	80 et +	1801	346	2147
	ND	341	588	929
	Total	166530	205295	371825
Veuf (ve)	12-19	148	218	366
	20-29	161	591	752
	30-39	222	1220	1442
	40-49	366	3169	3535
	50-59	480	5408	5888
	60-69	599	5973	6572
	70-79	566	4491	5057
	80 et +	416	2053	2469
	ND	21	145	166
	Total	2979	23268	26247
Divorcé/séparé	12-19	100	509	609
	20-29	375	1685	2060
	30-39	363	1071	1434
	40-49	252	801	1053
	50-59	178	587	765
	60-69	102	307	409
	70-79	58	117	175
	80 et +	27	39	66
	ND	2	20	22
	Total	1457	5136	6593
Union libre	12-19	21	57	78
	20-29	94	77	171
	30-39	57	28	85
	40-49	12	21	33
	50-59	8	26	34
	60-69	4	21	25
	70-79	11	14	25
	80 et +	2	5	7
	ND	1	1	2
	Total	210	250	460

Tableau A.8 : Répartition de la population de 5 ans ou plus par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe

Statut d'occupation	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	15 318	5 549	20 867	266 952	87 465	354 417	282 270	93 014	375 284
Chômeur	178	175	353	1 234	467	1 701	1 412	642	2 054
En quête du 1er emploi	460	115	575	1 548	459	2 007	2 008	574	2 582
Retraité	140	18	158	213	127	340	353	145	498
Occupé au foyer	444	11 746	12 190	5 450	191 106	196 556	5 894	202 852	208 746
Elève ou étudiant	6 601	5 356	11 957	21 545	17 447	38 992	28 146	22 803	50 949
Rentier	112	74	186	469	394	863	581	468	1 049
Autres inactifs	4 285	4 346	8 631	65 441	73 335	138 776	69 726	77 681	147 407
ND	75	115	190	2 241	2 472	4 713	2 316	2 587	4 903
Total	27 613	27 494	55 107	365 093	373 272	738 365	392 706	400 766	793 472

Tableau A.9 : Répartition de la population active par groupe d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	729	571	1 300	26 471	12 330	38 801	27 200	12 901	40 101
20-24	949	568	1 517	34 631	13 550	48 181	35 580	14 118	49 698
25-29	1 626	681	2 307	34 682	12 515	47 197	36 308	13 196	49 504
30-34	2 162	693	2 855	31 029	10 465	41 494	33 191	11 158	44 349
35-39	2 169	747	2 916	28 549	9 025	37 574	30 718	9 772	40 490
40-44	1 935	543	2 478	23 483	6 811	30 294	25 418	7 354	32 772
45-49	1 533	489	2 022	19 275	5 738	25 013	20 808	6 227	27 035
50-54	1 301	415	1 716	17 433	4 797	22 230	18 734	5 212	23 946
55-59	954	313	1 267	13 855	3 868	17 723	14 809	4 181	18 990
60-64	800	293	1 093	11 807	3 179	14 986	12 607	3 472	16 079
65-69	602	186	788	9 519	2 216	11 735	10 121	2 402	12 523
70-74	475	134	609	7 730	1 690	9 420	8 205	1 824	10 029
75 et +	147	44	191	2 502	510	3 012	2 649	554	3 203
Total	15 900	5 822	21 722	269 269	88 145	357 414	285 169	93 967	379 136

Tableau A.10 : Répartition de la population occupée par occupation principale

Grands groupes d'occupation	Masculin	Féminin	Total
Exécutif + cadres supérieurs	55	22	77
Intellectuels, scientifiques	703	125	828
Professions intermédiaires	1 627	365	1 992
Cadres subalternes administratifs	516	171	687
Personnel de service	5 849	4 940	10 789
Agriculteurs, élevage, pêche	189 583	50 168	239 751
Artisanats, ouvriers	6 568	6 344	12 912
Conducteurs d'installations	6	5	11
Ouvriers et employés non qual.	935	396	1 331
Autres matières et professions	1 449	217	1 666
Sans profession, profession non	1 286	1 424	2 710
Total	208 577	64 177	272 754

Tableau A.11 : Répartition de la population occupée par occupation principale selon le milieu de résidence

Grands groupes d'occupation	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Exécutif + cadres supérieurs	16	4	20	39	18	57
Intellectuels, scientifiques	266	60	326	437	65	502
Professions intermédiaires	590	190	780	1 037	175	1 212
Cadres subalternes administratifs	311	117	428	205	54	259
Personnel de service	2 215	1 610	3 825	3 634	3 330	6 964
Agriculteurs, élevage, pêche	6 890	1 844	8 734	182 693	48 324	231 017
Artisanats, ouvriers	1 352	263	1 615	5 216	6 081	11 297
Conducteurs d'installations	5	1	6	1	4	5
Ouvriers et employés non qual.	280	25	305	655	371	1 026
Autres matières et professions	811	67	878	638	150	788
Sans profession, profession non préc.	255	131	386	1 031	1 293	2 324
Total	12 991	4 312	17 303	195 586	59 865	255 451

Tableau A.12 : Répartition de la population occupée par situation dans l'occupation principale selon le milieu de résidence et le sexe

Situation dans l'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Employeur	348	69	417	911	250	1 161	1 259	319	1 578
Indépendant	7 231	2 033	9 264	131	21 643	153 195	138 783	23	162 459
Salarié employé	2 177	424	2 601	1 932	305	2 237	4 109	729	4 838
Apprenti	231	21	252	254	70	324	485	91	576
Aide familial	2 376	1 439	3 815	55 507	35 505	91 012	57 883	36	94 827
Autres	59	15	74	766	423	1 189	825	438	1 263
ND	569	311	880	4 664	1 669	6 333	5 233	1 980	7 213
Total	12 991	4 312	17 303	195	59 865	255 451	208 577	64	272 754

Tableau A13 : Répartition de la population vivant avec un handicap par type d'handicap et sexe selon la province

Nature Handicap	Sexe	Province résidence				
		Oudalan	Seno	Soum	Yagha	Total
Aucun handicap	Masculin	96 464	130 495	169 961	80 049	476 969
	Féminin	97 469	132 292	174 540	79 249	483 550
	Total	193 933	262 787	344 501	159 298	960 519
Handicap membre supérieur	Masculin	161	118	225	18	522
	Féminin	155	96	205	12	468
	Total	316	214	430	30	990
Handicap membre inférieur	Masculin	205	261	448	142	1 056
	Féminin	180	175	356	91	802
	Total	385	436	804	233	1 858
Déficiência mentale	Masculin	168	178	188	74	608
	Féminin	120	114	163	63	460
	Total	288	292	351	137	1 068
Aveugle	Masculin	264	254	193	79	790
	Féminin	225	212	194	59	690
	Total	489	466	387	138	1 480
Sourd muet	Masculin	119	177	251	90	637
	Féminin	103	121	174	50	448
	Total	222	298	425	140	1 085
Autres	Masculin	182	271	239	101	793
	Féminin	149	227	198	75	649
	Total	331	498	437	176	1 442
Total	Masculin	97 563	131 754	171 505	80 553	481 375
	Féminin	98 401	133 237	175 830	79 599	487 067
	Total	195 964	264 991	347 335	160 152	968 442

Tableau A14 : Répartition de la population par province et commune selon la possession d'un acte de naissance

Provinces	Communes	Possession d'acte de naissance		
		Oui	Non	Total
Oudalan	Déou	7 895	17 426	25 321
	Gorom-Gorom	34 794	71 552	106 346
	Markoye	9 990	17 488	27 478
	Oursi	3 746	12 060	15 806
	Tin-Akoff	6 193	14 820	21 013
	Total	62 595	133 369	195 964
Seno	Bani	12 750	46 528	59 278
	Dori	35 063	71 745	106 808
	Falagountou	6 467	11 713	18 180
	Gorgadji	8 585	21 328	29 913
	Sampelga	4 047	15 180	19 227
	Seytenga	8 973	22 612	31 585
	Total	75 880	189 111	264 991
Soum	Arbinda	28 273	62 747	91 020
	Baraboulé	9 472	20 411	29 883
	Diguel	2 300	6 689	8 989
	Djibo	27 249	32 793	60 042
	Kelbo	9 631	14 526	24 157
	Koutougou	4 064	14 591	18 655
	Nassoumbou	4 435	15 730	20 165
	Pobé-Mangao	12 200	11 852	24 052
	Tongomayel	18 569	51 803	70 372
	Total	116 096	231 239	347 335
Yagha	Boundoré	5 560	17 213	22 773
	Mansila	8 176	34 629	42 805
	Sebba	9 302	23 072	32 374
	Solhan	6 297	18 811	25 108
	Tankougounadié	3 823	12 630	16 453
	Titabé	5 640	14 999	20 639
	Total	38 779	121 373	160 152